

Intact Corporation financière

États financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024



Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés d'Intact Corporation financière et de ses filiales, désignées collectivement sous le terme « la Société ». À cette fin, elle doit notamment choisir des méthodes comptables appropriées et faire des estimations et poser des jugements éclairés fondés sur l'incidence prévue de transactions, d'événements et de tendances actuelles, selon les Normes IFRS de comptabilité.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité des états financiers consolidés, la direction maintient un système rigoureux de contrôle interne, qui comprend les contrôles de procédures de l'entreprise, ainsi que les contrôles internes à l'égard de l'information financière. Ce système comprend la communication des politiques de la Société et de son Code de conduite, la séparation des tâches, la délégation de l'autorité pour l'approbation de transactions, la responsabilité personnelle connexe, la sélection et la formation du personnel, la protection des actifs et la tenue de registres. La direction et la fonction de contrôle financier du groupe de la Société passent en revue et évaluent le système de contrôle interne de façon continue.

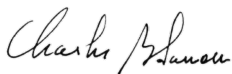
Le conseil d'administration de la Société, par l'entremise du comité d'audit, qui est exclusivement formé d'administrateurs indépendants qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Société, supervise les responsabilités de la direction relativement à l'élaboration et au bon fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière, ainsi qu'à la préparation et à la présentation de l'information financière.

Le comité d'audit effectue, auprès des membres de la direction et des auditeurs internes et de l'auditeur indépendant, les études et les recherches qu'il juge nécessaires en vue d'établir que la Société utilise un système de contrôle interne approprié, qu'elle se conforme aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'au Code de conduite qu'elle a adopté. Les auditeurs internes et l'auditeur indépendant ainsi que la fonction de contrôle financier du groupe et le chef de la gestion des risques et de l'actuariat ont accès sans restriction au comité d'audit, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

Les actuaires en chef régionaux, qui sont membres de la direction, sont nommés par le conseil d'administration de l'entité concernée afin de remplir les diverses fonctions d'actuariat et d'évaluer le passif des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues. Les actuaires désignés font rapport des résultats de leur travail à la direction et au comité d'audit.

L'auditeur indépendant de la Société, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., est nommé par les actionnaires pour mener un audit indépendant des états financiers consolidés de la Société. Il rencontre séparément la direction et le comité d'audit afin de discuter des résultats de son audit, de l'information financière et de sujets connexes. Le rapport de l'auditeur indépendant aux actionnaires paraît aux pages suivantes.

Le 10 février 2026



Charles Brindamour
Chef de la direction



Ken Anderson
Premier vice-président exécutif et
chef des finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Intact Corporation financière

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'**Intact Corporation financière** et de ses filiales [la «Société»], qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2025 et 2024 et les états consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, conformément aux normes IFRS de comptabilité, publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. La question ci-après a été traitée dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question. Notre description de la façon dont cette question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport, y compris à l'égard de cette question. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse à la question ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Évaluation du passif au titre des sinistres survenus

La Société décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, qui comprennent le passif au titre des sinistres survenus, aux notes 3 et 9 des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2025, les passifs des contrats d'assurance de la Société totalisaient 32,6 milliards \$, dont 24,9 milliards \$ pour le passif au titre des sinistres survenus, lequel représentait 59% du total du passif.



Le principal facteur nous ayant amenés à la conclusion que le passif au titre des sinistres survenus constitue une question clé de l'audit est que sa détermination comprend l'application de modèles, de méthodes et d'hypothèses qui nécessitent une attention importante de l'auditeur. La principale hypothèse servant de fondement à ces estimations consiste à supposer que l'évolution des sinistres passés de la Société peut servir à prévoir l'évolution future des sinistres. Ainsi, les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective des sinistres extrapolent l'évolution des pertes payées et subies, la fréquence des sinistres et leur gravité en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir afin d'établir le coût ultime estimé de règlement des sinistres qui présente le résultat le plus probable parmi tous les résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en cause, y compris l'incidence des changements dans les conditions sociales, économiques et juridiques en vigueur. Par conséquent, les estimations du passif au titre des sinistres survenus présentent un degré élevé d'incertitude de mesure et pourraient varier considérablement dans les périodes futures.

Nos procédures d'audit relatives à la détermination du passif au titre des sinistres survenus ont compris notamment :

- L'acquisition d'une compréhension, l'évaluation de la conception et la réalisation de tests de l'efficacité du fonctionnement des contrôles portant sur le volet du traitement des réclamations du processus de détermination du passif au titre des sinistres survenus, y compris l'intégrité des flux de données dans les systèmes d'administration pour la majorité des activités d'affaires de la Société au Canada et aux États-Unis;
- L'acquisition d'une compréhension des méthodes actuarielles de la Société et l'évaluation de leur conformité à l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance*;
- L'évaluation de l'objectivité, de l'indépendance et de la compétence de l'actuaire désigné par la direction;
- La réalisation d'une projection indépendante du passif au titre des sinistres survenus, en collaboration avec nos spécialistes en actuariat, pour un échantillon de secteurs d'activité qui reflète nos attentes en fonction des résultats historiques de la Société, des tendances actuelles, de l'inflation, et l'exécution d'une analyse comparative par rapport à nos connaissances du secteur, y compris les informations relatives aux lois futures et aux changements dans les conditions sociales, économiques et juridiques en vigueur qui pourraient avoir une incidence sur la rapidité ou le montant du règlement des sinistres;
- La réalisation de tests de l'intégrité des données des sinistres survenus, des sinistres payés et des primes acquises utilisés dans le cadre de l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus;
- L'évaluation du caractère adéquat des informations relatives au passif au titre des sinistres survenus fournies à la note 9 des états financiers consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, outre les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous planifions et réalisons l'audit de la Société afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés de la Société. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit de la Société, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons lesquelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée et sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Doru Pantea.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 10 février 2026

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Page intentionnellement laissée en blanc

États financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Table des matières

États financiers consolidés

Bilans consolidés.....	3
États consolidés du résultat	4
États consolidés du résultat global	5
États consolidés des variations des capitaux propres	6
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	7

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 1 – Statut de la Société.....	8
Note 2 – Sommaire des méthodes comptables significatives	9
Note 3 – Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	33
Note 4 – Regroupements d'entreprises et cessions	33
Note 5 – Placements	34
Note 6 – Instruments financiers dérivés	36
Note 7 – Évaluation de la juste valeur	38
Note 8 – Risque financier	39
Note 9 – Contrats d'assurance et de réassurance	48
Note 10 – Risque d'assurance	59
Note 11 – Réassurance.....	62
Note 12 – Goodwill et immobilisations incorporelles	64
Note 13 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	66
Note 14 – Immobilisations corporelles.....	66
Note 15 – Autres actifs et autres passifs	67
Note 16 – Dette impayée.....	68
Note 17 – Capital-actions	70
Note 18 – Participations ne donnant pas le contrôle	73
Note 19 – Cumul des autres éléments du résultat global	73
Note 20 – Gestion du capital	73
Note 21 – Rendement net des placements et résultat financier net d'assurance	75
Note 22 – Autres profits nets (perttes nettes) et autres produits et charges.....	76
Note 23 – Charges par nature	77
Note 24 – Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration.....	77
Note 25 – Impôts sur le résultat.....	78
Note 26 – Résultat par action	81
Note 27 – Régimes de paiements fondés sur des actions	81
Note 28 – Avantages futurs du personnel	83
Note 29 – Informations sectorielles	93
Note 30 – Informations supplémentaires sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie.....	96
Note 31 – Transactions entre parties liées	97
Note 32 – Engagements et éventualités.....	98
Note 33 – Profil en matière de réglementation des tarifs.....	99
Note 34 – Normes émises, mais non encore en vigueur.....	99

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

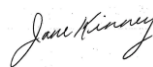
Aux 31 décembre	Note	2025	2024
Actif			
Placements	5		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 365 \$	1 145 \$
Titres de créance		30 959	29 771
Actions privilégiées		1 548	1 660
Actions ordinaires		7 190	6 350
Immeubles de placement		701	571
Prêts		805	785
Total des placements		42 568	40 282
Actifs des contrats de réassurance	9	4 548	4 788
Impôt sur le résultat à recevoir		68	71
Actifs d'impôt différé	25	746	744
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	13	1 144	940
Immobilisations corporelles	14	865	820
Immobilisations incorporelles	12	4 901	5 060
Goodwill	12	4 889	4 507
Autres actifs	15	3 139	2 314
Total de l'actif		62 868 \$	59 526 \$
Passif			
Passifs des contrats d'assurance	9	32 550 \$	31 900 \$
Impôt sur le résultat à payer		433	142
Passifs d'impôt différé	25	497	593
Dette impayée	16	4 426	4 681
Autres passifs	15	4 126	4 062
Total du passif		42 032 \$	41 378 \$
Capitaux propres			
Actions ordinaires		8 089 \$	8 126 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		1 766	1 619
Capital-actions	17	9 855	9 745
Surplus d'apport		343	298
Résultats non distribués		10 316	7 922
Cumul des autres éléments du résultat global	19	322	183
Total des capitaux propres		20 836 \$	18 148 \$
Total du passif et des capitaux propres		62 868 \$	59 526 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



Charles Brindamour
Administrateur



Jane E. Kinney
Administratrice

États consolidés du résultat

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2025	2024
Produits des activités d'assurance	9	26 950 \$	26 523 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	9, 23	(21 491)	(22 418)
Résultat des activités d'assurance lié aux contrats d'assurance		5 459	4 105
Charges afférentes aux contrats de réassurance	9	(2 363)	(2 579)
Produits afférents aux contrats de réassurance	9	1 198	1 660
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance		(1 165)	(919)
Résultat des activités d'assurance		4 294	3 186
Produits nets des placements	21	1 632	1 559
Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements	21	672	148
Rendement net des placements		2 304	1 707
Produits financiers (charges financières) d'assurance	21	(1 041)	(1 083)
Produits financiers (charges financières) de réassurance	21	162	184
Résultat financier net d'assurance		(879)	(899)
Rendement net des placements et résultat financier net d'assurance		1 425	808
Quote-part du résultat tirée des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	13	67	89
Autres profits nets (pertes nettes)	22	95	303
Autres produits et charges	22	(953)	(879)
Autres coûts de financement		(225)	(222)
Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration	24	(396)	(407)
Résultat avant impôt sur le résultat		4 307	2 878
Économie (charge) d'impôt sur le résultat	25	(942)	(568)
Résultat net		3 365 \$	2 310 \$
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires		3 365	2 297
Participations ne donnant pas le contrôle	18	-	13
		3 365 \$	2 310 \$
Résultat par action ordinaire (en dollars)	26		
De base		18,39 \$	12,37 \$
Dilué		18,35 \$	12,36 \$
Dividendes versés par action ordinaire (en dollars)	17	5,32 \$	4,84 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2025	2024
Résultat net		3 365 \$	2 310 \$
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Titres de créance à la JVAERG :			
Variations nettes des profits latents (pertes latentes)		247	89
Reclassement des pertes nettes (profits nets)		1	26
Économie (charge) d'impôt sur le résultat		(53)	(30)
		195	85
Profits (pertes) de change sur :			
Conversion des établissements à l'étranger		(155)	811
Couvertures d'investissements nets		90	(410)
Économie (charge) d'impôt sur le résultat		9	18
		(56)	419
		139	504
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Avantages futurs du personnel :			
Écarts actuariels, nets de la réévaluation des autres surplus	28	226	23
Économie (charge) d'impôt sur le résultat		(11)	6
		215	29
Titres de capitaux propres à la JVAERG :			
Variations nettes des profits latents (pertes latentes)		62	167
Profits réalisés (pertes réalisées)		48	2
Économie (charge) d'impôt sur le résultat		(27)	(54)
		83	115
		298	144
Autres éléments du résultat global		437	648
Total du résultat global		3 802 \$	2 958 \$
Total du résultat global attribuable aux :			
Actionnaires		3 802	2 945
Participations ne donnant pas le contrôle		-	13
		3 802 \$	2 958 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires				Capitaux propres attribuables aux PNDPC	Total des capitaux propres
		Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	CAERG		
Solde au 1^{er} janvier 2025		9 745 \$	298 \$	7 922 \$	183 \$	- \$	18 148 \$
Résultat net		-	-	3 365	-	-	3 365
Autres éléments du résultat global		-	-	298	139	-	437
Total du résultat global		-	-	3 663	139	-	3 802
Émission d'actions privilégiées	17	147	-	-	-	-	147
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	17	(37)	-	(165)	-	-	(202)
Dividendes et autres distributions :							
Actions ordinaires		-	-	(947)	-	-	(947)
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		-	-	(90)	-	-	(90)
Régimes de paiements fondés sur des actions		-	45	(64)	-	-	(19)
Autres		-	-	(3)	-	-	(3)
Solde au 31 décembre 2025		9 855 \$	343 \$	10 316 \$	322 \$	- \$	20 836 \$
Solde au 1^{er} janvier 2024		9 718 \$	290 \$	6 503 \$	(321) \$	285 \$	16 475 \$
Résultat net		-	-	2 297	-	13	2 310
Autres éléments du résultat global		-	-	144	504	-	648
Total du résultat global		-	-	2 441	504	13	2 958
Émission d'actions ordinaires	17	32	-	-	-	-	32
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	17	(5)	-	(19)	-	-	(24)
Dividendes et autres distributions :							
Actions ordinaires		-	-	(863)	-	-	(863)
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		-	-	(90)	-	-	(90)
Régimes de paiements fondés sur des actions		-	8	(56)	-	-	(48)
Participations ne donnant pas le contrôle :							
Dividendes		-	-	-	-	(13)	(13)
Annulation		-	-	6	-	(285)	(279)
Solde au 31 décembre 2024		9 745 \$	298 \$	7 922 \$	183 \$	- \$	18 148 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exercices clos les 31 décembre	Note	2025	2024
Activités opérationnelles			
Résultat avant impôt sur le résultat		4 307 \$	2 878 \$
Impôt sur le résultat reçu (payé), montant net		(820)	(745)
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie	30	36	263
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	30	865	991
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles		4 388	3 387
Activités d'investissement			
Produit tiré de la vente d'une entreprise	4	-	145
Produit tiré de la vente de placements		26 845	29 989
Acquisition de placements		(28 348)	(31 129)
Produit tiré de la vente (acquisition) de placements dans des cabinets de courtage et autres placements en titres de capitaux propres, montant net		(621)	(190)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, montant net		(457)	(429)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 581)	(1 614)
Activités de financement			
Paieement d'obligations locatives		(91)	(98)
Produit de l'émission de dette, montant net	16	298	298
Remboursement de dette	16	(524)	(663)
Emprunts (remboursements) sur la facilité de crédit et le papier commercial	16	-	(105)
Produit de l'émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	17	-	11
Produit de l'émission d'actions privilégiées	17	147	-
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	17	(198)	(24)
Rachat d'actions ordinaires à des fins de régimes de paiements fondés sur des actions	27	(196)	(180)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	17	(1 037)	(953)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	18	-	(13)
Annulation de participations ne donnant pas le contrôle	18	-	(279)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(1 601)	(2 006)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		206	(233)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice, déduction faite des découverts bancaires		997	1 171
Écarts de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		10	59
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice, déduction faite des découverts bancaires	30	1 213 \$	997 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Glossaire des abréviations

ACR	Actif au titre de la couverture restante	PCR	Passif au titre de la couverture restante
AERG	Autres éléments du résultat global	PIB	Produit intérieur brut
AMF	Autorité des marchés financiers	PNDPC	Participation ne donnant pas le contrôle
ASS	Actif au titre des sinistres survenus	PSS	Passif au titre des sinistres survenus
BRCRL	Billets avec remboursement de capital à recours limité	RAAE	Régime d'achat d'actions des employés
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières	RCP	Rendement des capitaux propres
CAD	Dollar canadien	RILT	Régime incitatif à long terme
CAERG	Cumul des autres éléments du résultat global	ROAI	Résultat opérationnel avant impôt
CFR	Capital fondé sur le risque (États-Unis)	ROAID	Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants
CSR	Capital de solvabilité requis (Europe)	RON	Résultat opérationnel net
DPVA	Droits à la plus-value d'actions	RPA	Résultat par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires
É.-U.	États-Unis	RSA	RSA Insurance Group Limited, une filiale domiciliée au Royaume-Uni (société mère du secteur RU&I, maintenant désignée groupe de sociétés Intact RU)
EUR (€)	Euro, monnaie de l'Union européenne	RU	Royaume-Uni
GBP (£)	Livre sterling, monnaie du Royaume-Uni	RU&I	Royaume-Uni et international
IAS	Normes comptables internationales	SOFR	Secured Overnight Financing Rate
IASB	International Accounting Standards Board	TAC	Titres adossés à des créances
IFRS	Normes internationales d'information financière	TACH	Titres adossés à des créances hypothécaires
IPC	Indice des prix à la consommation	TCM	Test de capital minimal (Canada)
IPD	Indice des prix de détail	TSX	Bourse de Toronto
JV	Juste valeur	UAD	Unités d'actions différées
JVAERG	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	UAI	Unités d'actions incessibles
JVBRN	Juste valeur par le biais du résultat net	UALR	Unités d'actions liées au rendement
MGE	Modèle général d'évaluation	UGT	Unité génératrice de trésorerie
MRP	Méthode de la répartition des primes	URPI	Uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû
OPRA	Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités	USD	Dollar américain
PCA	Pertes de crédit attendues		

Note 1 – Statut de la Société

Intact Corporation financière (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est domiciliée au Canada et ses actions sont négociées sur le marché à la Bourse de Toronto (TSX : IFC). La Société a des placements dans des filiales en propriété exclusive dont les activités se concentrent principalement dans l'assurance de dommages au Canada, au Royaume-Uni, en Europe et aux États-Unis. Par l'entremise de ses filiales opérationnelles, la Société souscrit principalement des contrats en assurance automobile, habitation ainsi qu'en biens et responsabilité des entreprises pour les particuliers et les entreprises.

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. Les principales filiales de la Société sont présentées à la **note 29 – Informations sectorielles**.

En avril 2025, la Société a annoncé son intention de repositionner RSA, NIG et FarmWeb sous la marque d'Intact Assurance (le « changement de marque de RSA »), décision qui s'est officialisée en octobre 2025. Par conséquent, certaines filiales ont été renommées, dont les principales filiales suivantes :

- Royal & Sun Alliance Insurance Limited a été renommée Intact Insurance UK Limited le 19 août 2025.
- RSA Insurance Ireland DAC et RSA Luxembourg S.A. ont également été renommés respectivement Intact Insurance Ireland DAC et Intact Insurance (Europe) S.A le 6 octobre 2025.

Le siège social de la Société est situé au 700 University Avenue, Suite 1500, Toronto (Ontario), Canada, M5G 0A1.



Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 2 – Sommaire des méthodes comptables significatives

2.1 Base de présentation	10
2.2 Base de consolidation	10
2.3 Contrats d'assurance et de réassurance	11
a) Classement et sommaire des modèles d'évaluation	11
b) Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance	11
c) Niveau de regroupement	12
d) Comptabilisation	12
e) Périmètre du contrat	12
f) Méthodes d'évaluation	13
g) Sinistres acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application de l'IFRS 3	17
h) Modification et décomptabilisation	18
i) Produits des activités d'assurance	18
j) Charges afférentes aux activités d'assurance	18
k) Produits financiers et charges financières d'assurance	18
l) Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	18
m) Autres produits et charges	19
2.4 Instruments financiers	19
a) Classement et évaluation des actifs financiers et passifs financiers	19
b) Évaluation de la juste valeur	22
c) Instruments financiers dérivés et couverture	23
d) Décomptabilisation des actifs financiers et passifs financiers	24
e) Compensation des actifs financiers et passifs financiers	25
f) Comptabilisation des produits et des charges	25
g) Pertes de valeur des actifs financiers autres que ceux classés ou désignés à la JVBRN	26
2.5 Regroupements d'entreprises	26
2.6 Goodwill et immobilisations incorporelles	26
a) Goodwill	26
b) Immobilisations incorporelles	27
2.7 Conversion de monnaies étrangères	27
2.8 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	28
2.9 Immobilisations corporelles	28
2.10 Immeubles de placement et produits locatifs	28
2.11 Contrats de location	29
2.12 Impôts sur le résultat	29
a) Charge (économie) d'impôt sur le résultat	29
b) Comptabilisation et compensation des actifs et des passifs d'impôt exigible	29
c) Règles du Pilier Deux	29
2.13 Régimes de paiements fondés sur des actions	30
a) Régime incitatif à long terme	30
b) Régime d'achat d'actions des employés	30
c) Régime d'unités d'actions différées	31
d) Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants	31
2.14 Avantages futurs du personnel – régimes de retraite	32
2.15 Courants par opposition à non courants	32

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.1 Base de présentation

Les présents états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes IFRS de comptabilité, publiées par l'IASB, et ont été approuvés par une résolution du conseil d'administration en date du 10 février 2026.

Les méthodes comptables significatives appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-dessous. Ces méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme pour chacune des périodes présentées.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés ou révisés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

La Société présente ses bilans consolidés essentiellement par ordre de liquidité.

2.2 Base de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. Le **tableau 2.1** présente la base de consolidation.

Dans certains cas, les droits de vote ne suffisent pas à eux seuls pour évaluer le pouvoir ou l'influence notable exercés sur les activités pertinentes de l'entité ou le partage du contrôle dans un partenariat. Dans ces cas, le jugement est appliqué en tenant compte de l'analyse des ententes de gestion, de l'efficacité des droits de vote, de l'importance des avantages que la Société peut en tirer et de la mesure dans laquelle la Société peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements des entités.

Les acquisitions ou les cessions de participations dans une filiale qui ne résultent pas en l'obtention ou la perte de contrôle par la Société sont traitées comme des transactions de capitaux propres et sont comptabilisées comme acquisitions ou cessions de participations ne donnant pas le contrôle dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Les soldes, transactions, produits et charges et profits et pertes découlant de transactions et de dividendes intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Tableau 2.1 – Base de consolidation

Catégories d'investissement	Participation	Méthodes comptables
Filiales Entités contrôlées par la Société en raison : - du pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité; - de l'exposition, ou du droit à des rendements variables découlant de ses liens avec l'entité; et - de la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité.	Généralement, plus de 50 % des droits de vote	Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle la Société obtient le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date où le contrôle prend fin et tout profit (perte) est comptabilisé dans les Autres profits nets (pertes nettes).
Entreprises associées Entités contrôlées par la Société en raison : - a le pouvoir de participer aux décisions sur les activités pertinentes de ces entités, mais; - n'a pas le contrôle.	Généralement, entre 20 % et 50 % des droits de vote	Méthode de la mise en équivalence ¹ Note 2.8 pour plus de détails.
Coentreprises Partenariats en vertu desquels les parties : - exercent un contrôle conjoint sur les entreprises, qui exige le consentement unanime des parties détenant le contrôle pour la prise de décisions stratégiques et opérationnelles; et - possèdent des droits sur les actifs nets des entreprises.	Généralement, un pourcentage égal des droits de vote de chacune des parties au partenariat	Méthode de la mise en équivalence ¹ Note 2.8 pour plus de détails.

¹ Sauf si la participation est détenue par une société de capital-risque, auquel cas la Société peut choisir de l'évaluer à la JVRN.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.3 Contrats d'assurance et de réassurance

a) Classement et sommaire des modèles d'évaluation

Les contrats d'assurance transfèrent un risque d'assurance significatif à leur entrée en vigueur. Le risque d'assurance est transféré lorsque la Société consent à indemniser un titulaire de police lorsqu'il se produit un événement futur déterminé, défavorable et incertain. En général, la Société détermine si elle est exposée à des risques d'assurance importants en comparant les indemnités qu'elle pourrait devoir payer suivant différents scénarios par rapport à la prime reçue du titulaire de la police pour couvrir le risque.

La Société émet des contrats d'assurance dans le cours normal des activités (contrats directs) et détient des contrats de réassurance (contrats cédés) aux termes desquels elle est indemnisée par d'autres entités pour les sinistres découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par la Société. La Société peut acquérir des contrats d'assurance et de réassurance lors d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de contrats. Les sinistres et les sinistres cédés acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (« sinistres acquis ») entrant dans le champ d'application de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), sont traités comme de nouveaux contrats d'assurance émis par la Société à la date de leur acquisition. À moins d'indication contraire, les contrats d'assurance et de réassurance s'entendent des contrats émis, détenus et acquis par la Société.

La Société utilise différents modèles d'évaluation selon le type de contrat. Elle a choisi d'appliquer le modèle simplifié d'évaluation (la MRP) à l'ensemble de ses contrats d'assurance et de réassurance, sauf dans des circonstances limitées où le MGE doit être utilisé, comme il est décrit dans le tableau ci-dessous. Le MGE est le modèle par défaut aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation des contrats d'assurance; toutefois, la Société a également la possibilité d'utiliser la MRP pour les contrats qui ont une période de couverture d'un an ou moins ou si on ne s'attend pas à ce que le passif au titre de la couverture restante (la couverture d'assurance devant être fournie après la date de clôture) diffère de façon importante du passif correspondant évalué au moyen du MGE.

Tableau 2.2 – Sommaire des types de contrats et des modèles d'évaluation de la Société

Type de contrats	Modèle d'évaluation
Tous les contrats d'assurance et de réassurance de la Société, sauf les sinistres acquis et les contrats de réassurance rétroactifs.	MRP (voir le tableau 2.4)
Sinistres acquis, y compris dans le cadre de l'acquisition de RSA le 1 ^{er} juin 2021 et d'acquisitions futures.	MGE (voir le tableau 2.6)
Contrats de réassurance rétroactifs détenus afin de se protéger contre l'évolution défavorable des sinistres existants, principalement au RU&I et aux É-U.	MGE (voir le tableau 2.6)

b) Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

Les contrats d'assurance et de réassurance sont évalués afin de déterminer s'ils comportent des composants devant être comptabilisés selon une Norme IFRS de comptabilité autre que la norme relative aux contrats d'assurance. Les contrats d'assurance et de réassurance de la Société ne comprennent pas de tels composants.

Par ailleurs, la Société exerce son jugement lorsque des faits et circonstances particuliers nécessitent la séparation de ses contrats d'assurance en composants d'assurance distincts. Le jugement de la Société repose sur l'interdépendance entre les différents risques couverts, le fait que la déchéance des composants survient ou non au même moment et le fait que les composants se vendent séparément ou non et que leurs prix soient fixés séparément ou non.

Un nombre limité de contrats d'assurance contiennent des accords de commission sur les bénéfices au titre desquels le titulaire recevra toujours un montant minimum garanti, peu importe que l'événement assuré se produise ou non. La Société a évalué que le montant minimum garanti est étroitement lié au composant assurance. Ainsi, ces montants minimums garantis sont considérés comme des composants investissements non distincts et ne sont pas traités séparément. Les composants investissements sont exclus des produits des activités d'assurance et des charges afférents aux activités d'assurance sans incidence sur le résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

c) Niveau de regroupement

Les contrats d'assurance et de réassurance sont regroupés sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles sont constitués de contrats qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. La Société sépare ses contrats directs et ses contrats cédés en portefeuilles. La direction pose des jugements pour l'établissement de ses différents portefeuilles, les facteurs pris en compte étant notamment liés aux zones géographiques, aux secteurs d'activité, aux canaux de distribution et aux entités juridiques dans lesquels elle exerce ses activités. Les portefeuilles sont ensuite divisés en groupes de contrats en fonction de la rentabilité attendue. Les groupes ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle puisqu'ils sont subdivisés en cohortes annuelles.

Les portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs, ainsi que les portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs, sont présentés séparément aux bilans consolidés.

Les portefeuilles et les groupes peuvent changer de façon prospective s'il y a des changements dans la façon de la Société de gérer ses activités.

d) Comptabilisation

La Société comptabilise initialement les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de contrat d'assurance du groupe est exigible ou la date à laquelle le premier paiement est reçu s'il n'y a pas de date d'exigibilité;
- la date d'émission, lorsque le groupe de contrats d'assurance est déficitaire.

La Société comptabilise initialement un groupe de contrats de réassurance détenus :

- Au début de la période de couverture du groupe de contrats, sauf si les contrats de réassurance fournissent une couverture proportionnelle, auquel cas, soit au début de la période de couverture du groupe de contrats, soit au moment de la comptabilisation initiale de tout contrat sous-jacent, selon la date la plus tardive;
- À la date à laquelle la Société comptabilise un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires si la Société a conclu le contrat de réassurance connexe à cette date ou avant.

Les sinistres directs acquis et les sinistres cédés acquis sont traités comme de nouveaux contrats d'assurance émis et de nouveaux contrats de réassurance détenus à la date de leur acquisition.

Les groupes de contrats sont constitués au moment de la comptabilisation initiale. La Société ajoute de nouveaux contrats au groupe lorsqu'ils remplissent individuellement les critères ci-dessus. La composition des groupes n'est pas revue par la suite.

Toute prime reçue avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance correspondant est comptabilisée à titre de produits reportés dans les autres passifs. Lorsqu'un groupe de contrats est comptabilisé selon la méthode ci-dessus, les primes reçues sont reclassées dans le passif au titre de la couverture restante.

e) Périmètre du contrat

L'évaluation des groupes de contrats d'assurance et de réassurance inclut tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre des contrats s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou elle a une obligation substantielle de lui fournir des services.

Une obligation ou un droit substantiel cesse lorsque l'entité a la capacité pratique de réévaluer les risques posés et peut fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

f) Méthodes d'évaluation

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance et de réassurance est, à chaque date de clôture, la somme des montants suivants :

Tableau 2.3 – Principaux composants des contrats d'assurance et de réassurance

Composant	Description	Modèle d'évaluation
Passif au titre de la couverture restante	Obligation de fournir une couverture après la période de présentation de l'information financière pour les événements assurés qui ne se sont pas encore produits.	Services futurs
Passif au titre des sinistres survenus	Obligation d'instruire et de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés, et les autres charges engagées au titre de l'assurance.	Services passés
Actif au titre de la couverture restante	Droit de recevoir une couverture auprès d'un réassureur après la période de présentation de l'information financière pour les événements réassurés qui ne se sont pas encore produits.	Services futurs
Actif au titre des sinistres survenus	Droit de recevoir une indemnisation pour les événements réassurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés.	Services passés

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Méthode de la répartition des primes

La Société applique la MRP pour évaluer le passif au titre de la couverture restante de la façon suivante :

Tableau 2.4 – Sommaire de la MRP pour le passif au titre de la couverture restante

Sujet	Description
Aperçu	La MRP est un modèle simplifié d'évaluation qui peut être appliqué aux contrats d'assurance : - dont la période de couverture n'excède pas un an; - de plus d'un an, si le passif au titre de la couverture restante ne diffère pas de manière significative selon la MRP ou le MGE.
Contrats auxquels s'applique le modèle	La Société applique la MRP pour tous les contrats d'assurance et de réassurance, sauf dans des circonstances limitées où le MGE doit être utilisé (voir le tableau 2.6).
Évaluations initiale et ultérieure	Le passif au titre de la couverture restante inclut : - les primes reçues; - moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, déduction faite de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés (voir la section j) Charges afférentes aux activités d'assurance ci-dessous); - moins les montants comptabilisés à titre de produit des activités d'assurance pour les services fournis, l'affectation se fondant sur le temps écoulé, qui est habituellement de 12 mois (voir la section i) Produits des activités d'assurance ci-dessous); - tout composant investissement payé ou transféré au passif au titre des sinistres survenus; - l'élément de perte pour les contrats déficitaires.
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont des frais directement attribuables à la vente ou à la souscription d'un portefeuille de contrats d'assurance et sont présentés dans le passif au titre de la couverture restante. Ces flux de trésorerie comprennent : - les coûts directs, tels que les commissions et les taxes sur primes; - une imputation des coûts indirects tels que les salaires, les loyers et les coûts liés aux technologies. La direction a posé des jugements pour la détermination des facteurs utilisés pour l'imputation des coûts indirects aux groupes de contrats d'assurance.
Contrats déficitaires	La Société suppose qu'aucun des contrats du portefeuille n'est potentiellement déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire. La Société a mis au point une méthode permettant d'identifier les indicateurs de contrats déficitaires possibles, qui comprend l'information de gestion interne liée à la planification, aux prévisions et aux résultats passés. En outre, la Société a élaboré des modèles d'évaluation des pertes potentielles au titre des contrats déficitaires (voir la section Contrats déficitaires ci-dessous).
Autres choix	La Société a choisi : - de ne pas actualiser le passif au titre de la couverture restante lorsqu'elle applique la MRP; - de capitaliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au groupe auquel ils se rapportent et d'amortir ces coûts sur la période de couverture du groupe correspondant.
Contrats de réassurance	Les contrats de réassurance sont évalués selon la même méthode que les contrats d'assurance, à la différence que : - ils sont adaptés pour tenir compte des caractéristiques des contrats de réassurance qui diffèrent de celles des contrats d'assurance, par exemple le fait de donner lieu à des charges ou à des réductions de charges plutôt qu'à des produits; - ils comprennent une provision pour risque de non-exécution de la part du réassureur qui est présentée dans les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance; - l'ajustement au titre du risque correspond au montant du risque qui est transféré au réassureur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les contrats évalués selon la MRP, la Société évalue le passif au titre des sinistres survenus de la façon suivante :

Tableau 2.5 – Sommaire de la MRP pour le passif au titre des sinistres survenus

Sujet	Description
Passif au titre des sinistres survenus	Généralement, le passif au titre des sinistres survenus est actualisé pour tenir compte de la valeur temps de l'argent (voir la section <i>Taux d'actualisation</i> ci-dessous). Cependant, pour les contrats évalués selon la MRP seulement, la Société n'est pas tenue d'ajuster les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si le versement ou l'encaissement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre. La Société a choisi d'actualiser la totalité de son passif au titre des sinistres survenus. La Société estime le passif au titre des sinistres survenus au montant des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres survenus. Les flux de trésorerie d'exécution intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs. Ils prennent en compte les estimations à jour du point de vue de la Société et incluent de façon explicite un ajustement au titre du risque (voir la section <i>Ajustement au titre du risque</i> ci-dessous). Le passif au titre des sinistres survenus comprend les ordres de paiements périodiques, c'est-à-dire des règlements sous forme de rentes accordés par les tribunaux britanniques au titre de sinistres liés à certains dommages corporels importants lorsque la qualité de vie du demandeur a été compromise en raison de blessures graves. Ces rentes sont payables jusqu'au décès et augmentent annuellement, en fonction d'un indice établi dans la décision du tribunal, généralement lié aux salaires des professionnels de la santé, et peuvent faire l'objet d'une réassurance, le cas échéant. Voir la <i>note 9.4 – Jugements, estimations et hypothèses comptables importants</i> pour plus de détails.

Contrats déficitaires

Un groupe de contrats est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale si les flux de trésorerie d'exécution correspondent à une sortie de trésorerie nette. Par conséquent, un passif correspondant à la sortie de trésorerie nette est comptabilisé à titre d'élément de perte du passif au titre de la couverture restante et une perte est immédiatement comptabilisée en résultat net dans les charges afférentes aux activités d'assurance. L'élément de perte est par la suite amorti en résultat net au cours de la période de couverture afin de contrebalancer les sinistres survenus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance. L'élément de perte est évalué au montant brut, mais peut être atténué par un composant recouvrement de perte si les contrats sont couverts par la réassurance. Voir le *tableau 2.4* et le *tableau 2.6* pour plus de détails.

Au moment de la comptabilisation initiale, le composant recouvrement de perte est calculé en multipliant la perte comptabilisée initialement au titre des contrats d'assurance sous-jacents et le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives aux contrats d'assurance sous-jacents que la Société s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance. Le composant recouvrement de perte est inclus dans l'actif au titre de la couverture restante et le recouvrement est immédiatement comptabilisé en résultat net dans les produits afférents aux contrats de réassurance. Le recouvrement de perte est ultérieurement amorti dans les produits afférents aux contrats de réassurance.

Au cours de la période de couverture, si les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance pourrait être déficitaire, la Société effectue la même analyse que celle qu'elle a effectuée pour les groupes potentiellement déficitaires au moment de la comptabilisation initiale.

Pour plus de détails sur l'identification des contrats déficitaires selon la MRP, voir le *tableau 2.4*.

Taux d'actualisation

Le passif au titre des sinistres survenus selon la MRP et le MGE, et le passif au titre de la couverture restante selon le MGE sont actualisés. Les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées afin de tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. La Société a établi les courbes de taux d'actualisation au moyen de taux sans risque ajustés pour tenir compte des caractéristiques d'illiquidité appropriées des contrats d'assurance applicables. Voir la *note 9.4 – Jugements, estimations et hypothèses comptables importants* pour plus de détails.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Ajustement au titre du risque

L'évaluation des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier, qui reflète l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque inclut les avantages de la diversification et exclut l'incidence des risques financiers. Voir la **note 9.4 – Jugements, estimations et hypothèses comptables importants** pour plus de détails.

Modèle général d'évaluation

La Société applique le MGE pour évaluer le passif au titre de la couverture restante de la façon suivante :

Tableau 2.6 – Sommaire du MGE pour le passif au titre de la couverture restante

Sujet	Description
Aperçu	Le MGE est le modèle par défaut d'évaluation des contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses à jour qui reflètent le calendrier des flux de trésorerie et toute incertitude relative aux contrats d'assurance. Le passif au titre de la couverture restante inclut : - les flux de trésorerie d'exécution, constitués des éléments suivants : - les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés (voir la section Taux d'actualisation ci-dessus et la note 9.4 – Jugements, estimations et hypothèses comptables importants pour plus de détails); - un ajustement au titre du risque (voir la section Ajustement au titre du risque ci-dessus), qui reflète l'indemnité exigée pour prendre en charge l'incertitude; - la marge sur services contractuels, qui reflète le profit non acquis comptabilisé à mesure que les services sont fournis.
Contrats auxquels s'applique le modèle	La Société utilise le MGE pour un nombre limité de contrats, y compris : - les sinistres acquis dans le cadre de l'acquisition de RSA et d'acquisitions futures (voir le tableau 2.7 pour plus de détails); - les contrats de réassurance rétroactifs, qui couvrent l'évolution défavorable des sinistres existants principalement dans les secteurs RU&I et É-U.
Évaluations initiale et ultérieure	Au moment de la comptabilisation initiale, à moins que le groupe de contrats soit déficitaire, la marge sur services contractuels est évaluée à un montant qui fait qu'aucun produit ou charge ne découle : - de la comptabilisation initiale des flux de trésorerie d'exécution; - des flux de trésorerie issus des contrats compris dans le groupe. Ultérieurement, la marge sur services contractuels est ajustée pour tenir compte des éléments suivants : - l'effet des nouveaux contrats; - l'intérêt capitalisé évalué à l'aide des taux d'actualisation établis au moment de la comptabilisation initiale (taux d'actualisation arrêtés); - les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services futurs, sauf dans la mesure où, selon le cas : - l'augmentation excède la valeur de la marge sur services contractuels, auquel cas l'excédent est comptabilisé à titre de perte en résultat net et un élément de perte est comptabilisé; - la diminution est affectée à l'élément de perte, à titre de reprise de pertes antérieurement comptabilisées en résultat net; - l'effet des écarts de change; - le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance pour les services fournis, déterminé par répartition de la marge sur services contractuels sur la période considérée et la période de couverture restante, ce qui correspond au profil de règlement des sinistres attendu pour les sinistres acquis (voir le tableau 2.7). Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services rendus au cours de la période sont immédiatement comptabilisées en résultat net, notamment : - les variations de l'ajustement au titre du risque pour les risques expirés; - les ajustements liés à l'expérience, qui représentent l'écart entre les primes estimées et les sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période.
Contrats déficitaires	Les groupes de contrats sont évalués comme étant déficitaires lorsque les flux de trésorerie d'exécution excèdent la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante (voir la section Contrats déficitaires ci-dessus). Voir la section Évaluation ultérieure du tableau 2.7 pour plus de détails sur les contrats déficitaires dans le contexte des sinistres acquis.
Autres choix	Les estimations établies au cours des périodes intermédiaires antérieures sont révisées, de sorte que les flux de trésorerie sont évalués sur une base cumulée depuis le début de l'exercice.
Contrats de réassurance	Les contrats de réassurance sont évalués selon la même méthode que les contrats d'assurance, à la différence que : - ils comprennent une provision pour risque de non-exécution par le réassureur (présentée dans les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance); - l'ajustement au titre du risque correspond au montant du risque qui est transféré au réassureur; - les profits/pertes au jour 1 sont comptabilisés initialement à titre de marge sur services contractuels et constatés dans le résultat net à mesure que le réassureur fournit les services, à l'exception des pertes au jour 1 liées aux événements qui se sont produits avant la comptabilisation initiale; - les variations des flux de trésorerie d'exécution n'entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels que dans la mesure où ils se rapportent aux variations des flux de trésorerie d'exécution sous-jacents qui ont ajusté la marge sur services contractuels. Les variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des contrats de réassurance qui n'entrent pas dans cette limite sont immédiatement comptabilisées en résultat net.

Pour les contrats évalués selon le MGE, l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus est similaire à celle selon la MRP. Voir le **tableau 2.5**.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

g) Sinistres acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises entrant dans le champ d'application de l'IFRS 3

Tableau 2.7 – Sommaire des sinistres acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Sujet	Description
Aperçu	Les sinistres acquis sont traités comme de nouveaux contrats d'assurance émis par la Société à la date de leur acquisition. La Société est réputée avoir reçu une prime en contrepartie pour couvrir l'évolution défavorable et le règlement de sinistres futurs, qui devrait être à long terme, de sorte que le MGE doit être appliqué. Par conséquent, les sinistres directs acquis sont reclassés comme un passif au titre de la couverture restante (les sinistres cédés acquis sont reclassés comme un actif au titre de la couverture restante) dans les bilans consolidés de l'acquéreur. De plus, un élément de perte peut être comptabilisé après l'acquisition si la Société règle les sinistres plus tard qu'initialement prévu. Sont présentés au montant brut en résultat net les produits des activités d'assurance qui reflètent le passif au titre de la couverture restante comptabilisé en fonction du profil de règlement des sinistres, ainsi que les charges afférentes qui reflètent le règlement des sinistres.
Contrats auxquels s'applique le modèle	Sinistres acquis dans le cadre de l'acquisition de RSA le 1^{er} juin 2021 et d'acquisitions futures.
Comptabilisation initiale (date d'acquisition)	À la comptabilisation initiale, la Société identifie les groupes de contrats acquis en fonction du niveau de regroupement requis comme si elle avait conclu les contrats à la date de leur acquisition. Aux fins d'évaluation, la contrepartie reçue ou payée pour les contrats est traitée comme une approximation des primes reçues et exclut toute contrepartie pour les autres actifs et passifs acquis dans le cadre de la même transaction. Cette contrepartie est réputée être la juste valeur des contrats à la date de leur acquisition. La Société compare la juste valeur des sinistres acquis à son évaluation des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres acquis. Si la juste valeur excède les flux de trésorerie d'exécution, une marge sur services contractuels est établie au moment de la comptabilisation initiale. Si les flux de trésorerie d'exécution excèdent la juste valeur, l'écart est traité comme un élément de perte et ajuste le goodwill ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.
Évaluation ultérieure	La Société évalue ces contrats selon le MGE (voir le tableau 2.6). Le passif au titre de la couverture restante est amorti dans le résultat net sur la période de couverture en fonction des unités de couverture fournies au cours de la période. Les unités de couverture sont fondées sur le profil de règlement des sinistres attendu à mesure qu'ils arrivent à échéance : - la marge sur services contractuels est amortie dans les produits des activités d'assurance; - l'élément de perte est amorti dans les charges afférentes aux activités d'assurance. Les sinistres sont comptabilisés dans les charges afférentes aux activités d'assurance à mesure qu'ils sont réglés. Pour plus de détails sur les unités de couverture, voir la note 9.4 – Jugements, estimations et hypothèses comptables importants. Compte tenu de l'utilisation du profil de règlement des sinistres attendu pour déterminer la méthode de comptabilisation des produits des activités d'assurance, tout changement imprévu des paiements postérieur à la date de présentation de l'information financière, notamment en raison de l'évolution des flux de trésorerie d'exécution ou d'une modification du calendrier, sera comptabilisé dans la marge sur services contractuels ou dans l'élément de perte de la façon suivante : - les hausses imprévues entraîneront une diminution de la marge sur services contractuels existante jusqu'à son épuisement et l'ajout d'un élément de perte correspondant à l'excédent, ou une augmentation de l'élément de perte existant; - les baisses imprévues entraîneront une diminution de l'élément de perte existant jusqu'à son épuisement et l'ajout d'une marge sur services contractuels correspondant à l'excédent, ou une augmentation de la marge sur services contractuels existante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

h) Modification et décomptabilisation

La Société décomptabilise des contrats d'assurance lorsque :

- les droits et les obligations au titre du contrat sont éteints;
- le contrat est modifié et cette modification entraîne une modification du modèle d'évaluation ou des changements substantiels dans le périmètre du contrat ou elle nécessite que le contrat modifié soit classé dans un groupe différent.

En pareil cas, la Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié en tant que nouveau contrat. Lorsque la modification n'est pas traitée comme une décomptabilisation, la Société comptabilise les montants payés ou reçus au titre de la modification en tant qu'ajustement du passif au titre de la couverture restante pertinent.

i) Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance liées aux contrats directs sont affectés au cours de la période de couverture du contrat et comprennent :

- les encaissements de primes nets des annulations et des remises promotionnelles, et exception faite des taxes de vente et de tout composant investissement;
- les autres produits des activités d'assurance, ce qui comprend les frais perçus auprès des titulaires de polices relativement aux coûts engagés en vertu des plans de facturation annuels de la Société et les honoraires reçus pour l'administration d'autres polices.

j) Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, c'est-à-dire les coûts directement imputables à des contrats d'assurance qui comprennent les coûts directs et l'imputation des coûts indirects. Ces charges sont composées des éléments suivants :

- les charges de sinistres survenus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance, qui correspondent aux flux de trésorerie d'exécution et comprennent les coûts directs au titre des sinistres survenus et les coûts autres que d'acquisition directement liés à l'exécution des contrats d'assurance (exception faite de tout composant investissement);
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition (voir le [tableau 2.4](#) et le [tableau 2.6](#) pour plus de détails);
- les pertes et reprises sur contrats déficitaires (voir la section [Contrats déficitaires](#) ci-dessus pour plus de détails).

La Société a choisi de présenter les variations de l'ajustement au titre du risque pour le volet non financier dans le résultat des activités d'assurance, et les variations pour le volet financier (désactualisation et variations des taux d'actualisation) dans le résultat financier net d'assurance.

k) Produits financiers et charges financières d'assurance

Les produits financiers et charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de l'un ou l'autre des éléments suivants :

- la désactualisation;
- les variations des taux d'actualisation;
- l'effet du risque financier et de ses variations;
- les profits nets (pertes nettes) de change.

La Société a choisi de comptabiliser les variations des taux d'actualisation en résultat net dans le résultat financier net d'assurance.

l) Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance

Les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance sont constituées de sommes dont le recouvrement auprès des réassureurs est prévu (produits afférents aux contrats de réassurance) et de l'imputation des primes de réassurance payées (charges afférentes aux contrats de réassurance).

La Société traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des sommes à recouvrer auprès des réassureurs et comptabilise les commissions cédées qui ne dépendent pas de la survenance de sinistres comme une réduction des primes payées aux réassureurs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

m) Autres produits et charges

La Société détient également des contrats autres que d'assurance ou de réassurance qui sont comptabilisés dans les autres produits selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ils comprennent principalement les produits tirés des commissions reçus des assureurs externes par des courtiers consolidés et les produits liés aux activités de la chaîne d'approvisionnement.

Les autres charges comprennent les charges qui ne sont pas directement attribuables à des contrats d'assurance, l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises et les frais d'administration.

2.4 Instruments financiers

a) Classement et évaluation des actifs financiers et passifs financiers

Instruments d'emprunt

Le classement et l'évaluation des instruments d'emprunt dépendent du modèle économique que suit la Société pour la gestion de ses placements ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie de ces placements (voir l'*évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels* ci-après). Ils sont reclassés seulement lorsque le modèle économique pour la gestion de ces actifs est changé.

Tableau 2.8 – Classement des instruments d'emprunt de la Société

Coût amorti	JVAERG	JVBRN
Actifs détenus en vue de la perception de flux de trésorerie contractuels. Flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.	Actifs détenus en vue de la perception de flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers. Flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.	Les actifs qui ne répondent pas aux critères d'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVBRN. Un choix irrévocable peut être fait (instrument par instrument) afin de désigner les actifs à la JVBRN si ce choix élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable.

Appréciation du modèle économique

La Société détermine son modèle économique en matière de placement en fonction de ses activités d'assurance. Elle exerce également son jugement pour déterminer quel modèle concorde le mieux avec ses principaux objectifs et pratiques d'affaires. Les facteurs pris en compte dans les décisions liées au modèle économique comprennent les profits générés par les activités d'assurance, les risques importants pour les activités attribuables aux actifs et aux passifs, la façon dont la rémunération est établie pour les gestionnaires de portefeuille responsables de la gestion des placements, ainsi que la rotation antérieure et prévue du portefeuille de placements visant à financer les activités d'assurance courantes. Les modèles économiques de la Société se divisent en deux catégories, qui reflètent les stratégies clés visant à produire des rendements :

- Le principal modèle économique que suit la Société est du type « détention aux fins de la perception et de la vente ». Ce modèle offre la souplesse voulue pour soutenir les activités d'assurance de la Société, étant donné que les flux de trésorerie contractuels tirés des actifs financiers sont perçus dans le cadre de la détention des placements, et ces actifs financiers sont vendus au besoin pour financer les passifs des contrats d'assurance.
- La Société comptabilise également certains actifs financiers selon le modèle économique du type « détention aux fins de la perception » dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels. Les ventes sont accessoires à l'atteinte de cet objectif et ne devraient être ni de valeur importante, ni fréquentes.

La Société désigne expressément, sur une base individuelle, une partie des placements à la JVBRN afin de réduire une non-concordance comptable dans le résultat net. Cette désignation est irrévocable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Les actifs financiers qui sont détenus selon les modèles économiques de types « détention aux fins de la perception et de la vente » et « détention aux fins de la perception » sont évalués afin de déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« URPI »). Les flux de trésorerie contractuels respectent généralement les critères URPI s'ils reflètent la contrepartie pour le risque de crédit de base et les rendements habituels d'un instrument d'emprunt qui inclut également la valeur temps de l'argent. Lorsque les modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie à des risques ou à une volatilité qui ne concordent pas avec un contrat de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé et évalué à la JVBRN.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est classé à la JVAERG ou à la JVBRN.

Tableau 2.9 – Classement des instruments de capitaux propres de la Société

JVAERG (sans recyclage)	JVBRN
Choix irrévocable (instrument par instrument) à la date d'acquisition. Cette désignation n'est pas permise si l'instrument de capitaux propres est détenu à des fins de transaction.	Classement par défaut pour tous les instruments de capitaux propres.

Instruments financiers

Tableau 2.10 – Classement des instruments financiers les plus importants de la Société

Classement	Instruments financiers	Description	Évaluations initiale et ultérieure
JVAERG	Titres de créance auxquels ne sont pas adossés des contrats d'assurance	Placements destinés à être détenus pour une période indéfinie et pouvant être vendus pour répondre à des besoins de trésorerie ou par suite de variations des conditions du marché.	Évalués initialement à la juste valeur en fonction du prix de transaction à la date de la transaction. Évalués par la suite à la juste valeur en fonction des cours acheteur (à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous pour les instruments de niveau 3) à la fin de la période, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les AERG (lorsque latentes) ou dans les Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements lorsque réalisées ou que l'instrument a subi une perte de valeur.
	Actions privilégiées	La plupart des portefeuilles d'actions privilégiées de la Société, puisqu'ils ont été acquis dans le but de dégager des produits de dividendes et d'être détenus à long terme.	Évalués initialement à la juste valeur en fonction du prix de transaction à la date de la transaction. Évalués par la suite à la juste valeur en fonction des cours acheteur à la fin de la période, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les AERG (sans reclassement en résultat net).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Classement	Instruments financiers	Description	Évaluations initiale et ultérieure
Désignés à la JVBRN à la comptabilisation initiale	Titres de créance auxquels sont adossés les contrats d'assurance	Une partie des titres de placement de la Société auxquels sont adossés ses contrats d'assurance a été désignée à la JVBRN. Cette désignation vise à éliminer une non-concordance comptable causée par les variations de juste valeur des contrats d'assurance sous-jacents en raison de variations des taux d'actualisation. Pour respecter les directives des organismes de réglementation, la Société s'assure que la durée pondérée en dollars des titres de créance désignés à la JVBRN est approximativement égale à la durée pondérée en dollars des contrats d'assurance.	Évalués initialement à la juste valeur en fonction du prix de transaction à la date de la transaction. Évalués par la suite à la juste valeur en fonction des cours acheteur (pour les actifs financiers) ou des cours vendeur (pour les passifs financiers) à la fin de la période, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements, à l'exception des contreparties éventuelles qui sont comptabilisées dans les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration.
Classés à la JVBRN	Instruments de capitaux propres	Tous les portefeuilles d'actions ordinaires et certaines actions privilégiées sont classés à la JVBRN.	La partie efficace des couvertures désignées à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'un investissement net dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans les profits (pertes) de change dans les AERG.
	Instruments financiers dérivés	Dérivés utilisés à des fins de couverture économique et de façon à modifier le profil de risque du portefeuille de placements de la Société, pourvu que l'exposition résultante respecte les lignes directrices de la politique de placement.	
	Contreparties éventuelles	Passif financier découlant d'un regroupement d'entreprises qui sera réévalué à la juste valeur en fonction du rendement futur.	
	Autres instruments	Placements dans des fonds communs de placement et des fonds de capital-investissement.	
Coût amorti – Autres actifs financiers	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Placements très liquides détenus afin de satisfaire à des exigences à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative, ayant une date d'échéance d'au plus trois mois.	Évalués initialement à la juste valeur en fonction du prix de transaction à la date de la transaction. Évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
	Prêts et créances	Actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif (y compris les titres acquis en vertu de conventions de revente).	
Coût amorti – Autres passifs financiers	Dette impayée	Passifs financiers dont les paiements et les dates d'échéance sont déterminés ou déterminables comme les billets à moyen terme et les billets subordonnés de la Société, les emprunts à terme et le montant prélevé sur une facilité de crédit.	Évalués initialement à la juste valeur à la date d'émission, déduction faite des coûts de transaction. Évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
	Titres vendus en vertu de conventions de rachat	Vente de titres en vertu d'une convention visant leur rachat à court terme, à un prix et à une date donnés.	Évalués initialement à la juste valeur en fonction de la somme due. Évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Évaluation de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier équivaut normalement au prix de transaction, c'est-à-dire à la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des renseignements disponibles et classée selon une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux.

Tableau 2.11 – Hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux

Niveaux	Description	Type d'instruments financiers normalement classé à ce niveau
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques	• Titres de créance de gouvernements¹ • Actions ordinaires et actions privilégiées • Placements dans des fonds communs de placement • Instruments dérivés négociés en Bourse
Niveau 2	Techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données qui ont une incidence importante sur la juste valeur sont observables (directement ou indirectement)	• Titres de créance de gouvernements et de sociétés qui ne sont pas classés au niveau 1 • Dette impayée² • TAC et TACH • Dérivés négociés de gré à gré
Niveau 3	Techniques d'évaluation qui utilisent des données ayant une incidence importante sur la juste valeur et qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché	• Prêts² • Fonds de capital-investissement • Contreparties éventuelles • Immeubles de placement • Autres placements

¹ Comprennent les titres émis par des gouvernements ou des organismes gouvernementaux dans les pays suivants : Canada, É.-U., RU, Allemagne, France, Italie et Japon.

² Évalués au coût amorti, pour lesquels la juste valeur est présentée.

Niveau 1

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours pour ce dernier sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'une industrie, d'un service d'évaluation des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Niveau 2

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers ne peut être tirée des marchés actifs, elle est déterminée au moyen d'un éventail de techniques d'évaluation incluant des modèles de flux de trésorerie actualisés et/ou des modèles mathématiques.

Pour les modèles de flux de trésorerie actualisés, les flux de trésorerie futurs estimés et les taux d'actualisation sont basés sur des données à jour du marché et sur les taux applicables aux instruments financiers, dont le rendement, la qualité de crédit et l'échéance sont semblables.

- Les flux de trésorerie futurs estimés sont influencés par des facteurs comme les conditions économiques (y compris les risques propres au pays), la concentration dans des secteurs d'activité particuliers, les types d'instruments, les devises, la liquidité du marché et la situation financière des contreparties.
- Les taux d'actualisation sont influencés par les taux d'intérêt sans risque et le risque de crédit.

Les données d'entrée de ces modèles sont tirées de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles. Les données d'entrée utilisées aux fins de l'évaluation comprennent :

- les taux du marché en vigueur pour les obligations possédant des caractéristiques et des profils de risque similaires;
- le cours de clôture de la date de transaction la plus récente sous réserve des ajustements relatifs à la liquidité; ou
- le cours moyen des courtiers lorsque les transactions sont trop rares pour constituer un marché actif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Niveau 3

La Société utilise des données qui ne sont pas fondées sur les données du marché observables. Les données de marché non observables utilisent des justes valeurs qui sont déterminées en totalité ou en partie en utilisant une technique d'évaluation ou un modèle fondé sur des hypothèses qui ne sont ni soutenues par les prix découlant des transactions courantes dans les marchés pour le même instrument ni fondées sur des données de marché observables. Dans ces cas, il faut user de jugement pour en établir la juste valeur. Les modifications des hypothèses concernant ces facteurs pourraient influencer sur la juste valeur comptabilisée des instruments financiers.

- **Prêts** – La juste valeur des prêts est déterminée en utilisant une technique d'évaluation fondée sur l'approche par le résultat. Les rentrées de fonds futures de capital et d'intérêts sont actualisées au moyen d'un taux sans risque avant impôt selon une courbe de rendement des obligations de gouvernements majoré d'une prime de risque fondée sur le risque de crédit auquel la Société serait exposée de la part des emprunteurs. La Société s'assure que le taux d'actualisation correspond aux taux d'emprunt appliqués sur des prêts semblables consentis par les institutions financières. La Société obtient des garanties à l'égard des prêts.
- **Fonds de capital-investissement** – Les fonds de capital-investissement sont évalués à leur juste valeur au moyen de la valeur liquidative, faute de mieux en pratique. La Société utilise plusieurs procédures pour déterminer le caractère raisonnable de l'évaluation de la juste valeur présentée par le fonds, notamment l'obtention et l'examen des états financiers audités et des états financiers intermédiaires et l'estimation de la juste valeur selon un modèle de flux de trésorerie actualisés qui ajoute des écarts de crédit et d'illiquidité à un taux d'actualisation sans risque. Les taux d'actualisation utilisés dans le modèle varient entre 1,9 % et 8,1 % et ont une moyenne pondérée de 5,3 % au 31 décembre 2025 (respectivement entre 2,8 % et 8,7 %, et 6,1 % au 31 décembre 2024). Dans certains cas, la Société analyse le prix établi par le gestionnaire de fonds pour chaque fonds tout au long de l'année. Dans l'éventualité où la Société juge que son estimation de la valeur liquidative diffère de celle présentée par le fonds en raison de l'illiquidité ou d'autres facteurs, la Société ajustera la valeur liquidative présentée par le fonds de façon à ce qu'elle représente plus fidèlement la juste valeur de sa participation dans le placement.
- **Contreparties éventuelles** – La juste valeur des contreparties éventuelles est fondée sur les produits futurs estimés ou les mesures de rentabilité futures, calculés à l'aide d'un taux ajusté pour tenir compte des risques propres à la transaction et en utilisant les informations disponibles en date d'évaluation.
- **Immeubles de placement** – La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moins une fois par année en fonction de leur utilisation optimale par des évaluateurs indépendants externes. Les techniques d'évaluation comprennent la méthode comparative en se fondant sur les ventes d'autres immeubles comparables, ainsi que des modèles de flux de trésorerie actualisés qui tiennent compte de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie qui devraient être générés par les immeubles. Les flux de trésorerie reflètent le loyer actuel à payer jusqu'à l'échéance du contrat de location, date à laquelle chaque unité est présumée être relouée à sa valeur locative estimée. Le taux d'actualisation tient compte de nombreux facteurs, notamment les transactions récentes visant des immeubles similaires, l'emplacement et la qualité de l'immeuble, la qualité du crédit des locataires et les modalités du contrat de location. Ces évaluations reflètent une fourchette de rendement de 5,5 % à 10,0 % et une moyenne pondérée de 6,6 % au 31 décembre 2025 (respectivement de 5,5 % à 12,0 % et 6,5 % au 31 décembre 2024).
- **Autres placements** – Les autres placements comprennent principalement des placements directs dans des entreprises en démarrage, des placements dans des fonds et des placements dans des courtiers sur lesquels la Société n'exerce pas d'influence ou de contrôle important. Ils comprennent également les participations dans des entreprises associées détenues par une société de capital-risque que la Société a choisi d'évaluer à la JVRN conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). La juste valeur est déterminée à l'aide d'estimations à l'égard notamment des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, des multiples des bénéfices projetés, des multiples des commissions de courtage ou des transactions récentes.

c) Instruments financiers dérivés et couverture

La Société a recours à divers instruments financiers dérivés pour gérer le risque lié aux actifs et aux passifs financiers. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument ou d'un indice sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux titres de capitaux propres ou aux marchandises. La Société utilise des instruments financiers dérivés à des fins de couverture économique et de façon à modifier le profil de risque de son portefeuille de placements, pourvu que l'exposition résultante respecte les lignes directrices de la politique de placement. Dans certains cas, la Société a recours à des dérivés pour gérer le risque lié au prix des acquisitions effectuées en monnaie étrangère.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les dérivés sont évalués à la juste valeur à la date de transaction lors de la comptabilisation initiale, puis réévalués à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information financière. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont comptabilisés à titre d'actifs au poste Autres actifs, alors que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative sont comptabilisés à titre de passifs au poste Autres passifs. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements, sauf si les instruments financiers dérivés font partie d'une relation de couverture admissible.

Dérivés admissibles à la comptabilité de couverture

Dans certaines circonstances, ces dérivés satisfont aussi aux critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture. Dans pareil cas, une relation de couverture est désignée et consignée au moment de sa mise en place en décrivant l'objectif et la stratégie de gestion des risques, l'élément couvert ainsi que la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Les stratégies de gestion des risques qui satisfont aux critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture ont été désignées à titre de couvertures d'investissements nets dans un établissement à l'étranger, de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur.

- **Couvertures d'investissements nets** – La Société utilise des dérivés de change afin de gérer l'exposition de la valeur comptable des établissements à l'étranger ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien. Lorsque la Société choisit d'appliquer la comptabilité de couverture, la partie efficace des profits ou pertes liés aux dérivés de couverture, à l'instar des profits et pertes de change découlant de la conversion de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, est comptabilisée au poste Profits (pertes) de change dans les AERG.
- **Couvertures de flux de trésorerie** – La Société utilise des swaps de taux d'intérêt « fixe-fixe » pour couvrir les variations de la juste valeur des titres de créance. Lorsque la Société choisit d'appliquer la comptabilité de couverture, la partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les AERG, tandis que la partie inefficace est comptabilisée en résultat net au poste Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements.
- **Couvertures de la juste valeur** – La Société utilise des swaps de taux d'intérêt « fixe-variable » pour couvrir les variations de la juste valeur des titres de créance. Lorsque la Société choisit d'appliquer la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux dérivés de couverture sont comptabilisés en résultat net au poste Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements et la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est transférée du CAERG au résultat net.

L'efficacité de la couverture est évaluée à la mise en place de la couverture et pendant toute sa durée. Pour les couvertures d'investissements nets, l'efficacité est évaluée au moyen de la méthode de compensation en fonction du taux de change au comptant, ce qui ne devrait entraîner aucune inefficacité.

La comptabilité de couverture n'est appliquée que si la Société s'attend à ce que la relation de couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou des variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective lorsqu'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus efficace à titre de couverture, lorsque l'instrument de couverture est résilié ou vendu, ou à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert. Dans le cas de la vente ou de la résiliation anticipée de l'élément couvert, tout solde restant dans le CAERG découlant de la comptabilité de couverture de cet élément couvert est reclassé en Résultat net.

Dérivés qui ne sont pas désignés pour la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés, malgré qu'ils offrent une couverture économique efficace, ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans les relations de couverture officielles. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées en résultat net au poste Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements. Voir la **note 6 – Instruments financiers dérivés** pour plus de détails.

d) Décomptabilisation des actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers cessent d'être comptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie des placements sont échus ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers cessent d'être comptabilisés au moment de l'expiration ou de l'annulation de ces passifs. Voir le **tableau 2.10** pour plus de renseignements sur la comptabilisation initiale des actifs financiers et des passifs financiers.

Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat – La Société achète à de grandes institutions financières canadiennes des titres assortis d'une convention visant leur revente au vendeur original à court terme (conventions de revente), à un prix et à une date donnés. Elle vend également à de grandes institutions financières canadiennes des titres assortis d'une convention visant leur rachat à court terme (conventions de rachat), à un prix et à une date donnés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les titres acquis en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisés aux bilans consolidés puisque le vendeur conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs vendus. L'engagement de revendre les actifs acquis est présenté dans les actifs financiers liés aux placements au poste Autres actifs des bilans consolidés.

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat demeurent aux bilans consolidés puisque la Société n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs vendus. L'obligation de racheter les actifs vendus est présentée dans les passifs financiers liés aux placements aux bilans consolidés.

Règlements échelonnés – La Société conclut, avec diverses sociétés d'assurance vie canadiennes, des contrats de rente qui prévoient le paiement de montants fixes et récurrents aux demandeurs d'indemnité.

- Lorsque les contrats de rente sont non convertibles, incessibles et non transférables, la Société est libérée par le demandeur pour le règlement du montant de la réclamation. Par conséquent, elle s'acquitte ainsi de pratiquement toute sa responsabilité face à l'obligation envers les demandeurs et la soustrait du passif de ses bilans consolidés. La Société demeure toutefois exposée au risque de crédit que les assureurs vie ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations.
- Lorsque les contrats de rente sont convertibles, cessibles ou transférables, la Société conserve le passif, ainsi que l'actif correspondant, sur ses bilans consolidés.

e) Compensation des actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le montant net est comptabilisé dans les bilans consolidés seulement si la Société :

- a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;
- a l'intention soit de procéder au règlement sur la base du solde net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

f) Comptabilisation des produits et des charges

Produits nets des placements

- Les produits d'intérêts provenant des prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux effectif.
- Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit pour les actionnaires d'en recevoir le versement est établi, en l'occurrence à la date ex-dividende.
- Les produits tirés des titres de créance sont classés comme suit :
 - à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des primes obtenues ou des escomptes engagés ainsi que les coûts de transaction;
 - à la JVBRN sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et produits similaires sur les titres désignés ou classés à la JVBRN à l'aide d'une méthode similaire, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements

- Les profits et pertes à la vente de titres de créance classés à la JVAERG, ainsi que de titres de créance et de titres de capitaux propres classés à la JVBRN sont généralement calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti, sauf pour certaines stratégies en matière de titres de capitaux propres dans le portefeuille de placements.
- Les coûts de transaction associés à l'acquisition d'instruments financiers classés ou désignés à la JVBRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés; autrement, les coûts de transaction sont incorporés à l'actif au moment de la comptabilisation initiale et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les coûts de transaction engagés au moment de la vente d'un instrument financier sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

g) Pertes de valeur des actifs financiers autres que ceux classés ou désignés à la JVBRN

La Société évalue, de façon prospective, les pertes de crédit attendues liées aux actifs classés au coût amorti et aux titres de créance classés à la JVAERG. La méthode de dépréciation utilisée est fonction de la survenance ou non d'une augmentation importante du risque de crédit ou d'une défaillance avérée.

Tableau 2.12 – Étapes

Étapes	Titres de créance
Étape 1 (12 mois)	Le risque de crédit de l'instrument financier est faible (première qualité) ou le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (productif).
Étape 2 (durée de vie)	Le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la création (sous-productif), mais l'instrument financier n'est pas déprécié.
Étape 3 (durée de vie)	L'instrument financier est déprécié. Voir la <i>note 8.4 d) – Évaluation de la dépréciation</i> .

À chaque date de présentation de l'information financière, la Société comptabilise une provision pour les titres de créance classés à la JVAERG ou au coût amorti.

- Les PCA ne réduisent pas la valeur comptable des actifs financiers classés à la JVAERG, qui demeurent évalués à leur juste valeur. Un montant correspondant à la provision et à ses variations ultérieures est plutôt reclassé des AERG vers le résultat net. Voir la *note 8.4 d) – Évaluation de la dépréciation* pour plus de détails.
- Les PCA sur les instruments financiers mesurés au coût amorti réduisent la valeur comptable de ces actifs financiers, une charge correspondante étant comptabilisée en résultat net dans les profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements.

L'IFRS 9 prévoit une simplification en vertu de laquelle une entité peut supposer que les critères de comptabilisation des PCA pour la durée de vie ne sont pas satisfaits si le risque de crédit lié aux instruments financiers est considéré comme faible (« première qualité ») à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise la simplification pour risque de crédit faible puisqu'environ 94 % du portefeuille de titres de créance est constitué d'instruments financiers de première qualité cotés sur le marché (94 % au 31 décembre 2024).

Pour les créances clients seulement, la Société applique la méthode simplifiée permise en vertu de l'IFRS 9, au titre de laquelle les pertes attendues pour la durée de vie doivent être comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des créances.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris sont évalués à leur juste valeur. Les coûts liés aux acquisitions sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Lorsque la Société fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers repris afin de déterminer le classement et la désignation qui conviennent en fonction des modalités contractuelles, de la conjoncture économique et d'autres conditions pertinentes à la date de l'acquisition. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris lors d'un regroupement d'entreprises correspond au goodwill. Lorsque l'excédent est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé en résultat net.

2.6 Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

Le goodwill est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, soit l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée sur la quote-part de la Société du montant net des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris lors du regroupement d'entreprises. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur accumulée.

Le goodwill est affecté aux UGT, ou groupes d'UGT, qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises leur ayant donné lieu. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par année, ou plus fréquemment lorsqu'il existe des indications objectives de perte de valeur, en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à sa valeur comptable. Les tests de dépréciation sont effectués au niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, c'est-à-dire au niveau des unités d'exploitation de la Société (voir la *note 29 – Informations sectorielles*).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

À la cession d'une partie d'une UGT dans le cadre de la vente d'une entreprise au sens de l'IFRS 3, la valeur comptable du goodwill lié à la partie de l'UGT cédée est incluse dans la détermination des profits et des pertes sur cession. La valeur comptable est déterminée selon la juste valeur relative de la partie cédée par rapport à l'UGT totale.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la Société représentent les réseaux de distribution, les relations clients, les marques de commerce et les logiciels développés en interne.

- Le réseau de distribution représente les ententes contractuelles conclues entre la Société et les courtiers non consolidés pour la distribution des produits d'assurance de la Société. Il prévoit également la vente de produits d'assurance par l'intermédiaire de partenaires à affinités, généralement à un groupe de clients semblables, comme les détenteurs de cartes de magasin, les groupes d'anciens, les syndicats et les clients de sociétés de services publics.
- Les relations clients représentent principalement les relations qui existent avec les titulaires de police, soit directement (à titre d'assureur direct), soit indirectement (par l'intermédiaire de courtiers consolidés).

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant déterminée ou indéterminée. Pour chaque réseau de distribution acquis, cette détermination dépend de la nature du réseau de distribution. Lorsque l'on s'attend à ce que les flux de trésorerie connexes se maintiennent indéfiniment, il est jugé que les immobilisations incorporelles ont une durée de vie indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité et sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et celles en phase de développement ne sont pas assujetties à l'amortissement, mais sont soumises à un test de dépréciation annuel au niveau de l'UGT.

Les modes et les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles évaluées comme ayant une durée d'utilité déterminée sont présentés ci-après.

Tableau 2.13 – Modes et durées d'amortissement des immobilisations incorporelles – durée d'utilité déterminée

Immobilisations incorporelles	Mode	Durée
Réseaux de distribution	Amortissement linéaire	De 6 à 25 ans
Relations clients	Amortissement linéaire	De 3 à 15 ans
Marques de commerce	Amortissement linéaire	De 3 à 10 ans
Logiciels développés en interne	Amortissement linéaire	De 3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations incorporelles figure au poste Autres produits et charges des états consolidés du résultat.

2.7 Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. La monnaie fonctionnelle est la monnaie du principal environnement économique où l'entité exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle de la plupart des filiales étrangères est leur monnaie locale.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations libellées en monnaie étrangère sont comptabilisées initialement dans la monnaie fonctionnelle de l'entité liée à l'aide des taux de change en vigueur à la date de la transaction.

- Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère sont convertis à l'aide des taux de change de clôture. Tout écart de change en découlant est comptabilisé en résultat net.
- Les actifs et les passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère et évalués au coût historique sont convertis selon les taux de change historiques, et ceux évalués à la juste valeur sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date où la juste valeur est établie.
- Les produits et les charges sont convertis en fonction des taux de change moyens pour la période ou du taux de change à la date de l'opération pour les éléments importants.
- Les profits et les pertes de change nets sont comptabilisés en résultat, à l'exception :
 - des profits et des pertes de change latents sur les titres de capitaux propres à la JVAERG qui demeurent dans les AERG;
 - des profits et des pertes de change latents sur les couvertures désignées qui sont comptabilisés dans les AERG.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Établissements à l'étranger

- Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change de clôture.
- Les produits et les charges, ainsi que les flux de trésorerie, sont convertis en fonction des taux de change moyens pour la période.
- Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les AERG et sont reclassés en résultat à la cession ou à la cession partielle de l'investissement dans l'établissement à l'étranger connexe.

Les taux de change utilisés dans la préparation des états financiers consolidés sont les suivants :

Tableau 2.14 – Taux de change utilisés

	Aux		Taux moyen pour les exercices	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	2025	2024
USD vs CAD	1,373	1,438	1,398	1,370
GBP vs CAD	1,850	1,800	1,842	1,751
EUR vs CAD	1,613	1,489	1,578	1,482

2.8 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les participations de la Société dans des entreprises associées et des coentreprises se composent principalement des placements dans des courtiers, qui font partie des canaux de distribution de la Société par l'intermédiaire desquels elle offre ses produits d'assurance. Ces participations sont comptabilisées initialement au montant de la contrepartie versée, ce qui inclut la juste valeur des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill identifiés à l'acquisition, majoré de la quote-part de la Société des variations de leur actif net après l'acquisition. Elles sont par la suite évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les profits ou pertes de la Société découlant de ces participations figurent dans la quote-part du résultat tirée des participations dans des entreprises associées et des coentreprises et reflètent, après impôt, la quote-part des résultats d'exploitation des entreprises associées et des coentreprises. La Société détermine à chaque date de présentation de l'information financière s'il y a des indications objectives de perte de valeur des participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, nettes du cumul de l'amortissement. Les durées d'amortissement sont établies de manière à amortir le coût des actifs sur leur durée d'utilité estimative. Les modes et les durées d'amortissement sont présentés ci-dessous.

Tableau 2.15 – Modes et durées d'amortissement des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Mode	Durée
Bâtiments	Amortissement linéaire	De 15 à 40 ans
Mobilier et matériel	Amortissement linéaire	De 2 à 10 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée des contrats de location correspondants, ou 10 ans

2.10 Immeubles de placement et produits locatifs

Les immeubles de placement comprennent des terrains et des bâtiments qui sont situés principalement au RU et qui sont détenus afin de procurer des produits locatifs. Ils sont gérés en externe et ne sont pas occupés par leur propriétaire.

Les immeubles de placement sont évalués au coût, y compris les coûts de transaction, lors de la comptabilisation initiale, puis à la juste valeur en fonction d'estimations révisées, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net au poste Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple connexes sont comptabilisés à titre de produits nets des placements en résultat net sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.11 Contrats de location

À la date du début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, lequel correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti par la suite selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société pour un actif semblable. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à recevoir, et ne tiennent pas compte des coûts opérationnels et des paiements de loyers variables. L'obligation locative est évaluée par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives de la Société sont présentés respectivement aux postes Immobilisations corporelles et Autres passifs dans les bilans consolidés. L'amortissement est présenté au poste Charges afférentes aux activités d'assurance ou Autres produits et charges, et la charge d'intérêts, au poste Autres coûts de financement dans les états consolidés du résultat.

2.12 Impôts sur le résultat

a) Charge (économie) d'impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le résultat net, sauf dans la mesure où il concerne des éléments comptabilisés dans les AERG ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les AERG ou les capitaux propres. La charge (l'économie) d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

- L'**impôt sur le résultat exigible** est fondé sur les résultats opérationnels de l'exercice en cours, redressés en fonction d'éléments qui ne sont pas imposables ou déductibles. L'impôt sur le résultat exigible est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard des cas où la réglementation fiscale applicable peut faire l'objet d'interprétation différente et, lorsqu'il est approprié de le faire, elle établit des provisions en fonction des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.
- L'**impôt sur le résultat différé** est calculé selon la méthode axée sur le bilan appliquée aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. L'impôt différé est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporaires déductibles de même que pour les pertes fiscales et les crédits d'impôt inutilisés, dans la mesure où il est probable que les pertes pourront être déduites du profit imposable. Pour chaque entité pour laquelle il y a un historique de pertes fiscales, l'excédent des actifs d'impôt différé sur les passifs d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il y a des preuves convaincantes que des profits futurs seront réalisés.

L'impôt différé sur les résultats non distribués des filiales, des entreprises associées et des coentreprises est comptabilisé en charges de l'exercice au cours duquel surviennent les profits, sauf lorsque la distribution des résultats peut être contrôlée et qu'il est probable qu'il n'y aura pas de distribution dans un avenir prévisible.

b) Comptabilisation et compensation des actifs et des passifs d'impôt exigible

Pour chaque entité légale consolidée, les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsqu'ils ont trait à une même autorité fiscale, ce qui permet à l'entité légale de recevoir ou d'effectuer un seul paiement sur la base du solde net, et que l'entité entend les régler sur la base du solde net. Au moment de la consolidation, l'actif d'impôt exigible d'une entité est compensé avec le passif d'impôt exigible d'une autre entité si, et seulement si, les entités concernées ont un droit juridiquement exécutoire d'effectuer ou de recevoir un seul paiement net et si les entités prévoient effectuer ou recevoir un seul paiement net, ou recouvrer l'actif et régler le passif simultanément.

c) Règles du Pilier Deux

La Société applique les dispositions énoncées dans le document intitulé *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2*, qui modifie l'IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 ») de façon à inclure une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation et à la présentation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.13 Régimes de paiements fondés sur des actions

La Société offre quatre types de régimes de paiement fondé sur des actions :

a) Régime incitatif à long terme

Certains employés clés peuvent participer à un RILT. Les participants se voient attribuer des unités d'actions théoriques appelées UALR et UAI. Le versement à l'égard des UALR est assujéti à l'atteinte de cibles précises quant à ce qui suit :

- la surperformance du RCP estimé de la Société par rapport à un groupe de référence mondial en assurance de dommages, selon une moyenne triennale au Canada, aux É.-U. et au RU, pondérée en fonction du capital déployé par la Société dans chaque pays;
- la moyenne triennale du ratio combiné des activités aux É.-U., au RU ou des Solutions spécialisées mondiales par rapport à une cible précise;
- un amalgame des deux éléments susmentionnés.

La plupart des droits rattachés à la majeure partie des UAI sont automatiquement acquis trois ans après l'exercice au cours duquel elles ont été octroyées. L'acquisition des droits rattachés aux UAI n'est pas liée au rendement de la Société.

UALR et UAI – Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Société, certains participants peuvent choisir de recevoir un montant en espèces plutôt que des actions de la Société :

- selon la structure du régime; et
- à condition qu'ils aient atteint un seuil défini d'actionnariat (les « participants admissibles ») et qu'ils choisissent de recevoir un montant en espèces.

Au moment du versement, l'administrateur du régime achète sur le marché un nombre d'actions ordinaires fixé selon le nombre d'UALR et d'UAI dont les droits sont acquis et les choix des participants admissibles.

La juste valeur des attributions est estimée à la date d'attribution, laquelle correspond généralement au cours de clôture des actions de la Société à cette date.

Le RILT est comptabilisé comme un régime réglé en instruments de capitaux propres, sauf pour les participants qui peuvent choisir de recevoir un montant en espèces plutôt que des actions de la Société (comptabilisation comme un régime réglé en espèces).

Régime réglé en instruments de capitaux propres

Le coût des attributions est comptabilisé à titre de charge sur la période d'acquisition des droits, un montant correspondant étant comptabilisé au surplus d'apport. La valeur de chaque attribution ne fait pas l'objet d'une réévaluation ultérieure, mais la Société réévalue le nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis à chaque période de présentation de l'information financière. L'écart entre le cours des actions acquises et le coût cumulé pour la Société de ces unités dont les droits sont acquis, net de l'impôt sur les résultats, est comptabilisé dans les résultats non distribués.

Régime réglé en espèces

Le coût des attributions est comptabilisé à titre de charge sur la période d'acquisition des droits, un montant correspondant étant comptabilisé dans les autres passifs. Ce passif est réévalué à chaque période de présentation de l'information financière en fonction du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et du cours de l'action courant, toute variation du passif étant également comptabilisée à titre de charge jusqu'à ce qu'il soit réglé.

b) Régime d'achat d'actions des employés

Les employés non admissibles aux RILT peuvent verser des cotisations à un RAAE facultatif. Les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 10 % de leur salaire annuel de base au moyen de retenues salariales pour acheter des actions ordinaires de la Société sur le marché. Pour encourager les employés à participer au régime, la Société octroie, à la fin de chaque exercice, un nombre d'actions correspondant à 50 % des actions ordinaires achetées par les employés au cours de l'exercice (sous réserve du respect de certaines conditions). Au cours de l'exercice suivant, les actions ordinaires cotisées par la Société sont acquises par un courtier indépendant à chaque période de paie et sont déposées dans le compte de l'employé uniformément chaque date de paie. Les actions ordinaires cotisées par la Société sont attribuées lorsqu'elles sont déposées dans le compte de l'employé et les droits s'y rattachant sont acquis à ce même moment.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régime réglé en instruments de capitaux propres

La juste valeur des attributions est estimée à la date d'attribution et ne fait pas l'objet d'une réévaluation ultérieure, mais la Société réévalue le nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis à chaque période de présentation de l'information financière. Le coût des attributions est comptabilisé à titre de charge sur la période d'acquisition des droits, un montant correspondant étant comptabilisé au surplus d'apport. L'écart entre le cours des actions ordinaires acquises et le coût cumulé pour la Société des attributions dont les droits sont acquis, net de l'impôt sur le résultat, est comptabilisé dans les résultats non distribués.

c) Régime d'unités d'actions différées

Les administrateurs non-salariés de la Société peuvent participer au régime d'UAD offert par la Société. Une tranche de la rémunération des administrateurs non-salariés doit être reçue en UAD ou en actions ordinaires de la Société. Pour leur rémunération restante, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un montant en espèces, des actions ordinaires de la Société, des UAD ou une combinaison des trois. Les droits rattachés aux actions ordinaires et aux UAD sont acquis au moment de l'attribution. Les UAD sont rachetées au moment de la cessation des fonctions d'un administrateur ou de son départ à la retraite, l'opération étant par la suite réglée en espèces. Lorsque les administrateurs choisissent de recevoir des actions, la Société effectue des versements échelonnés à l'administrateur du régime visant l'acquisition d'actions de la Société pour le compte des administrateurs.

Régime réglé en espèces

Les UAD sont des attributions réglées en espèces qui sont passées en charges au moment de l'attribution, un passif financier correspondant étant comptabilisé dans les autres passifs. Ce passif est réévalué à chaque date de présentation de l'information financière en fonction du cours de l'action courant, toute variation du passif étant également comptabilisée à titre de charge jusqu'à ce qu'il soit réglé.

d) Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants

La Société gère un régime d'options sur actions à l'intention de certains de ses hauts dirigeants. En vertu du ROAID, le comité des ressources humaines et de la rémunération peut, à sa discrétion, attribuer de temps à autre des options et des DPVA, en plus de déterminer les modalités des attributions.

Les options confèrent aux participants le droit d'acheter des actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice correspondant normalement au cours moyen pondéré selon le volume par action ordinaire à la Bourse de Toronto pour une période de quelques jours précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options attribuées sont habituellement acquis sur une période de trois à sept ans, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement, et peuvent être exercés dans un délai de dix ans, sauf en cas de cessation d'emploi ou de décès.

Pour les options sur actions assorties d'objectifs de rendement non liés au marché, le nombre d'options dont l'acquisition des droits est prévue est estimé à la date d'attribution, puis révisé pour tenir compte des attentes relativement aux conditions liées au rendement et aux extinctions à chaque date de clôture. Pour les options assorties d'objectifs de rendement liés au marché, les conditions de rendement sont prises en compte dans la juste valeur à la date d'attribution. Les droits rattachés à ces options sur actions sont acquis par tranches, selon l'atteinte par la Société de cibles de rendement du cours de l'action prédéterminées sur une période de cinq ans.

Régime réglé en instruments de capitaux propres

La juste valeur des options est comptabilisée comme un régime réglé en instruments de capitaux propres et à titre de charge sur la période d'acquisition des droits, un montant correspondant étant porté au crédit du surplus d'apport. Lorsque les options sont exercées, toute contrepartie payée est portée au crédit des actions ordinaires, et la juste valeur des options comptabilisée dans le surplus d'apport est reclassée et portée au crédit des actions ordinaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2.14 Avantages futurs du personnel – régimes de retraite

Le calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations définies est établi selon la méthode des unités de crédit projetées et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Charge au titre des régimes à prestations définies

Le coût comptabilisé dans le résultat net de la période considérée comprend :

- le coût des services : le coût des prestations accordées en échange des services rendus par les employés pendant l'exercice considéré (coût des services rendus au cours de la période) ou les exercices antérieurs (coût des services passés);
- la charge d'intérêts nette : la variation de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs des régimes attribuable au passage du temps;
- les frais d'administration payés à même les caisses de retraite.

Le taux d'actualisation aux fins du calcul de la charge au titre des prestations définies est déterminé en tenant compte du rendement des obligations de sociétés de première qualité.

Réévaluation de l'actif (du passif) net au titre des prestations définies

Le taux utilisé afin d'actualiser l'obligation au titre des prestations définies est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et aux montants des paiements de prestation prévus, à la fin de chaque exercice.

Les réévaluations sont comptabilisées directement dans les AERG durant la période au cours de laquelle elles surviennent et comprennent :

- le rendement des actifs des régimes, qui représente l'écart entre le rendement actuel des actifs des régimes et le rendement calculé en utilisant le taux d'actualisation déterminé à l'aide des obligations de sociétés de grande qualité;
- les écarts actuariels découlant de l'expérience du régime;
- les modifications apportées aux hypothèses actuarielles, telles que le taux d'actualisation utilisé afin d'actualiser l'obligation au titre des prestations définies.

Ces réévaluations sont également reclassées immédiatement en résultats non distribués, car elles ne seront pas reclassées dans le résultat net des périodes subséquentes.

2.15 Courants par opposition à non courants

Conformément à la pratique de l'industrie pour les sociétés d'assurance, les bilans de la Société ne sont pas présentés selon la classification courante et non courante, mais sont plutôt présentés de façon générale, par ordre de liquidité. La majorité des actifs et des passifs de la Société sont considérés comme étant courants puisque leur réalisation et leur règlement sont respectivement prévus dans le cycle d'exploitation normal de la Société. Tous les autres actifs et passifs considérés comme étant non courants comprennent les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, les actifs d'impôt différé, les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, le goodwill, les passifs d'impôt différé et la dette impayée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 3 – Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

3.1 Utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers selon les Normes IFRS de comptabilité exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui peuvent avoir une incidence importante sur les montants des actifs et passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date de clôture, de même que sur les montants des produits et charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de façon importante de ces estimations.

Les principales estimations et hypothèses qui présentent un risque d'entraîner un rajustement important de la valeur comptable de certains actifs et passifs sont les suivantes :

Description	Référence	Description	Référence
Juste valeur des instruments financiers de niveau 3	Note 2.4	Perte de valeur des actifs financiers	Note 21.1
Contrats d'assurance et de réassurance	Note 9.4	Évaluation de la charge d'impôt	Note 25.6
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	Note 12.3	Évaluation de l'obligation au titre des prestations définies	Note 28.8

3.2 Risque géopolitique

L'environnement géopolitique actuel continue de contribuer à l'incertitude dans le commerce mondial, ce qui a entraîné une volatilité des marchés financiers et pourrait avoir une incidence sur l'environnement économique mondial dans l'avenir. Pour en savoir plus sur l'analyse de sensibilité de la Société au risque de marché, voir le [tableau 8.3 – Analyse de sensibilité \(après impôt\)](#).

La direction continuera à surveiller l'incidence du risque géopolitique sur ses jugements, estimations et hypothèses.

Note 4 – Regroupements d'entreprises et cessions

La Société a réalisé les cessions suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Assurance des particuliers au RU

En 2023, la Société s'est retirée du marché de l'assurance des particuliers au RU (automobile, habitation et animaux de compagnie), en annonçant, entre autres, la vente de ses activités d'assurance directe (habitation et animaux de compagnie) à Admiral Group plc (« Admiral ») et sa décision de céder ses ententes de partenariat en assurance habitation et en assurance pour animaux de compagnie à d'autres parties ou de les laisser arriver à échéance.

La vente à Admiral a été clôturée le 31 mars 2024 pour une contrepartie en trésorerie initiale de 85 millions £ (145 millions \$) reçue le 2 avril 2024 et un paiement éventuel d'au plus 33 millions £ (56 millions \$) sous réserve de l'atteinte de certains seuils de rétention. La vente comprenait le transfert d'une nouvelle franchise commerciale et de certaines activités, de données, de droits de renouvellement et de marques et la mutation d'employés le 31 mars 2024. Le transfert des affaires nouvelles et le renouvellement des polices ont commencé en juillet 2024. La Société conservera les sinistres liés aux affaires qu'elle a souscrites. La vente a donné lieu à un profit de 138 millions \$ qui a été comptabilisé au poste Autres profits nets (pertes nettes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et qui tient compte d'une contrepartie conditionnelle de néant aux 31 décembre 2025 et 2024.

En mars 2025, un accord a été conclu visant le transfert de la plus importante entente de partenariat en assurance des particuliers au RU avant la fin de l'exercice, dans le cadre du retrait du marché de l'assurance des particuliers au RU.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé des coûts de restructuration de 119 millions \$ au poste Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration (129 millions \$ au 31 décembre 2024) liés au retrait du marché de l'assurance des particuliers au RU.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 5 – Placements

5.1 Classement des placements

Tableau 5.1 – Classement des placements

Aux	JVAERG		JVBRN		Coût amorti ¹	Total de la valeur comptable
	Classés à la JVAERG ¹	Désignés à la JVAERG	Classés à la JVBRN	Désignés à la JVBRN	Valeur comptable	
31 décembre 2025						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	1 365	1 365
Billets à court terme	1 780	-	-	334	-	2 114
Titres à revenu fixe						
Titres gouvernementaux	4 125	-	-	6 552	-	10 677
Titres de sociétés	8 002	-	-	4 568	-	12 570
TAC et TACH ²	2 772	-	233	723	-	3 728
Fonds de capital-investissement	-	-	1 870	-	-	1 870
Titres de créance	16 679	-	2 103	12 177	-	30 959
Actions privilégiées	-	1 041	507	-	-	1 548
Actions ordinaires	-	-	7 190	-	-	7 190
Immeubles de placement	-	-	701	-	-	701
Prêts	-	-	-	-	805	805
	16 679	1 041	10 501	12 177	2 170	42 568
31 décembre 2024						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	1 145	1 145
Billets à court terme	939	-	-	350	-	1 289
Titres à revenu fixe						
Titres gouvernementaux	4 141	-	-	6 068	-	10 209
Titres de sociétés	8 652	-	-	3 778	-	12 430
TAC et TACH ²	3 155	-	223	763	-	4 141
Fonds de capital-investissement	-	-	1 702	-	-	1 702
Titres de créance	16 887	-	1 925	10 959	-	29 771
Actions privilégiées	-	1 117	543	-	-	1 660
Actions ordinaires	-	-	6 350	-	-	6 350
Immeubles de placement	-	-	571	-	-	571
Prêts	-	-	-	-	785	785
	16 887	1 117	9 389	10 959	1 930	40 282

¹ Au 31 décembre 2025, ces placements étaient classés à l'étape 1 et la provision pour PCA sur les titres au coût amorti et les titres classés à la JVAERG s'élevait à respectivement 2 millions \$ et 11 millions \$ (respectivement 1 million \$ et 11 millions \$ au 31 décembre 2024).

² Comprennent les TACH négociés sur un marché organisé, lesquels sont pleinement garantis par le gouvernement américain ou garantis par un organisme public, ainsi que les TAC, notamment les créances sur cartes et prêts automobiles.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5.2 Valeur comptable des placements

Tableau 5.2 – Valeur comptable des placements

Aux	Placement à la JVBRN	Autres placements			Total des placements	
	Valeur comptable	Coût amorti	Profits latents ¹	Pertes latentes ¹	Valeur comptable	Valeur comptable
31 décembre 2025						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 365	-	-	1 365	1 365
Titres de créance	14 280	16 840	194	(355)	16 679	30 959
Actions privilégiées	507	962	103	(24)	1 041	1 548
Actions ordinaires	7 190	-	-	-	-	7 190
Immeubles de placement	701	-	-	-	-	701
Prêts	-	805	-	-	805	805
	22 678	19 972	297	(379)	19 890	42 568
31 décembre 2024						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 145	-	-	1 145	1 145
Titres de créance	12 884	17 294	136	(543)	16 887	29 771
Actions privilégiées	543	1 099	80	(62)	1 117	1 660
Actions ordinaires	6 350	-	-	-	-	6 350
Immeubles de placement	571	-	-	-	-	571
Prêts	-	785	-	-	785	785
	20 348	20 323	216	(605)	19 934	40 282

¹ Les montants libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période.

5.3 Garanties

Le tableau ci-après présente les garanties liées aux placements :

Tableau 5.3 – Garanties

Aux 31 décembre	2025	2024
Garanties données	1 452	1 488
Garanties acceptées	3 597	2 405

La Société a des actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, composés principalement de titres de créance, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les modalités relatives aux garanties données constituent la norme du marché pour ce qui est des lettres de facilité de crédit, des transactions sur dérivés et des conventions de rachat.

La Société a accepté des garanties composées principalement de titres gouvernementaux. Les modalités relatives aux garanties acceptées constituent la norme du marché pour ce qui est des titres prêtés, des transactions sur dérivés et des conventions de revente. Les garanties ne peuvent être vendues ou données à nouveau en garantie par la Société, à moins que la contrepartie en question ne manque à ses obligations financières. L'obligation de remboursement de la trésorerie est comptabilisée au poste Autres passifs et la somme à recevoir correspondante est comptabilisée au poste Autres actifs. Les garanties acceptées se rapportent principalement aux titres prêtés dont la juste valeur au 31 décembre 2025 s'élevait à 2 619 millions \$ (2 017 millions \$ au 31 décembre 2024). Les garanties acceptées connexes représentent environ 105 % de la juste valeur des titres prêtés au 31 décembre 2025 (105 % au 31 décembre 2024).

5.4 Stratégie de placement en actions neutre du point de vue du marché

Tableau 5.4 – Stratégie de placement en actions neutre du point de vue du marché

Aux 31 décembre	2025		2024	
	Juste valeur	Garanties	Juste valeur	Garanties
Positions longues – présentées en actions ordinaires	729	-	612	-
Positions à découvert – présentées en passifs financiers liés aux placements (tableau 15.4)	(735)	757	(614)	623

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 6 – Instruments financiers dérivés

6.1 Types de dérivés utilisés

La Société utilise généralement des instruments financiers dérivés à des fins de couverture économique et de façon à améliorer le profil de risque de son portefeuille de placements, pourvu que l'exposition résultante respecte les lignes directrices de sa politique de placement. Dans certaines circonstances, ces dérivés satisfont aussi aux critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture. Les stratégies de gestion des risques qui satisfont aux critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture ont été désignées à titre de couvertures d'investissements nets dans un établissement à l'étranger, de couvertures de flux de trésorerie et de couvertures de juste valeur. Le tableau suivant résume les types de dérivés utilisés par la Société.

Tableau 6.1 – Types de dérivés utilisés

Dérivés	Description	Objectif	Désignation
Contrats à terme de gré à gré	Obligations contractuelles d'échanger :		
de change	une monnaie contre une autre à une date ultérieure préétablie	Atténuer le risque découlant de fluctuations des devises en lien avec : - les entrées et sorties de trésorerie ayant une incidence sur les activités de la Société; - l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger; - les flux de trésorerie libellés en devises liés au prix d'acquisition et à l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger.	Aucune désignation Couverture d'investissements nets Couverture de flux de trésorerie si la transaction remplit les critères de « hautement probable »
Contrats à terme normalisés	Obligations contractuelles d'acheter ou de vendre :		
de taux d'intérêt	un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à un prix déterminé et à une date ultérieure préétablie	Modifier ou atténuer l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt	Aucune désignation
de capitaux propres	un nombre déterminé de titres, un ensemble de titres ou un indice boursier à un prix déterminé et à une date préétablie	Atténuer l'exposition au marché boursier	Aucune désignation
Swaps	Contrats de gré à gré :		
de taux d'intérêt et de devises	en vertu desquels deux contreparties s'échangent un flux de paiements futurs d'intérêts en fonction d'un montant de capital déterminé et dans deux monnaies différentes	Modifier ou atténuer l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change	Aucune désignation
de taux d'intérêt	en vertu desquels deux contreparties s'échangent un flux de paiements futurs d'intérêts en fonction d'un montant de capital déterminé	Modifier ou atténuer l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt	Couverture de juste valeur
de capitaux propres	en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction d'un ensemble de titres appliqués à un montant notionnel	Atténuer l'exposition aux fluctuations des marchés boursiers	Aucune désignation
sur défaillance de crédit	qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent d'une contrepartie à une autre	Modifier l'exposition au risque de crédit	Aucune désignation
du taux d'inflation	qui transfèrent le risque lié à l'inflation d'une contrepartie à une autre	Modifier l'exposition au risque lié à l'inflation	Aucune désignation

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6.2 Juste valeur et montant notionnel des instruments dérivés

Le tableau suivant présente le montant notionnel par durée jusqu'à l'échéance et par juste valeur des instruments dérivés détenus par la Société selon leur désignation des relations de comptabilité de couverture admissibles.

Tableau 6.2 – Juste valeur et montant notionnel des instruments dérivés

Au 31 décembre 2025			Durée jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur	
Type de couverture	Risque couvert	Type d'instrument	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Actif	Passif
Désigné pour couverture comptable								
Couvertures d'investissements nets	Risque de change	Contrats de change à terme	6 035	-	-	6 035	30	30
			6 035	-	-	6 035	30	30
Non désigné pour couverture comptable								
		Contrats de change à terme	1 254	-	-	1 254	20	3
		Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	323	-	-	323	-	-
		Contrats à terme normalisés sur actions	469	-	-	469	-	-
		Swaps de capitaux propres	2 011	-	-	2 011	15	28
		Swaps sur l'inflation	-	-	222	222	61	26
			4 057	-	222	4 279	96	57
			10 092	-	222	10 314	126	87
Au 31 décembre 2024								
Type de couverture	Risque couvert	Type d'instrument	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Actif	Passif
Désigné pour couverture comptable								
Couvertures d'investissements nets	Risque de change	Contrats de change à terme	6 112	-	-	6 112	6	204
			6 112	-	-	6 112	6	204
Non désigné pour couverture comptable								
		Contrats de change à terme	1 205	-	-	1 205	2	29
		Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	2	-	-	2	-	-
		Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	331	-	-	331	-	-
		Contrats à terme normalisés sur actions	3	-	-	3	-	-
		Swaps de capitaux propres	1 587	-	-	1 587	51	-
		Swaps sur l'inflation	-	-	216	216	52	18
			3 128	-	216	3 344	105	47
			9 240	-	216	9 456	111	251

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 7 – Évaluation de la juste valeur

7.1 Classement de la juste valeur

Tableau 7.1 – Hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers, des immeubles de placement et des passifs financiers évalués à la juste valeur

Aux	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	Évaluation selon des prix (non ajustés) cotés sur des marchés	Évaluation selon les modèles		
		Avec données observables	Sans données observables	
31 décembre 2025				
Billets à court terme	2 022	92	-	2 114
Titres à revenu fixe				
Titres gouvernementaux	4 148	6 529	-	10 677
Titres de sociétés	-	12 570	-	12 570
TAC et TACH	-	3 728	-	3 728
Fonds de capital-investissement	-	-	1 870	1 870
Titres de créance	6 170	22 919	1 870	30 959
Actions privilégiées	1 548	-	-	1 548
Actions ordinaires	7 106	-	84	7 190
Immeubles de placement	-	-	701	701
Actifs financiers dérivés (tableau 15.2)	-	126	-	126
Actifs financiers et immeubles de placement évalués à la JV	14 824	23 045	2 655	40 524
Passifs financiers évalués à la juste valeur (tableau 15.4)	735	87	-	822
31 décembre 2024				
Billets à court terme	1 165	124	-	1 289
Titres à revenu fixe				
Titres gouvernementaux	3 578	6 631	-	10 209
Titres de sociétés	-	12 430	-	12 430
TAC et TACH	-	4 141	-	4 141
Fonds de capital-investissement	-	-	1 702	1 702
Titres de créance	4 743	23 326	1 702	29 771
Actions privilégiées	1 660	-	-	1 660
Actions ordinaires	6 251	-	99	6 350
Immeubles de placement	-	-	571	571
Actifs financiers dérivés (tableau 15.2)	-	111	-	111
Actifs financiers et immeubles de placement évalués à la JV	12 654	23 437	2 372	38 463
Passifs financiers évalués à la juste valeur (tableau 15.4)	614	251	-	865

La juste valeur des prêts était de 779 millions \$ au 31 décembre 2025 (759 millions \$ au 31 décembre 2024). La valeur comptable de certains instruments financiers à court terme qui ne sont pas évalués à la juste valeur est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7.2 Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et des immeubles de placement classés au niveau 3

Tableau 7.2 – Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et des immeubles de placement classés au niveau 3

Exercices clos les	Classés à la JVBRN			Total
	Titres de créance	Actions ordinaires	Immeubles de placement	
31 décembre 2025				
Solde au début de l'exercice	1 702	99	571	2 372
Total des profits (pertes) comptabilisés en résultat net	(70)	(16)	10	(76)
Achats	532	27	103	662
Cessions	(306)	(28)	-	(334)
Écarts de taux de change	12	2	17	31
Solde à la fin de l'exercice	1 870	84	701	2 655
31 décembre 2024				
Solde au début de l'exercice	1 567	129	480	2 176
Total des profits (pertes) comptabilisés en résultat net	45	(1)	5	49
Achats	224	-	59	283
Cessions	(205)	(37)	(7)	(249)
Écarts de taux de change	37	8	34	79
Transferts depuis le niveau 2	34	-	-	34
Solde à la fin de l'exercice	1 702	99	571	2 372

Note 8 – Risque financier

La Société a un cadre de gestion des risques global et des procédures de contrôle interne conçus pour gérer et surveiller les divers risques en vue de protéger les activités, les clients, les actionnaires et les employés de la Société. Les programmes de gestion des risques visent à éviter les risques qui pourraient nuire de façon importante à la situation financière de la Société, à accepter les risques qui contribuent à dégager un résultat et une croissance durables et à les communiquer de manière complète et détaillée.

Une gestion efficace des risques repose sur l'identification, l'évaluation, le suivi et la communication de tous les risques importants auxquels la Société est exposée dans le cours de ses activités. Pour prendre des décisions avisées, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, la direction doit avoir un accès direct et continu à l'information la plus récente et la plus exacte. Soit directement, soit par l'entremise de ses comités, le conseil d'administration s'assure que la direction de la Société a mis en place des programmes appropriés pour la gestion des risques. Le conseil d'administration, directement et par l'entremise du comité de la gestion des risques, supervise les programmes, procédures et contrôles de gestion des risques de la Société, et à cet égard, reçoit des rapports périodiques, notamment de l'équipe de la gestion des risques par l'intermédiaire du chef de la gestion des risques et des auditeurs internes.

Le contexte géopolitique actuel augmente l'incertitude sur les marchés financiers. Voir la **note 3.2 – Risque géopolitique** pour plus de détails.

Tableau 8.1 – Risque financier

	Risque de marché	Risque de corrélation	Risque de crédit	Risque de liquidité
Définition du risque	Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'un immeuble de placement varient en raison de variations des cours du marché, des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change, des prix des immeubles ou des marchés des produits de base.	Risque que les fluctuations de prix de deux placements visant à se compenser l'un l'autre dans le cadre d'une stratégie de couverture économique ne se neutralisent pas pleinement.	Risque que les contreparties ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles.	Risque que la Société éprouve des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour respecter ses engagements relativement à des passifs financiers.
Référence	Notes 8.1 et 8.2	Note 8.3	Note 8.4	Note 8.5

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8.1 Risque de marché

Tableau 8.2 – Risque de marché

	Risque de prix inhérent aux instruments de capitaux propres	Risque de taux d'intérêt et d'écarts de crédit	Risque de change	Risque lié aux prix des immeubles
Définition du risque	Risque de pertes provenant de fluctuations des cours sur les marchés boursiers.	Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts de crédit.	Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de fluctuations des taux de change.	Risque de pertes provenant de fluctuations des prix des immeubles.
Exposition au risque	Exposition importante aux fluctuations des cours des actions ordinaires et des actions privilégiées, y compris les actions détenues par les régimes de retraite.	Exposition importante aux fluctuations des taux d'intérêt : - des titres de créance et des actions privilégiées; - des obligations au titre du régime de retraite à prestations définies, nettes des titres de créance connexes; - des contrats d'assurance et de réassurance.	Une partie de l'investissement net de la Société dans des établissements étrangers. Investissements appuyant les activités canadiennes de la Société libellées en monnaie étrangère. Une partie des entrées et sorties de fonds libellées en monnaie étrangère ayant une incidence sur les activités de la Société.	Exposition aux fluctuations des prix des immeubles.
Gestion des risques	Établit des limites relatives à l'exposition aux titres de capitaux propres au moyen de politiques de placement. Par la diversification des secteurs géographiques et secteurs d'activité et, dans certains cas, par l'utilisation de dérivés.	Établit des limites relatives à la durée du taux d'intérêt et des écarts de crédit au moyen de politiques de placement. Utilisation de dérivés sur taux d'intérêt. Les variations du taux d'actualisation appliqué aux contrats d'assurance et de réassurance de la Société offrent une compensation partielle à la variation du cours des actifs sensibles au taux d'intérêt.	Établit des limites relatives à l'exposition au risque de change au moyen de politiques de placement et de trésorerie. Utilisation de dérivés de change.	Établit des limites relatives à l'exposition directe au risque lié aux biens immobiliers au moyen de politiques de placement. Utilisation comme actif auquel sont adossés les passifs au titre des sinistres survenus à long terme de la Société.

Le comité de placement opérationnel surveille régulièrement la conformité aux politiques de placement de la Société, alors que le comité de gouvernance et de durabilité la passe périodiquement en revue.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

a) Analyse de sensibilité au risque de marché

L'analyse de sensibilité est une technique de gestion des risques qui aide la direction à s'assurer que les risques assumés cadrent avec le niveau de tolérance au risque de la Société. Elle consiste à modifier une variable pour évaluer les effets de cette modification sur les résultats et la situation financière de la Société, excluant toute action de la part de la direction. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ces estimations pour diverses raisons et, par conséquent, ces sensibilités devraient être considérées comme des estimations directionnelles.

Tableau 8.3 – Analyse de sensibilité (après impôt)

Exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	Résultat net	AERG	Résultat net	AERG
Risque de prix inhérent aux instruments de capitaux propres				
Cours des actions ordinaires (baisse de 10 %) ¹	(277)	(73)	(284)	(69)
Cours des actions privilégiées (baisse de 5 %)	(18)	(39)	(20)	(41)
Risque lié au prix des immeubles (baisse de 10 %)	(53)	-	(43)	-
Risque de taux d'intérêt (hausse de 100 points de base)²				
Titres de créance ^{3, 4}	(368)	(380)	(328)	(419)
Passif net au titre des sinistres survenus avant les montants nets à payer et les sinistres présentés selon le MGE ⁵	413	-	380	-
Obligation au titre des régimes à prestations définies, nette des titres de créance et des contrats de rentes sans rachat connexes	-	71	-	70
Risque de change⁶				
Raffermisssement de 10 % du dollar canadien par rapport à toutes les devises				
Actif net des établissements à l'étranger libellé en :				
USD	(17)	(325)	(12)	(281)
GBP	-	(313)	7	(233)

¹ Compte tenu de l'incidence des actions ordinaires (déduction faite des positions de couverture).

² Compte non tenu de l'incidence des écarts de crédit.

³ Compte non tenu de l'incidence des titres de créance liés au régime de retraite à prestations définies.

⁴ La sensibilité aux taux d'intérêt se fonde sur le portefeuille de titres de créance, qui se compose à environ 45 % de titres gouvernementaux et 55 % de titres de sociétés.

⁵ Compte tenu de l'incidence d'une variation du taux d'actualisation des ordres de paiements périodiques nets de +0,5 %.

⁶ Compte tenu des contrats de change à terme.

L'analyse de sensibilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

- Les variations de la courbe de rendement sont parallèles.
- Les taux d'intérêt, les cours des actions, les prix des immeubles et les taux de change fluctuent de façon indépendante.
- Les risques de crédit, de liquidité, d'écarts de crédit et de corrélation n'ont pas été pris en considération.
- L'incidence sur les régimes de retraite de la Société a été prise en compte.

Les pertes latentes sur les titres de créance à la JVAERG, telles qu'elles ont été comptabilisées dans le CAERG, peuvent être réalisées par les ventes de titres dans l'avenir.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Exposition au risque de change

Tableau 8.4 – Exposition nette au risque de change et de conversion

Aux 31 décembre	2025			2024		
	USD	GBP	EUR/Autre	USD	GBP	EUR/Autre
Placements en appui aux activités canadiennes	4 264	-	-	4 147	-	-
Dérivés de change, montant notionnel ¹	(4 232)	-	-	(4 130)	-	-
	32	-	-	17	-	-
Actif net consolidé des établissements à l'étranger	3 562	4 769	613	3 075	4 519	527
Dérivés de change, montant notionnel ¹	-	(1 331)	(436)	-	(1 959)	(253)
	3 562	3 438	177	3 075	2 560	274
Autres actifs nets libellés en monnaie étrangère	238	25	82	178	(94)	90
Total de l'exposition nette	3 832	3 463	259	3 270	2 466	364

¹ Le taux contractuel moyen des contrats de change à terme désignés dans les relations de couverture à titre de couvertures d'investissements nets était de 1,3685 pour les contrats en USD/CAD et de 1,8388 pour les contrats en GBP/CAD au 31 décembre 2025 (respectivement 1,3598 et 1,7782 au 31 décembre 2024).

8.2 Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant présente la juste valeur et la durée respectives des actifs et des passifs de la Société évalués à la juste valeur, ainsi que les instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt.

Tableau 8.5 – Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre	2025		2024	
	Juste valeur	Durée (en années)	Juste valeur	Durée (en années)
Placements :				
Titres de créance	30 959	3,1	29 771	3,2
Actions privilégiées	1 548	4,2	1 660	3,9
Passif net au titre des sinistres survenus avant les montants nets à payer et les sinistres présentés selon le MGE	23 502	2,3	22 994	2,2

La Société gère l'exposition au risque de taux d'intérêt de son portefeuille de placements conformément à ses politiques de placement. La conformité aux fourchettes d'exposition et aux cibles en matière de risque de taux d'intérêt établies dans ces politiques fait l'objet d'une surveillance régulière.

8.3 Risque de corrélation

L'utilisation des produits dérivés expose la Société à plusieurs risques, dont le risque de crédit et le risque de marché. La couverture de certains risques au moyen de dérivés crée un risque de corrélation. Cette corrélation imparfaite entre l'instrument de couverture et l'élément couvert crée un potentiel de profits ou de pertes excédentaires dans le cadre d'une stratégie de couverture, ce qui ajoute du risque à la position. La Société surveille régulièrement l'efficacité de ses couvertures économiques. Le risque de corrélation est contrôlé par l'imposition de limites prescrites dans la politique de placement, lesquelles sont surveillées régulièrement.

8.4 Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société se concentre principalement sur ses titres de créance, ses actions privilégiées et, dans une moindre mesure, sur ses actifs des contrats de réassurance et ses ententes de règlements échelonnés conclus avec diverses sociétés d'assurance vie. La Société est aussi exposée au risque de crédit de la contrepartie résultant des dérivés négociés de gré à gré, des conventions de rachat ainsi que des transactions de prêt et d'emprunt de titres. Une contrepartie est une personne ou une entité de laquelle des espèces ou d'autres formes de contrepartie sont attendues afin de régler un passif ou une obligation envers la Société. Ces risques, ainsi que la politique et les pratiques en matière de gestion des risques que la Société utilise pour atténuer le risque de crédit, sont présentés ci-dessous.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

a) Exposition au risque de crédit

Le tableau suivant présente l'exposition maximale au risque de crédit de la Société, sans tenir compte des garanties détenues ou des autres améliorations de modalités de crédit dont elle peut se prévaloir pour atténuer ce risque. Pour l'exposition liée à des éléments figurant aux bilans, l'exposition maximale au risque de crédit est définie comme étant la valeur comptable de l'actif.

Tableau 8.6 – Exposition maximale au risque de crédit

Aux 31 décembre	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 365	1 145
Titres de créance	30 959	29 771
Actions privilégiées	1 548	1 660
Prêts	805	785
Actifs des contrats de réassurance	4 548	4 788
Autres actifs financiers ¹	2 254	1 617
Exposition au risque de crédit liée à des éléments figurant aux bilans	41 479	39 766
Règlements échelonnés	1 602	1 571
Exposition au risque de crédit liée à des éléments ne figurant pas aux bilans	1 602	1 571

¹ Comprennent principalement les autres montants à recevoir et à recouvrer, les actifs financiers liés aux placements, les fonds soumis à restrictions et le produit des placements à recevoir et les règlements échelonnés figurant au bilan.

Règlements échelonnés

La Société a conclu des contrats qui prévoient le paiement de montants fixes et récurrents à des réclamants et a acheté des contrats de rente auprès de diverses sociétés d'assurance vie canadiennes pour effectuer ces paiements. Si les assureurs vie ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations, la Société pourrait devoir assumer une obligation liée aux garanties financières. Par conséquent, le risque net de la Société correspond à tout risque de crédit lié aux assureurs vie. Le risque de crédit est réduit, puisque la Société traite avec des assureurs vie agréés. En outre, le risque de crédit est atténué davantage par un mécanisme d'indemnisation sectoriel qui, dans l'éventualité où un assureur vie n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, assumerait la majorité des obligations restantes.

b) Qualité du crédit

La stratégie de gestion des risques de la Société consiste à investir dans des titres de créance et des actions privilégiées émis par des émetteurs ayant une cote de solvabilité élevée et à limiter le montant du risque de crédit envers chaque émetteur en imposant des limites en fonction de leur qualité de crédit. La politique de placement de la Société requiert qu'au moins 98 % des titres à revenu fixe de sociétés cotées faisant partie de son portefeuille aient une notation de qualité supérieure et qu'au moins 57 % des actions privilégiées aient une notation de P2 (bas) ou mieux. Ces balises à l'égard de la qualité du crédit ne visent pas les placements effectués par l'entremise de fonds de titres de créance. Dans le cas des fonds, des limites précises de la politique s'appliquent pour gérer l'exposition globale à ces placements. La direction surveille régulièrement les modifications de notations ultérieures.

La Société utilise des cotes de diverses agences de notation pour noter les titres de créance et les actions privilégiées. Lorsqu'il y a deux cotes pour le même instrument, la Société utilise la moins élevée des deux. Lorsqu'il y a trois cotes pour le même instrument, la Société utilise la cote médiane. Pour certains instruments, lorsqu'aucune cote d'une agence de notation n'est disponible, la Société utilise la cote d'un instrument comparable du même émetteur ou la cote de la société mère ou de l'État se portant garant.

Les tableaux ci-dessous présentent la qualité du crédit des titres de créance et des actions privilégiées de la Société.

Tableau 8.7 – Qualité du crédit des titres de créance

Aux 31 décembre	2025	2024
Titres de créance :		
AAA	32 %	37 %
AA	25 %	20 %
A	25 %	25 %
BBB	12 %	12 %
Non coté	6 %	6 %
	100 %	100 %

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 8.8 – Qualité du crédit des actions privilégiées

Aux 31 décembre	2025	2024
Actions privilégiées :		
P2	86 %	82 %
P3	14 %	18 %
	100 %	100 %

Concentration du risque de crédit

La concentration du risque de crédit survient lorsque plusieurs emprunteurs ou contreparties exercent des activités similaires, sont situés dans le même secteur géographique ou ont des caractéristiques économiques comparables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les placements de la Société pourraient être sensibles aux changements touchant un secteur géographique ou un secteur d'activité particulier.

Placements

La Société investit une partie importante de ses placements dans le secteur financier et au Canada. Cette concentration des risques fait l'objet d'une surveillance étroite. Afin d'accroître la diversification sectorielle, la Société détient des obligations de sociétés américaines non financières de première qualité. Les portefeuilles des É.-U. et de l'Europe contribuent à la diversification des émetteurs financiers canadiens. Le tableau suivant résume le risque de concentration des placements de la Société (excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie) déduction faite des passifs financiers liés aux placements et des positions de couverture.

Tableau 8.9 – Répartition des placements selon le pays de constitution et le secteur d'activité

Aux 31 décembre	2025	2024
Par pays de constitution :		
Canada	48 %	49 %
É.-U.	29 %	29 %
RU	10 %	10 %
Autres (principalement des pays d'Europe)	13 %	12 %
	100 %	100 %
Par secteur d'activité :		
Titres gouvernementaux	32 %	30 %
Services financiers	25 %	26 %
TAC et TACH	9 %	11 %
Immobilier	6 %	5 %
Produits industriels	5 %	5 %
Services publics	4 %	5 %
Biens de consommation de base	4 %	4 %
Énergie	2 %	3 %
Autres	13 %	11 %
	100 %	100 %

Les filiales réglementées de la Société sont assujetties à diverses limites sur la concentration des émetteurs, qui varient selon le territoire. La Société assure le respect continu de ces règlements. La Société surveille également la concentration selon le pays où se situent les émetteurs et par secteur d'activité, quelle que soit la catégorie d'actifs (voir la *note 11.2 – Gestion des risques et risque de crédit de la contrepartie*). La Société applique, pour l'ensemble de son exposition, des limites qui sont plus prudentes que celles du BSIF. La diversification du portefeuille de placements contribue à atténuer le risque de crédit et est surveillée en fonction des lignes directrices établies en matière d'exposition aux émetteurs individuels.

La majorité du portefeuille de placements est investie dans des marchés bien établis, actifs et liquides.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

c) Risque de crédit de la contrepartie

Le risque de crédit de la contrepartie est généré par la réassurance (voir la *note 11.2 – Gestion des risques et risque de crédit de la contrepartie*), les dérivés négociés de gré à gré, les conventions de revente, et les transactions de prêt et d'emprunt de titres.

Dérivés négociés de gré à gré, conventions de revente, et transactions de prêt et d'emprunt de titres

Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés négociés de gré à gré résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs transactions est positive pour la Société. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés est représenté par la juste valeur positive du dérivé négocié de gré à gré et correspond habituellement à une petite fraction du montant notionnel du contrat. En outre, la Société pourrait être exposée au risque de corrélation défavorable découlant de certaines transactions sur les dérivés. Le risque de corrélation défavorable se produit lorsque l'exposition à une contrepartie est corrélée de façon défavorable à la qualité de crédit de cette contrepartie.

Le risque de crédit découlant de transactions de prêt et d'emprunt de titres survient lorsque la contrepartie peut hypothéquer de nouveau ou redonner en nantissement la garantie à une partie externe. Le risque de crédit découlant des transactions d'emprunt de titres représente le défaut potentiel de la contrepartie lorsque la valeur de la garantie déposée est supérieure à la valeur des titres empruntés.

La Société gère le risque de crédit lié aux dérivés ainsi qu'aux prêts et emprunts de titres en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles qu'elle applique aux autres transactions qui génèrent une exposition au risque de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée à des limites établies et fait l'objet d'un examen mensuel par le comité de placement opérationnel. La Société a adopté une politique selon laquelle la contrepartie, à la signature d'un contrat sur dérivés, doit avoir une notation d'au moins « A- », ou posséder une garantie d'une Société avec cette notation, et un écart de crédit d'émetteur inférieur à des seuils établis.

La Société utilise des clauses de compensation prévues dans des accords-cadres de dérivés pour réduire l'exposition au risque de crédit lié aux dérivés. Ces clauses prévoient un règlement unique de tous les instruments financiers visés par l'accord-cadre en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où les obligations financières de la Société envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers la Société. L'exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation de clauses de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les transactions faisant l'objet de l'accord, de même que des fluctuations des valeurs de marché et des taux du marché des instruments sous-jacents.

Le processus rigoureux de la Société en matière de gestion des garanties représente un autre outil important de la gestion du risque de crédit de la contrepartie provenant des dérivés négociés de gré à gré, des conventions de rachats et des transactions de prêt et d'emprunt de titres. La plupart des accords juridiques de la Société permettent un ajustement quotidien de la garantie. Par conséquent, la Société vérifie régulièrement que la garantie qu'elle donne n'est pas trop élevée et que les clauses de réévaluation à la valeur de marché pour les dérivés sont suffisantes. Des clauses de réévaluation à la valeur de marché donnent à la Société le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions de dérivés lorsque la valeur franchit un certain seuil.

L'exposition au risque global de crédit était de 400 millions \$ au 31 décembre 2025 (373 millions \$ au 31 décembre 2024) et correspond à la somme du coût de remplacement en tenant compte des sûretés et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon le modèle interne d'exposition au risque de crédit de la Société. Le solde pondéré en fonction des risques représente le montant d'équivalent-crédit, pondéré selon la qualité de crédit de la contrepartie.

d) Évaluation de la dépréciation

La méthode d'évaluation et de mesure des pertes de crédit attendues de la Société est présentée ci-après.

Pertes de crédit attendues

La Société évalue les cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date de clôture pour calculer les PCA pour les 12 mois à venir pour les placements classés à l'étape 1 des PCA. Compte tenu de la politique de placement, la probabilité de défaillance sur les nouveaux instruments acquis est généralement considérée comme minime. Les PCA pour la durée de vie doivent être calculées pour les instruments classés à l'étape 2 ou 3. Dans tous les cas, la perte attendue en cas de défaillance est fondée sur des données historiques externes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Augmentation importante du risque de crédit et défaillance

La Société surveille en permanence les actifs pouvant faire l'objet de PCA. Pour déterminer si un instrument ou un portefeuille d'instruments peut faire l'objet de PCA pour les 12 mois à venir ou de PCA pour la durée de vie, la Société évalue s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

La Société considère que le risque de crédit a augmenté de manière importante lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. En outre, lorsqu'elle apprécie s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit, la Société tient compte de divers événements pouvant indiquer que l'engagement ne sera probablement pas honoré. Ces événements comprennent notamment les suivants :

- la note interne de la contrepartie indique une défaillance ou une quasi-défaillance;
- la contrepartie a des dettes en souffrance auprès de créanciers publics ou d'employés;
- la contrepartie (ou toute entité juridique dans le groupe du débiteur) a déclaré faillite ou s'est placée sous la protection de la loi sur la faillite;
- les titres d'emprunt ou de capitaux propres inscrits de la contrepartie sont suspendus à la bourse principale compte tenu de rumeurs ou de faits liés à des difficultés financières.

La Société considère qu'un instrument financier est déprécié aux fins du calcul des PCA dans les cas où les paiements contractuels de la contrepartie sont en souffrance depuis 90 jours. La Société peut aussi considérer qu'un instrument est en défaillance lorsque les informations internes ou externes indiquent qu'il est peu probable que la Société reçoive la totalité des montants contractuels dus. En pareil cas, la Société comptabilise des PCA pour la durée de vie.

Informations prospectives

Dans ses modèles de PCA, la Société utilise un large éventail d'informations prospectives comme des données économiques, telles que la croissance du PIB, le taux de chômage, les indices boursiers mondiaux ainsi que d'autres données économiques.

Les instruments d'emprunt évalués à la JVAERG et les prêts évalués au coût amorti de la Société sont classés à l'étape 1 du modèle de PCA. Le portefeuille de placements de la Société étant de première qualité, la provision pour PCA n'était pas importante aux 31 décembre 2025 et 2024. Voir le **tableau 5.1 – Classement des placements** pour plus de détails.

8.5 Risque de liquidité

Pour assurer la gestion de ses liquidités, la Société a établi une politique prudente qui prévoit des responsabilités d'encadrement. Elle a également fixé des limites et mis en œuvre des techniques efficaces de surveillance, de mesure et de contrôle de son exposition au risque de liquidité. En raison de la nature des activités de la Société dans l'assurance de dommages, les flux de trésorerie pourraient varier et être imprévisibles. La Société utilise des mesures de la liquidité internes pour surveiller et contrôler le risque de liquidité au sein de ses filiales d'assurance et au niveau consolidé.

La Société gère rigoureusement ses besoins de trésorerie en appariant les flux de trésorerie de l'actif et du passif et en établissant des prévisions pour les entrées et sorties de trésorerie. La Société investit dans des actifs de nature variée afin de les appairer à ses passifs. Cette méthode établit un lien entre ses obligations envers les assurés et la durée de vie et le rendement des actifs. La Société évalue l'appariement sur une base trimestrielle. Pour gérer ses besoins de flux de trésorerie, la Société maintient une partie de ses placements dans des titres du marché monétaire à court terme (de moins de un an) très liquides. Une partie importante des placements n'est grevée d'aucun privilège et est détenue dans des instruments de créance très liquides de gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral pour protéger la Société contre tout besoin imprévu d'importantes liquidités. La Société a une facilité de crédit consentie non garantie (voir la **note 16.4 – Autre financement**).

En outre, en date du 5 septembre 2025, la Société est devenue membre de la Federal Home Loan Bank of New York (« FHLB NY »), ce qui lui permet d'obtenir, à titre de source additionnelle de liquidités, des emprunts auprès de la FHLB NY qui peuvent être garantis par des actifs hypothécaires admissibles. La Société dispose d'une capacité d'emprunt maximale de 100 millions \$ US. Au 31 décembre 2025, aucun solde n'avait été prélevé dans le cadre de ce programme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

a) Échéance contractuelle des placements et des actifs financiers dérivés

Tableau 8.10 – Échéance contractuelle des placements et des actifs financiers dérivés

Aux	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Sans échéance précise	Total
31 décembre 2025					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 365	-	-	-	1 365
Titres de créance	4 548	14 652	9 797	1 962	30 959
Actions privilégiées	-	4	351	1 193	1 548
Actions ordinaires	-	-	-	7 190	7 190
Immeubles de placement	-	-	-	701	701
Prêts	11	302	492	-	805
	5 924	14 958	10 640	11 046	42 568
Actifs financiers dérivés	65	-	61	-	126
	5 989	14 958	10 701	11 046	42 694
31 décembre 2024					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 145	-	-	-	1 145
Titres de créance	3 506	14 469	10 047	1 749	29 771
Actions privilégiées	-	4	308	1 348	1 660
Actions ordinaires	-	-	-	6 350	6 350
Immeubles de placement	-	-	-	571	571
Prêts	30	296	459	-	785
	4 681	14 769	10 814	10 018	40 282
Actifs financiers dérivés	59	-	52	-	111
	4 740	14 769	10 866	10 018	40 393

b) Échéance contractuelle des passifs financiers

Tableau 8.11 – Échéance contractuelle des passifs financiers

Aux	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Sans échéance précise	Total
31 décembre 2025					
Dettes impayées	250	1 111	3 065	-	4 426
Autres passifs :					
Obligations locatives – valeur non actualisée ¹	126	395	326	-	847
Passifs financiers liés aux placements	139	-	26	735	900
Autres passifs financiers ²	1 504	138	10	378	2 030
	2 019	1 644	3 427	1 113	8 203
31 décembre 2024					
Dettes impayées	300	1 064	3 317	-	4 681
Autres passifs :					
Obligations locatives – valeur non actualisée ¹	114	329	329	-	772
Passifs financiers liés aux placements	330	-	18	614	962
Autres passifs financiers ²	1 407	102	13	409	1 931
	2 151	1 495	3 677	1 023	8 346

¹ Les obligations locatives comprennent l'actualisation de 173 millions \$ au 31 décembre 2025 (126 millions \$ au 31 décembre 2024) (voir la note 15.2 – Autres passifs).

² Excluent les sommes à payer à l'assureur nominal, les régimes de retraite en position de déficit et les régimes non capitalisés, les autres régimes postérieurs à l'emploi et autres avantages complémentaires de retraite et les autres passifs non financiers.

L'échéance contractuelle des obligations locatives exclut les coûts opérationnels et les paiements de loyers variables. La Société dispose d'options de prolongation liées à ses contrats de location de biens immobiliers. Ces options ont été exclues de l'évaluation des obligations locatives, puisque la direction n'a pas la certitude raisonnable qu'elles seront exercées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

c) Contrats d'assurance et de réassurance par échéance

Le tableau suivant présente le profil d'échéance des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance en fonction des flux de trésorerie futurs non actualisés et des montants nets à payer inclus dans les sinistres survenus qui devraient être versés au cours des périodes présentées.

Tableau 8.12 – Contrats d'assurance et de réassurance par échéance contractuelle¹

Aux	Estimations des flux de trésorerie futurs non actualisés							Total
	Moins de un an	De un an à deux ans	De deux à trois ans	De trois à quatre ans	De quatre à cinq ans	Plus de cinq ans	Sans échéance précise	
31 décembre 2025								
Passifs des contrats d'assurance	11 769	5 614	3 751	2 610	1 745	3 424	39	28 952
Actifs des contrats de réassurance	1 963	834	495	325	208	439	-	4 264
31 décembre 2024								
Passifs des contrats d'assurance	12 325	5 546	3 596	2 453	1 615	3 289	41	28 865
Actifs des contrats de réassurance	2 192	912	550	342	215	509	-	4 720

¹ En excluant les ordres de paiements périodiques et le passif au titre de la couverture restante selon la MRP.

Note 9 – Contrats d'assurance et de réassurance

9.1 Valeur comptable nette des contrats d'assurance et de réassurance

Tableau 9.1 – Valeur comptable nette des contrats d'assurance et de réassurance

Aux 31 décembre	2025			2024		
	Couverture restante	Sinistres survenus	Total	Couverture restante	Sinistres survenus	Total
Contrats d'assurance :						
Canada	2 607	15 440	18 047	2 842	15 070	17 912
RU&I	2 646	6 378	9 024	2 939	5 797	8 736
É.-U.	2 352	3 127	5 479	2 115	3 137	5 252
Total des passifs des contrats d'assurance	7 605	24 945	32 550	7 896	24 004	31 900
Contrats de réassurance :						
Canada	67	1 332	1 399	39	1 492	1 531
RU&I	1 007	1 221	2 228	1 036	1 269	2 305
É.-U.	136	785	921	161	791	952
Total des actifs des contrats de réassurance	1 210	3 338	4 548	1 236	3 552	4 788
Total des contrats d'assurance et de réassurance, montant net	6 395	21 607	28 002	6 660	20 452	27 112

9.2 Produits des activités d'assurance

Tableau 9.2 – Produits des activités d'assurance

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Contrats évalués selon la MRP	26 299	25 279
Contrats évalués selon le MGE¹		
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante		
Ajustement comptabilisé au titre du risque échu	22	45
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance attendus	629	1 199
Total des produits des activités d'assurance	26 950	26 523

¹ Les produits des activités d'assurance évalués selon le MGE se rapportent aux sinistres acquis.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9.3 Rapprochement des valeurs comptables

Les rapprochements suivants montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance et de réassurance ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie et des montants comptabilisés dans le résultat global.

La Société présente des tableaux où les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus sont analysées séparément, et fournit le rapprochement de ces variations avec les postes du résultat global (voir le [tableau 9.3](#) et le [tableau 9.5](#)).

Elle présente dans un deuxième tableau le rapprochement des contrats évalués selon le MGE, avec une analyse séparée des variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque et de la marge sur services contractuels (voir le [tableau 9.4](#) et le [tableau 9.6](#)).

Tableau 9.3 – Analyse des contrats d'assurance selon la couverture restante et les sinistres survenus

Exercice clos le	31 décembre 2025					
	PCR		PSS			Total
			Contrats évalués selon la MRP			
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte ¹	Contrats évalués selon le MGE	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Passifs des contrats d'assurance au début de l'exercice	5 226	2 670	36	23 062	906	
Variations du résultat global :						
Produits des activités d'assurance	(26 950)	-	-	-	-	(26 950)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	(1 196)	930	16 278	311	16 323
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	5 825	-	-	-	-	5 825
Pertes et reprises sur contrats déficitaires	-	872	-	-	-	872
Évolution des sinistres des années antérieures	-	-	-	(1 180)	(349)	(1 529)
Charges afférentes aux activités d'assurance	5 825	(324)	930	15 098	(38)	21 491
Composant investissement	(869)	-	-	869	-	-
Résultat des activités d'assurance lié aux contrats d'assurance	(21 994)	(324)	930	15 967	(38)	(5 459)
Charges financières (produits financiers) d'assurance	10	92	-	902	37	1 041
Écarts de taux de change	(44)	77	2	39	(4)	70
Total des variations du résultat global	(22 028)	(155)	932	16 908	(5)	(4 348)
Flux de trésorerie						
Primes reçues	27 868	-	-	-	-	27 868
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance payés	-	-	(915)	(15 979)	-	(16 894)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(5 976)	-	-	-	-	(5 976)
Total des flux de trésorerie	21 892	-	(915)	(15 979)	-	4 998
Passifs des contrats d'assurance à la fin de l'exercice	5 090	2 515	53	23 991	901	32 550

¹ L'élément de perte lié aux sinistres acquis s'élevait à 2 477 millions \$ au 31 décembre 2025 (2 665 millions \$ au 31 décembre 2024) ce qui reflète les sinistres que la Société règlera plus tard que prévu.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exercice clos le	31 décembre 2024					
	PCR		PSS			Total
			Contrats évalués selon la MRP			
	Exclusion faite de l'élément de perte	Élément de perte ¹	Contrats évalués selon le MGE	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Passifs des contrats d'assurance au début de l'exercice	6 034	2 608	11	20 868	832	
Variations du résultat global :						
Produits des activités d'assurance	(26 523)	-	-	-	-	(26 523)
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	(1 240)	1 121	16 971	315	17 167
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	5 440	-	-	-	-	5 440
Pertes et reprises sur contrats déficitaires	-	1 109	-	-	-	1 109
Évolution des sinistres des années antérieures	-	-	-	(986)	(312)	(1 298)
Charges afférentes aux activités d'assurance	5 440	(131)	1 121	15 985	3	22 418
Composant investissement ²	(825)	-	-	825	-	-
Résultat des activités d'assurance lié aux contrats d'assurance	(21 908)	(131)	1 121	16 810	3	(4 105)
Charges financières (produits financiers) d'assurance	27	92	-	926	38	1 083
Écarts de taux de change	256	101	1	635	33	1 026
Total des variations du résultat global	(21 625)	62	1 122	18 371	74	(1 996)
Flux de trésorerie :						
Primes reçues ²	26 256	-	-	-	-	26 256
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance payés ²	-	-	(1 097)	(16 177)	-	(17 274)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(5 439)	-	-	-	-	(5 439)
Total des flux de trésorerie	20 817	-	(1 097)	(16 177)	-	3 543
Passifs des contrats d'assurance à la fin de l'exercice	5 226	2 670	36	23 062	906	31 900

¹ L'élément de perte lié aux sinistres acquis s'élevait à 2 665 millions \$ au 31 décembre 2024 (2 595 millions \$ au 31 décembre 2023) ce qui reflète les sinistres que la Société réglera plus tard que prévu.

² Le composant investissement de l'exercice précédent a été reclassé afin de rendre sa présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 9.4 – Analyse des contrats d'assurance selon le composant évalué – Contrats évalués selon le MGE

Exercices clos les 31 décembre	2025			2024		
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Total	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Total
Passifs des contrats d'assurance au début de l'exercice	4 054	144	4 198	5 034	190	5 224
Variations du résultat global :						
Variations liées aux services rendus au cours de la période :						
Ajustement comptabilisé au titre du risque échu	-	(61)	(61)	-	(90)	(90)
Ajustements liés à l'expérience	(819)	-	(819)	(1 255)	-	(1 255)
Variations liées aux services futurs :						
Changements dans les estimations qui n'entraînent pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	773	30	803	1 060	35	1 095
Résultat des activités d'assurance lié aux contrats d'assurance	(46)	(31)	(77)	(195)	(55)	(250)
Charges financières (produits financiers) d'assurance	117	5	122	141	3	144
Écarts de taux de change	113	4	117	171	6	177
Total des variations du résultat global	184	(22)	162	117	(46)	71
Flux de trésorerie :						
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance payés	(915)	-	(915)	(1 097)	-	(1 097)
Total des flux de trésorerie	(915)	-	(915)	(1 097)	-	(1 097)
Passifs des contrats d'assurance à la fin de l'exercice	3 323	122	3 445	4 054	144	4 198

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 9.5 – Analyse des contrats de réassurance selon la couverture restante et les sinistres survenus

Exercice clos le	31 décembre 2025					
	ACR		ASS			Total
			Contrats évalués selon la MRP			
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte ¹	Contrats évalués selon le MGE	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs des contrats de réassurance au début de l'exercice	473	763	9	3 400	143	
Variations du résultat global :						
Charges afférentes aux contrats de réassurance	(2 363)	-	-	-	-	(2 363)
Montants à recouvrer au titre des sinistres survenus et des autres charges	-	(322)	252	1 004	35	969
Recouvrements de pertes et reprises sur contrats déficitaires	-	286	-	-	-	286
Évolution des sinistres des années antérieures	-	-	-	(16)	(45)	(61)
Évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	2	-	-	2	-	4
Produits afférents aux contrats de réassurance	2	(36)	252	990	(10)	1 198
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	(2 361)	(36)	252	990	(10)	(1 165)
Produits financiers (charges financières) de réassurance	12	29	-	115	6	162
Écarts de taux de change	3	23	2	1	(3)	26
Total des variations du résultat global	(2 346)	16	254	1 106	(7)	(977)
Flux de trésorerie						
Primes payées	2 221	-	-	-	-	2 221
Montants reçus	83	-	(8)	(1 559)	-	(1 484)
Total des flux de trésorerie	2 304	-	(8)	(1 559)	-	737
Actifs des contrats de réassurance à la fin de l'exercice	431	779	255	2 947	136	4 548

¹ Le composant recouvrement de perte lié aux sinistres acquis s'élevait à 769 millions \$ au 31 décembre 2025 (759 millions \$ au 31 décembre 2024) et découlait de l'élément de perte sous-jacent qui était recouvrable en vertu des modalités des contrats de réassurance détenus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 décembre 2024					
	ACR		ASS			Total
			Contrats évalués selon la MRP			
	Exclusion faite du composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte ¹	Contrats évalués selon le MGE	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Exercice clos le						
Actifs des contrats de réassurance au début de l'exercice	1 003	785	111	3 188	130	5 217
Variations du résultat global						
Charges afférentes aux contrats de réassurance	(2 579)	-	-	-	-	(2 579)
Montants à recouvrer au titre des sinistres survenus et des autres charges	-	(387)	344	1 396	45	1 398
Recouvrements de pertes et reprises sur contrats déficitaires	-	298	-	-	-	298
Évolution des sinistres des années antérieures	-	-	-	3	(43)	(40)
Évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	7	-	-	(3)	-	4
Produits afférents aux contrats de réassurance	7	(89)	344	1 396	2	1 660
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	(2 572)	(89)	344	1 396	2	(919)
Produits financiers (charges financières) de réassurance	24	26	-	128	6	184
Écarts de taux de change	47	41	9	140	5	242
Total des variations du résultat global	(2 501)	(22)	353	1 664	13	(493)
Flux de trésorerie						
Primes payées	2 146	-	-	-	-	2 146
Montants reçus	(175)	-	(455)	(1 452)	-	(2 082)
Total des flux de trésorerie	1 971	-	(455)	(1 452)	-	64
Actifs des contrats de réassurance à la fin de l'exercice	473	763	9	3 400	143	4 788

¹ Le composant recouvrement de perte lié aux sinistres acquis s'élevait à 759 millions \$ au 31 décembre 2024 (781 millions \$ au 31 décembre 2023) et découlait de l'élément de perte sous-jacent qui était recouvrable en vertu des modalités des contrats de réassurance détenus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 9.6 – Analyse des contrats de réassurance selon le composant évalué – Contrats évalués selon le MGE

Exercice clos le	31 décembre 2025			
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels	Total
Actifs des contrats de réassurance au début de l'exercice	1 197	40	5	1 242
Variations du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
Marge sur services contractuels comptabilisée au titre des services reçus	-	-	(1)	(1)
Ajustement comptabilisé au titre du risque échu	-	(14)	-	(14)
Ajustements liés à l'expérience	(223)	-	-	(223)
Variations liées aux services futurs				
Changements dans les estimations qui n'entraînent pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	229	9	-	238
Évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	2	-	-	2
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	8	(5)	(1)	2
Produits financiers (charges financières) de réassurance	42	1	-	43
Écarts de taux de change	35	1	-	36
Total des variations du résultat global	85	(3)	(1)	81
Flux de trésorerie				
Montants reçus	(8)	-	-	(8)
Total des flux de trésorerie	(8)	-	-	(8)
Actifs des contrats de réassurance à la fin de l'exercice	1 274	37	4	1 315

Exercice clos le	31 décembre 2024			
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels	Total
Actifs des contrats de réassurance au début de l'exercice	1 685	55	9	1 749
Variations du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
Marge sur services contractuels comptabilisée au titre des services reçus	-	-	(4)	(4)
Ajustement comptabilisé au titre du risque échu	-	(22)	-	(22)
Ajustements liés à l'expérience	(463)	-	-	(463)
Variations liées aux services futurs				
Changements dans les estimations qui n'entraînent pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	294	3	-	297
Évolution du risque de non-exécution de la part des réassureurs	6	-	-	6
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance	(163)	(19)	(4)	(186)
Produits financiers (charges financières) de réassurance	50	2	-	52
Écarts de taux de change	80	2	-	82
Total des variations du résultat global	(33)	(15)	(4)	(52)
Flux de trésorerie				
Montants reçus	(455)	-	-	(455)
Total des flux de trésorerie	(455)	-	-	(455)
Actifs des contrats de réassurance à la fin de l'exercice	1 197	40	5	1 242

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9.4 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Passif au titre des sinistres survenus – Estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés

La Société établit le passif des sinistres afin de couvrir le passif estimé au titre des flux de trésorerie liés aux pertes subies à la date de clôture, y compris les frais de règlement des sinistres survenus, mais non déclarés et des sinistres engagés à l'égard des contrats d'assurance souscrits et des contrats de réassurance placés par la Société. Le coût ultime du passif des sinistres est estimé au moyen de techniques actuarielles standard généralement reconnues.

La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques consiste à supposer que l'expérience en matière de sinistres de la Société peut servir à prévoir l'évolution future des sinistres et, par conséquent, le coût ultime de leur règlement. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens de règlement par sinistre (gravité) et le nombre moyen de sinistres (fréquence) en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité attendue. L'évolution passée des sinistres est analysée par année de survenance, par région, ainsi que par secteur d'activité et type de sinistre importants. Les événements météorologiques catastrophiques font l'objet de projections distinctes pour tenir compte du fait que leur évolution pourrait différer des sinistres historiques, tandis que les sinistres très importants font habituellement l'objet d'une provision équivalant au moment estimé par l'expert en sinistres.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir (p. ex., pour refléter des éléments non récurrents, les changements dans les facteurs externes ou les facteurs de marché tels que l'attitude du public à l'égard des demandes d'indemnisation, les conditions économiques, les niveaux d'inflation du coût des sinistres, les décisions juridiques et les lois, ainsi que dans les facteurs internes tels que la composition des portefeuilles, les caractéristiques des polices et les procédures de gestion des sinistres) afin d'établir le coût ultime estimé de règlement des sinistres qui présente l'espérance mathématique (résultat pondéré selon les probabilités) de l'éventail des résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en cause.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la réduction de l'inflation a été au centre des préoccupations. Bien que l'inflation demeure plus élevée que par le passé, la Société a observé une augmentation plus lente du coût estimatif des sinistres attribuable à l'inflation dans divers secteurs d'activité et types de sinistres, ce qui est cohérent avec l'environnement économique général et l'industrie de l'assurance dans son ensemble. Une attention particulière a été accordée à l'examen des changements dans les hypothèses relatives à l'inflation, à la mise à jour des méthodes de projection du coût ultime des sinistres, compte tenu de l'évolution des tendances, à la cohérence des hypothèses relatives aux réserves avec les autres secteurs d'activité, ainsi qu'à la réalisation de tests de sensibilité qui permettent de comprendre l'incidence d'hypothèses alternatives dans le but de valider les choix finaux. L'inflation des sinistres demeurera probablement l'une des principales sources de risque et d'incertitude au moment d'estimer le coût ultime des sinistres pour 2026.

En lien avec la COVID-19, la Société a appliqué les normes actuarielles pour déterminer la réserve au titre du passif des sinistres et a exercé son jugement, en utilisant différents scénarios et hypothèses fondés sur une quantité croissante d'informations disponibles. En raison de la crise de la COVID-19, certains secteurs d'activité ont été exposés à des distorsions éventuelles des modèles d'évolution des sinistres et de la gravité des sinistres. Cette exposition diminue à mesure que la quantité d'informations après la COVID-19 augmente.

Taux d'actualisation

Le passif au titre des sinistres survenus selon la MRP et le MGE, et le passif au titre de la couverture restante selon la MRP (lorsque déficitaire) et le MGE sont calculés en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité s'il y a lieu. Les taux sans risque sont déterminés en fonction des rendements des titres souverains hautement liquides dans la monnaie des contrats d'assurance. La prime d'illiquidité est déterminée en fonction des taux de marché observables des obligations de première qualité qui, de l'avis de la Société, reflètent la nature des passifs et constituent une approximation appropriée de la valeur de l'illiquidité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs sont présentés ci-dessous :

Tableau 9.7 – Courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance et de réassurance libellés dans les monnaies importantes

Aux 31 décembre	2025				2024			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
CAD	2,7 %	3,3 %	3,6 %	4,2 %	3,3 %	3,5 %	3,7 %	4,1 %
USD	3,9 %	4,0 %	4,3 %	4,8 %	4,6 %	4,7 %	4,9 %	5,2 %
GBP	4,0 %	4,3 %	4,5 %	5,1 %	4,9 %	4,8 %	5,0 %	5,3 %
EUR	2,3 %	2,8 %	3,1 %	3,7 %	2,6 %	2,8 %	3,0 %	3,3 %
Ordres de paiements périodiques	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %

Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que la Société exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance. Il reflète un montant que la Société devrait raisonnablement payer pour éliminer l'incertitude liée à la possibilité que les flux de trésorerie futurs excèdent le montant de la valeur prévue.

Les principaux risques non financiers pris en compte pour déterminer l'ajustement au titre du risque sont :

- le niveau d'incertitude de la meilleure estimation;
- la variation des principales hypothèses en matière d'inflation;
- les changements possibles dans l'économie et la législation.

La Société a estimé l'ajustement au titre du risque en fonction d'un centile (80 % aux 31 décembre 2025 et 2024) de la distribution des pertes du modèle de capital économique de la Société, moins la moyenne de la distribution des pertes. Cette estimation du centile présente un niveau élevé d'incertitude. La distribution des pertes est estimée au moyen de techniques statistiques standard, conformément aux principes actuariels généralement reconnus.

Les principales hypothèses servant de fondement à ces techniques sont les suivantes :

- L'évolution passée des sinistres, afin de générer l'éventail complet des résultats possibles;
- Les jugements d'experts, afin de permettre la corrélation entre le secteur d'activité et le secteur géographique.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle des événements ne sont pas pris en compte dans les données historiques.

Passif au titre de la couverture restante selon la MRP (lorsque déficitaire) et le MGE – Estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés

En procédant à l'estimation des flux de trésorerie futurs, la Société cherche à déterminer la valeur attendue de l'éventail complet des résultats possibles, en tenant compte d'une série de scénarios qui ont une substance commerciale et constituent une bonne représentation des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont pondérés par les probabilités et actualisés au moyen des hypothèses les plus récentes.

Lorsque la Société estime les flux de trésorerie futurs, elle tient compte de tous les flux de trésorerie sur une base pondérée selon les probabilités compris dans le périmètre du contrat. La Société intègre avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Unités de couverture

La comptabilisation des profits différés en résultat net au moyen de l'amortissement de la marge sur services contractuels est déterminée en fonction des unités de couverture, lesquelles correspondent au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni au cours d'une période donnée. En ce qui concerne les contrats de réassurance rétrospectifs et les sinistres acquis, la Société estime que le profil de règlement prévu des flux de trésorerie futurs représente le mieux les services fournis.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9.5 Analyse de sensibilité

La sensibilité du passif au titre des sinistres survenus à certaines hypothèses clés est décrite ci-dessous. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude dans le processus d'estimation. L'analyse est effectuée pour les modifications possibles des hypothèses, toutes les autres variables étant constantes, montrant l'incidence sur le résultat net. Les modifications dans ces hypothèses peuvent être non linéaires et peuvent être corrélées les unes avec les autres.

Tableau 9.8 – Analyse de sensibilité (passif des sinistres survenus) – Incidence sur le résultat net

Aux 31 décembre	2025				2024			
	Direct ¹		Net ²		Direct ¹		Net ²	
	Taux d'actualisation		Taux d'actualisation		Taux d'actualisation		Taux d'actualisation	
	Provisions +5 %	+1 %	Provisions +5 %	+1 %	Provisions +5 %	+1 %	Provisions +5 %	+1 %
Canada	(577)	251	(535)	234	(579)	241	(523)	222
RU&I ³	(477)	181	(346)	118	(469)	172	(327)	105
É.-U.	(127)	48	(94)	37	(119)	44	(89)	33

¹ Représente le passif au titre des sinistres survenus avant les montants nets à payer inclus dans les sinistres survenus et le reclassement des sinistres présentés selon le MGE.

² Représente le passif net au titre des sinistres survenus avant les montants nets à payer inclus dans les sinistres survenus et le reclassement des sinistres nets présentés selon le MGE.

³ Exclut les ordres de paiements périodiques. Une variation du taux d'actualisation des ordres de paiements périodiques directs de +0,5 % aurait accru le résultat net de 44 millions \$ au 31 décembre 2025 (39 millions \$ au 31 décembre 2024). Une variation du taux d'actualisation des ordres de paiements périodiques nets de +0,5 % aurait accru le résultat net de 24 millions \$ au 31 décembre 2025 (20 millions \$ au 31 décembre 2024).

9.6 Juste valeur du passif net au titre des sinistres survenus

La Société estime que la juste valeur du passif net au titre des sinistres survenus se rapproche de sa valeur comptable.

Tableau 9.9 – Valeur comptable du passif net au titre des sinistres survenus

Aux 31 décembre	2025			2024		
	Direct	Cédé	Net	Direct	Cédé	Net
Valeur non actualisée	28 132	3 885	24 247	28 099	4 346	23 753
Incidence de la valeur temps de l'argent	(2 209)	(293)	(1 916)	(2 282)	(356)	(1 926)
Ajustement au titre du risque non actualisé	1 094	186	908	1 132	206	926
Ordres de paiement périodiques ¹	500	237	263	451	210	241
Passif net au titre des sinistres survenus avant les montants nets à payer et les sinistres présentés selon le MGE	27 517	4 015	23 502	27 400	4 406	22 994
Montants nets à payer inclus dans les sinistres survenus	820	379	441	766	374	392
Reclassement des sinistres présentés selon le MGE ²	(3 392)	(1 056)	(2 336)	(4 162)	(1 228)	(2 934)
Passif net au titre des sinistres survenus	24 945	3 338	21 607	24 004	3 552	20 452

¹ Les ordres de paiements périodiques nets sont présentés déduction faite de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque de 387 millions \$ au 31 décembre 2025 (358 millions \$ au 31 décembre 2024).

² Comprend le reclassement des sinistres acquis et des contrats d'assurance rétroactifs depuis le passif au titre des sinistres survenus vers le passif au titre de la couverture restante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9.7 Évolution des sinistres des années antérieures

Le tableau de l'évolution des sinistres ci-après indique l'évolution favorable (plus faible que l'estimation originale) ou défavorable des estimations des coûts de règlement des sinistres par année de survenance. Le tableau présente la variabilité et l'incertitude inhérente à l'estimation des coûts de règlement des sinistres par année. Le coût ultime de règlement des sinistres d'une année de survenance n'est connu que si les paiements ont été effectués. En ce qui a trait à l'assurance des biens, le paiement des passifs des sinistres se produit généralement peu de temps après le sinistre. Pour l'assurance-dommages (longue durée), il peut s'écouler un grand laps de temps entre le moment où le sinistre est survenu et le versement de la prestation, ou même le moment où le sinistre est déclaré. L'estimation du paiement ultime des sinistres à la fin de chaque année de survenance ultérieure montre l'évolution de l'estimation initiale.

L'encours du passif des sinistres repris et les estimations révisées découlant d'un regroupement d'entreprises sont pris en compte dans le tableau de l'évolution des sinistres à partir de l'année où a eu lieu l'acquisition. Les années antérieures sont ajustées afin d'assurer la comparabilité tout en évitant de présenter l'évolution pour les années de survenance avant l'acquisition. L'évolution future est présentée à partir de l'année où a eu lieu l'acquisition.

Le tableau suivant présente les estimations des sinistres survenus cumulatifs après réassurance et l'évolution subséquente pendant les périodes, ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour.

Tableau 9.10 – Évolution des sinistres des années antérieures – nette de réassurance

Au 31 décembre 2025	Total	Année de survenance										
		2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Avant
Estimations des sinistres cumulatifs nets non actualisés		8 294	8 399	8 198	7 489	7 042	5 129	4 850	4 255	4 163	3 541	
Estimations révisées												
Un an plus tard			8 005	7 798	7 505	6 490	4 819	4 743	4 159	4 014	3 579	
Deux ans plus tard				7 522	7 362	6 259	4 701	4 682	4 171	3 982	3 585	
Trois ans plus tard					7 237	6 031	4 525	4 574	4 216	3 982	3 647	
Quatre ans plus tard						5 831	4 397	4 498	4 157	3 997	3 693	
Cinq ans plus tard							4 179	4 411	4 133	3 981	3 707	
Six ans plus tard								4 376	4 095	3 952	3 668	
Sept ans plus tard									4 052	3 923	3 624	
Huit ans plus tard										3 928	3 590	
Neuf ans plus tard											3 568	
Estimation actuelle		8 294	8 005	7 522	7 237	5 831	4 179	4 376	4 052	3 928	3 568	
Sinistres cumulatifs nets réglés à ce jour		-	(2 964)	(4 184)	(5 035)	(4 518)	(3 268)	(3 751)	(3 574)	(3 628)	(3 313)	
Sinistres nets non actualisés	24 247	8 294	5 041	3 338	2 202	1 313	911	625	478	300	255	1 490
Incidence de la valeur temps de l'argent	(1 916)											
Ajustement au titre du risque non actualisé	908											
Ordres de paiements périodiques	263											
Passif net au titre des sinistres survenus avant les montants nets à payer et les sinistres présentés selon le MGE	23 502											
Montants nets à payer inclus dans les sinistres survenus	441											
Reclassement des sinistres présentés selon le MGE¹	(2 336)											
Passif net au titre des sinistres survenus (tableau 9.9)	21 607											

¹ Comprend le reclassement des sinistres acquis et des contrats d'assurance rétroactifs depuis le passif au titre des sinistres survenus vers le passif au titre de la couverture restante.

Les estimations des provisions initiales sont évaluées trimestriellement pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes. Cette évaluation est fondée sur les règlements réels complets ou partiels des sinistres ainsi que sur les estimations courantes du passif des sinistres pour les sinistres non encore réglés ou non encore déclarés.

Afin d'éliminer la distorsion découlant de la variation des taux de change, tous les montants libellés en monnaie autre que le dollar canadien ont été convertis en dollar canadien au taux de change en vigueur au 31 décembre 2025.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9.8 Groupements d'assureurs

La Société fait partie de plusieurs groupements d'assureurs sur une base volontaire ou obligatoire dans différents territoires, puisqu'elle exerce ses activités dans divers pays. L'incidence de ces groupements d'assureurs sur les états financiers consolidés peut varier, étant donné que la Société peut dans certains cas verser une cotisation au groupement d'assureurs, et dans d'autres cas, assumer ou céder les risques.

Note 10 – Risque d'assurance

La Société souscrit principalement des contrats en assurance automobile, habitation, et biens et responsabilité des entreprises pour les particuliers et les entreprises sur les marchés Canada, RU&I et États-Unis. Voir la **note 29 – Informations sectorielles** pour plus de détails.

La majorité du risque d'assurance auquel la Société est exposée est de courte durée. Les polices couvrent généralement une période de 12 mois. Le tableau suivant présente la durée moyenne du passif net au titre des sinistres survenus.

Tableau 10.1 – Durée moyenne du passif net au titre des sinistres survenus (en années)¹

Aux 31 décembre	2025	2024
Canada	2,2	2,1
RU&I ²	2,7	2,5
É.-U.	2,1	2,0

¹ Représente le passif net au titre des sinistres survenus avant les montants nets à payer inclus dans les sinistres survenus et le reclassement des sinistres nets présentés selon le MGE.

² Comprend la durée de la période des ordres de paiements de 19,6 années au 31 décembre 2025 (19,7 années au 31 décembre 2024).

Le risque d'assurance est le risque qu'une perte se produise pour les raisons suivantes :

- La tarification et la souscription (**note 10.1**)
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres par rapport aux prévisions (**note 10.2**)
- Les sinistres importants imprévus découlant d'un événement unique comme une catastrophe (**note 10.3**)
- Le risque lié au passif au titre des sinistres survenus (**note 10.4**)
- Une protection de réassurance inadéquate (**note 11.2**)

Les événements assurés peuvent survenir à tout moment au cours de la période de couverture, entraînant des sinistres de divers montants. La Société vise à établir un passif au titre des sinistres survenus adéquat pour couvrir les paiements des sinistres futurs liés à des événements assurés passés. L'atteinte de cet objectif dépend de sa capacité à évaluer précisément le risque associé aux contrats d'assurance auxquels elle souscrit. À cette fin, la Société établit un passif au titre des sinistres survenus pour couvrir les paiements des sinistres estimés liés à ces contrats.

Le passif au titre des sinistres survenus représente la meilleure estimation de la Société quant au coût ultime prévu de résolution et d'administration des sinistres. L'inflation prévue du coût des sinistres est prise en considération au moment de l'estimation du passif au titre des sinistres survenus, ce qui réduit d'autant le risque lié à l'inflation. La composition du risque d'assurance de la Société ainsi que les méthodes employées pour réduire les risques sont décrites ci-après.

10.1 Risques liés à la tarification et à la souscription

Les activités du secteur de l'assurance sont de nature cyclique : le secteur réduit généralement les tarifs d'assurance après des périodes de rentabilité accrue, tandis qu'il accroît généralement les tarifs après les périodes de perte soutenue. La rentabilité de la Société a tendance à suivre ce modèle de marché cyclique et peut également être influencée par la demande et la concurrence. En outre, la performance de souscription de la Société est exposée au risque d'une détérioration de l'économie, d'une inflation des coûts inattendue, d'une segmentation inadéquate, d'une erreur dans l'estimation des coûts de remplacement et/ou d'une formulation imprécise de nos contrats. La Société gère également les éventuels risques émergents.

La Société a établi un niveau de tolérance au risque approuvé par le conseil d'administration, qui comprend des principes directeurs pour la prise de risque et des mesures de risque clés. Ces mesures font régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports pour que le risque de souscription reste dans les limites de notre tolérance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

a) Concentration par pays et secteurs d'activité

Tableau 10.2 – Concentration par pays et secteurs d'activité

	2025		2024	
	Produits des activités d'assurance ¹	Passif net au titre des contrats d'assurance ²	Produits des activités d'assurance ¹	Passif net au titre des contrats d'assurance ²
Aux 31 décembre				
Par pays				
Canada	65 %	61 %	64 %	62 %
RU&I	24 %	29 %	25 %	28 %
É.-U.	11 %	10 %	11 %	10 %
	100 %	100 %	100 %	100 %
Par secteurs d'activité				
Assurance automobile des particuliers – Canada	28 %	31 %	27 %	31 %
Assurance des biens des particuliers – Canada	17 %	7 %	16 %	6 %
Assurance des entreprises – Canada	20 %	23 %	21 %	25 %
Assurance des particuliers – RU&I	3 %	6 %	7 %	6 %
Assurance des entreprises – RU&I	21 %	23 %	18 %	22 %
Assurance des entreprises – É.-U.	11 %	10 %	11 %	10 %
	100 %	100 %	100 %	100 %

¹ Excluent les produits des activités d'assurance découlant des sinistres acquis dans le cadre de l'acquisition de RSA et les commissions acquises.

² Représente le passif net au titre des sinistres survenus avant les montants nets à payer inclus dans les sinistres survenus et le reclassement des sinistres nets présentés selon le MGE.

Les risques associés à l'assurance des entreprises et à l'assurance des particuliers peuvent varier selon la région géographique du risque assuré par la Société. Par exemple, la législation en matière d'assurance automobile est en place au niveau provincial au Canada et cela crée des écarts dans les prestations fournies entre les provinces.

L'exposition de la Société à la concentration de risque d'assurance, en termes de type de risque et de niveau des prestations assurées, est atténuée par la sélection et la mise en œuvre rigoureuses des stratégies de souscription, lesquelles sont à leur tour principalement atteintes en diversifiant les secteurs d'activité et les régions géographiques dans lesquels la Société mène ses activités. La diversification réduit également l'incertitude associée à l'évolution défavorable des passifs des sinistres pour les activités canadiennes, américaines et britanniques et internationales de la Société. La Société a mis sur pied des comités de croissance et de rentabilité responsables d'établir un équilibre entre la croissance et la rentabilité de ses activités d'assurance et de veiller à ce qu'elle soit rémunérée adéquatement en fonction des risques auxquels elle souscrit.

Le comité des risques d'entreprise surveille le profil de risque global de la Société, cherchant à atteindre un équilibre entre le risque, le rendement et le capital, et détermine les politiques concernant le cadre de gestion des risques de la Société. Il a pour mandat d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques et d'éviter les risques excédant le niveau de tolérance au risque de la Société. De plus, afin de réduire au minimum les risques imprévus, les nouveaux produits sont assujettis à un processus interne d'examen et d'approbation des produits. La Société utilise également la réassurance dans le cadre de sa stratégie pour gérer le risque de souscription. La disponibilité et le coût de la réassurance sont fonction des conditions en vigueur sur le marché à la fois en termes de prix et de capacité offerte, ce qui peut avoir une incidence sur le volume de primes cédées et la rentabilité de la Société. Les réassureurs peuvent de temps à autre exclure certains types de couvertures des polices que la Société leur achète ou modifier les modalités de ces polices. Ces lacunes reliées à la protection par le biais de la réassurance exposent la Société à des risques plus élevés et à des pertes potentielles plus grandes et pourraient avoir des répercussions défavorables sur sa capacité à souscrire de l'assurance dans le futur. Lorsque la Société ne parvient pas à atténuer le risque par des accords de réassurance, il est envisagé de réduire les primes souscrites afin d'abaisser le risque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10.2 Risque lié au calendrier, à la fréquence et à la gravité des sinistres

La survenance des sinistres étant imprévisible, la Société est exposée au risque que le nombre et la gravité des sinistres puissent dépasser les estimations.

Des politiques rigoureuses d'examen des sinistres sont en place afin d'évaluer les nouveaux sinistres et les sinistres en cours. Des examens détaillés réguliers des procédures de traitement des sinistres et des enquêtes fréquentes sur des sinistres possiblement frauduleux réduisent l'exposition au risque de la Société. De plus, la Société a pour politique de gérer activement et d'intenter rapidement les réclamations, afin de réduire son exposition aux développements futurs imprévisibles qui pourraient nuire à ses activités. La Société analyse régulièrement les sinistres importants et les questions litigieuses pour qu'un passif au titre des sinistres survenus suffisant soit établi et approuvé.

10.3 Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe est le risque de survenance d'une catastrophe, définie comme un sinistre ou un groupe de sinistres lié à un événement unique, comme un désastre naturel ou tout risque météorologique, environnemental, technologique, politique ou géopolitique. Les catastrophes peuvent avoir une incidence significative sur le produit net de souscription d'un assureur. Les changements climatiques peuvent accroître le caractère imprévisible, la fréquence et la gravité des désastres naturels, de même que l'incertitude relative aux tendances et à l'exposition au risque futures.

Les catastrophes comprennent les désastres naturels et les catastrophes non naturelles :

- Les désastres naturels peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, les tremblements de terre, les ouragans, les tempêtes de vent, les tempêtes de grêle, les fortes pluies, le verglas, les inondations, les tempêtes solaires, des conditions météorologiques hivernales rigoureuses et les feux de forêt.
- Les catastrophes non naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les hostilités, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les attaques informatiques de grande ampleur.

Malgré l'utilisation de modèles poussés, la fréquence et la gravité des catastrophes sont intrinsèquement imprévisibles. L'étendue des pertes issues de catastrophes est fonction tant du montant total de risques assurés dans la zone touchée par l'événement que de la gravité de l'événement.

La Société gère son exposition au risque de catastrophe en imposant des limites d'assurance, des franchises, des exclusions et des lignes directrices rigoureuses sur la souscription aux contrats, ainsi qu'en utilisant des accords de réassurance. L'attribution de sinistres cédés à des réassureurs s'effectue principalement selon la méthode de l'excédent de sinistres (par événement ou par risque), tandis que certaines cessions proportionnelles sont effectuées dans des portefeuilles spécifiques. La réassurance cédée se conforme aux lignes directrices des organismes de réglementation. Les limites de rétention pour la réassurance de l'excédent de sinistres varient selon le type de produit. Voir la *note 11.1 – Rétention nette de la réassurance et limite de réassurance de la Société en fonction de la nature du risque*.

10.4 Passif au titre des risques liés aux sinistres survenus

La principale hypothèse servant de fondement aux estimations du passif au titre des sinistres survenus est que les sinistres futurs de la Société suivront une évolution semblable à celle des sinistres passés. Les estimations du passif au titre des sinistres survenus sont aussi fondées sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont :

- les coûts moyens de règlement par sinistre, y compris les frais de traitement des sinistres (gravité);
- le nombre moyen de sinistres par année de survenance (fréquence);
- les tendances quant à la gravité et à la fréquence des sinistres;
- les statistiques de paiement;
- l'inflation, y compris l'inflation sociale et l'incidence des accords commerciaux et des tarifs douaniers;
- les autres facteurs comme les réformes prévues ou en vigueur du gouvernement relativement à la tarification et à la couverture, et le niveau de fraudes liées à l'assurance;
- le taux d'actualisation;
- l'ajustement au titre du risque (voir la *note 9.4 – Jugements, estimations et hypothèses comptables importants* pour plus de détails).

Voir la *note 9.5 – Analyse de sensibilité* pour plus de détails sur la sensibilité du passif au titre des sinistres survenus à certaines hypothèses clés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La plupart, sinon la totalité, des facteurs qualitatifs ne sont pas directement quantifiables, particulièrement de manière prospective, et les conséquences de ces facteurs et d'autres facteurs imprévus pourraient porter atteinte à la capacité de la Société d'évaluer avec exactitude les risques que représentent les contrats d'assurance que la Société souscrit. Il pourrait aussi se produire des décalages significatifs entre le moment où survient le sinistre et le moment où il est déclaré à la Société, et des décalages additionnels entre le moment de la déclaration du sinistre et le règlement définitif.

Les comités régionaux de la revue des provisions procurent aux actuaires en chef une tribune où ils peuvent présenter leurs estimations aux parties prenantes des secteurs d'activités et recueillir leurs commentaires afin d'assurer la cohérence des hypothèses clés entre divisions dans chaque région. De plus, comme le premier vice-président exécutif, chef de la gestion des risques et de l'actuariat est membre de tous les comités régionaux de la revue des provisions, cela permet de s'assurer que les hypothèses globales sont prises en compte de manière uniforme dans toutes les régions.

Note 11 – Réassurance

11.1 Rétention nette de la réassurance et limite de réassurance de la Société en fonction de la nature du risque

Dans le cours normal des affaires, la Société réassure certains risques auprès d'autres réassureurs afin de réduire considérablement ses pertes maximales éventuelles en cas de catastrophes ou d'autres sinistres importants.

La Société dispose d'un programme de réassurance d'entreprise couvrant les événements de risques individuels, ainsi que les événements multirisques et les catastrophes. Le tableau suivant présente la rétention de la réassurance et la limite de réassurance pour les événements multirisques et les catastrophes.

Tableau 11.1 – Rétention nette de la réassurance et limite de réassurance de la Société en fonction de la nature du risque

Aux 31 décembre	2025	2024
Événements au Canada (en millions CAD)		
Rétention ¹	350	250
Limite de réassurance ²	5 600	5 400
Événements aux É.-U. (en millions CAD)		
Rétention ¹	150	150
Limite de réassurance ²	1 300	1 300
Événements au RU (en millions GBP)		
Rétention ¹	150	150
Limite de réassurance ²	1 650	2 100

¹ En excluant les primes de reconstitution, l'incidence fiscale et les coparticipations entre la rétention et la limite de réassurance.

² Représente les limites avant les coparticipations et la rétention.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025, la Société a augmenté sa limite de réassurance et sa rétention pour les événements au Canada, afin de tenir compte de la légère augmentation de l'exposition aux tremblements de terre en Colombie-Britannique et des conditions du marché de la réassurance, respectivement. Pour les événements aux États-Unis, la Société a maintenu la rétention et la limite de réassurance aux mêmes niveaux pour 2025. En ce qui concerne les événements au RU, la Société a maintenu le même niveau de rétention et réduit sa limite de réassurance à 1,8 milliard £. Le 1^{er} juillet 2025, la limite de réassurance a été réduite davantage à 1,65 milliard £ pour refléter la réduction de l'exposition des activités en assurance des particuliers au RU, dont l'abandon se poursuit.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a augmenté sa limite de réassurance, la faisant de 5,6 milliards \$ à 5,7 milliards \$ pour les événements au Canada et de 1,3 milliard \$ à 1,4 milliard \$ pour les événements aux États-Unis. En ce qui concerne les événements au RU, la Société a réduit sa limite de réassurance, la faisant passer de 1,65 milliard £ à 1,4 milliard £, pour refléter la réduction de l'exposition des activités en assurance des particuliers au RU, dont l'abandon se poursuit. La Société a maintenu le même niveau de rétention pour tous les événements.

Outre ce qui précède, la Société a mis en place une couverture mondiale pour se protéger contre de multiples catastrophes en 2026. Comme pour la couverture en 2025, les sinistres pour des tranches spécifiées sous les principales rétentions liées aux catastrophes, de tous les secteurs d'activité, sont additionnés pour l'ensemble de l'exercice. Le total de ces sinistres est alors protégé au-delà d'une franchise globale. Cette couverture a une limite de 250 millions \$.

L'approche de la Société pour établir les limites dans chaque pays est conforme à celle des exercices précédents.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11.2 Gestion des risques et risque de crédit de la contrepartie

La Société a recours à la réassurance pour gérer ses risques de souscription. Dans le cadre des programmes de réassurance, la direction considère que pour réduire l'exposition au risque, un contrat doit être structuré pour permettre au réassureur d'assumer un risque d'assurance significatif relativement aux risques réassurés sous-jacents, et il est raisonnablement possible que le réassureur subisse une perte significative découlant de la réassurance.

Bien que la réassurance rende le réassureur preneur redevable envers la Société à hauteur du risque cédé, cela ne la dégage en rien de sa responsabilité première envers ses titulaires de police à titre d'assureur direct. Il n'y a aucune certitude que ses réassureurs régleront tous les sinistres de réassurance ou non, ou en temps opportun. Ainsi, la Société assume un risque de crédit à l'égard de ses réassureurs quant aux montants futurs possibles à recouvrer et le recouvrement des soldes auprès des réassureurs revêt une importance pour la solidité financière de la Société.

La Société choisit avec soin ses réassureurs et procède à de la réassurance uniquement avec ceux qui sont financièrement solides. L'attribution de réassurance de la Société est diversifiée de sorte qu'elle ne dépend pas d'un réassureur unique et que les activités de la Société ne sont pas substantiellement dépendantes d'un seul contrat de réassurance. La Société dispose également d'une politique qui limite l'exposition potentielle à un réassureur unique. La Société surveille la solidité financière de ses réassureurs de façon continue. Les montants non recouvrables ont toujours été négligeables.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société n'avait pas de concentration significative du risque de crédit avec un réassureur unique.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la direction a estimé que la Société n'était pas exposée à une perte importante relativement à ses réassureurs pour de la réassurance potentiellement irrécouvrable.

En outre, la Société exige une notation minimale de ses réassureurs. Pratiquement tous les réassureurs doivent avoir une cote de solvabilité minimale de « A- » lors de la signature des contrats. La Société exige également que ses contrats aient une clause spéciale de terminaison et de revue de la sécurité permettant à la Société de remplacer un réassureur pendant la durée du contrat si la cote de solvabilité de ce dernier vient à baisser à un niveau que la Société juge inacceptable ou pour toutes autres raisons qui pourraient mettre en péril la capacité de la Société de continuer à faire affaire avec ces réassureurs comme il était prévu au moment de la mise en place de l'entente de réassurance.

Le cas échéant, la Société obtient des garanties afin de soutenir les actifs des contrats de réassurance et de réduire l'exposition au risque de crédit auprès de réassureurs non agréés dans le secteur Canada, de réassureurs non autorisés dans le secteur É.-U. et de réassureurs captifs dans le secteur RU&I, qui s'élevaient à 634 millions \$ au 31 décembre 2025 (673 millions \$ au 31 décembre 2024). Ces garanties se composent de trésorerie, de conventions de sûreté et de lettres de crédit, et pourraient être utilisées si les réassureurs n'étaient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 12 – Goodwill et immobilisations incorporelles

12.1 Sommaire du goodwill et des immobilisations incorporelles

Tableau 12.1 – Rapprochement de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles

	Goodwill	Immobilisations incorporelles			Total des immobilisations incorporelles
		Réseaux de distribution	Relations clients et marques de commerce	Logiciels développés en interne	
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	4 507	3 967	1 378	2 261	7 606
Acquisitions et coûts capitalisés	415	-	105	381	486
Cessions et radiations	-	-	-	(133)	(133)
Écarts de taux de change	(33)	(36)	10	20	(6)
Solde au 31 décembre 2025	4 889	3 931	1 493	2 529	7 953
Cumul des amortissements					
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	-	(757)	(711)	(1 078)	(2 546)
Charge d'amortissement	-	(159)	(212)	(251)	(622)
Cessions et radiations	-	-	-	113	113
Écarts de taux de change	-	15	(6)	(6)	3
Solde au 31 décembre 2025	-	(901)	(929)	(1 222)	(3 052)
Valeur comptable nette	4 889	3 030	564	1 307	4 901
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	4 085	3 847	1 246	1 888	6 981
Acquisitions et coûts capitalisés	302	3	129	352	484
Cessions et radiations	-	-	(10)	(30)	(40)
Écarts de taux de change	120	117	13	51	181
Solde au 31 décembre 2024	4 507	3 967	1 378	2 261	7 606
Cumul des amortissements					
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	-	(568)	(584)	(782)	(1 934)
Charge d'amortissement	-	(158)	(127)	(278)	(563)
Cessions et radiations	-	-	3	1	4
Écarts de taux de change	-	(31)	(3)	(19)	(53)
Solde au 31 décembre 2024	-	(757)	(711)	(1 078)	(2 546)
Valeur comptable nette	4 507	3 210	667	1 183	5 060

Les immobilisations incorporelles en phase de développement s'élevaient à 336 millions \$ au 31 décembre 2025 (345 millions \$ au 31 décembre 2024). Ces immobilisations incorporelles ne sont pas assujetties à l'amortissement, mais sont soumises à un test de dépréciation annuel.

La Société peut réaliser des acquisitions liées aux activités de distribution et aux activités liées à la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de sa stratégie de croissance. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le prix d'acquisition total de ces acquisitions s'est élevé à 480 millions \$ (368 millions \$ au 31 décembre 2024). Le prix d'acquisition a été affecté principalement au goodwill et aux immobilisations incorporelles.

12.2 Marques de commerce – Changement de marque de RSA

En raison du changement de marque de RSA, (voir la *note 1 – Statut de la Société*) la Société a revu de manière prospective la durée d'utilité de certaines marques de commerce liées aux acquisitions de RSA et des activités d'assurance des entreprises par courtage de Direct Line Insurance Group. Ces marques de commerce devraient être entièrement amorties sur une période de douze mois, qui a commencé au premier trimestre de 2025.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé des coûts d'intégration de 107 millions \$ liés au changement de marque de RSA, dont 77 millions \$ attribuables à l'amortissement accéléré supplémentaire des marques de commerce. Ces coûts ont été comptabilisés au poste Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration.

12.3 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

a) Affectation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au groupe d'UGT

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectés aux UGT, ou groupes d'UGT, qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises leur ayant donné lieu.

Tableau 12.2 – Affectation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée aux groupes d'UGT

Aux 31 décembre	Goodwill		Immobilisations incorporelles	
	2025	2024	2025	2024
Canada	3 258	2 845	832	832
RU&I	603	586	-	-
É.-U.	1 028	1 076	9	9
	4 889	4 507	841	841

b) Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations corporelles à durée d'utilité indéterminée

La Société détermine, au moins une fois par année et chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable au niveau de l'UGT ou du groupe d'UGT, si le goodwill ainsi que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (non assujetties à l'amortissement) ont subi une perte de valeur.

Les tests de dépréciation annuels ont été effectués aux 30 juin 2025 et 2024 pour les groupes d'UGT Canada et É.-U. et aux 30 septembre 2025 et 2024 pour l'UGT RU&I.

Les groupes d'UGT Canada, RU&I et É.-U., qui correspondent aux unités d'exploitation de la Société, ont fait l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre duquel leur valeur comptable est comparée à leur valeur recouvrable, qui est déterminée en calculant la valeur d'utilité en fonction des principales estimations et hypothèses suivantes :

- Les projections des flux de trésorerie pour les trois prochaines années sont fondées sur les budgets financiers approuvés par le conseil d'administration et déterminées au moyen des marges budgétées d'après les rendements passés et les attentes de la direction à l'égard des groupes d'UGT Canada, RU&I et É.-U. et de leur secteur d'activité.
- Les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de trois ans ont été extrapolées en utilisant des taux de croissance estimés, fondés principalement sur les taux d'inflation canadiens et américains et du RU&I, ainsi que les prévisions de croissance démographique ou du produit intérieur brut.
- Le taux d'actualisation avant impôt repose sur le coût moyen pondéré du capital de sociétés comparables dont les activités sont semblables à celles des groupes d'UGT Canada, RU&I et É.-U.
- Dans certains cas, la Société peut utiliser, dans le cadre du test de dépréciation de l'exercice considéré, le calcul détaillé le plus récent de la valeur recouvrable effectué au cours d'un exercice précédent, mais uniquement lorsque l'UGT n'a fait l'objet d'aucun changement important, que la probabilité de dépréciation est faible d'après l'analyse des événements et circonstances courants, et que la dernière valeur recouvrable calculée excède considérablement la valeur comptable de l'UGT. Les tests de dépréciation au 30 juin 2025 pour les groupes d'UGT Canada et É.-U. ont été effectués en utilisant le calcul de 2023 de leur valeur recouvrable respective. Le test de dépréciation au 30 septembre 2025 pour l'UGT RU&I a été effectué en utilisant le calcul de 2024 de sa valeur recouvrable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 12.3 – Principales hypothèses utilisées (groupes d'UGT)

	Taux de croissance final		Taux d'actualisation avant impôt	
	2025	2024	2025	2024
Canada	3,0 %	3,0 %	11,1 %	11,1 %
RU&I	- %	- %	10,5 %	10,5 %
É.-U.	3,0 %	3,0 %	10,8 %	10,8 %

Aucune perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée n'a été comptabilisée relativement à ces UGT pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Les principales hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité aux fins de laquelle elles ont été modifiées de façon raisonnable, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. Les résultats de cette analyse de sensibilité n'auraient pas donné lieu à une perte de valeur pour aucun des groupes d'UGT.

Note 13 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Tableau 13.1 – Variation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Solde au début de l'exercice	940	944
Acquisitions, déduction faite des cessions	203	(58)
Dividendes reçus	(59)	(44)
Quote-part du résultat comptabilisé dans le résultat net	67	89
Écarts de taux de change	(7)	9
Solde à la fin de l'exercice	1 144	940
Se compose de participations dans des :		
Entreprises associées	689	572
Coentreprises	455	368

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun événement ni changement de circonstances n'est survenu pouvant laisser croire que la valeur comptable des participations de la Société dans des entreprises associées et des coentreprises, lesquelles sont toutes des participations dans des entités fermées, pourrait ne pas être recouvrable.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société n'avait pas de passif éventuel ni d'engagement en capital important liés à ces entreprises associées et coentreprises.

Note 14 – Immobilisations corporelles

Tableau 14.1 – Valeur comptable nette des immobilisations corporelles

Aux 31 décembre	2025	2024
Actifs au titre de droits d'utilisation ¹	513	480
Mobilier et matériel	102	112
Améliorations locatives	182	154
Terrains et bâtiments	68	74
	865	820

¹ Les actifs au titre de droits d'utilisation se rapportent principalement aux biens immobiliers, les ajouts s'établissant à 119 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (71 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 15 – Autres actifs et autres passifs

15.1 Autres actifs

Tableau 15.1 – Éléments des autres actifs

Aux 31 décembre	2025	2024
Actifs financiers liés aux placements (<i>tableau 15.2</i>)	973	433
Autres montants à recevoir et à recouvrer	552	534
Régimes de retraite en position de surplus (<i>tableau 28.1</i>)	463	296
Autres placements ¹	453	376
Produit des placements à recevoir	261	248
Charges payées d'avance	239	242
Fonds soumis à restrictions	38	43
Autres	160	142
	3 139	2 314

¹ Comprennent principalement les actions privilégiées et les fonds de capital-investissement comptabilisés à la juste valeur en fonction de données comme les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les multiples des bénéfices projetés, les multiples des commissions de courtage ou les transactions récentes, classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Tableau 15.2 – Actifs financiers liés aux placements

Aux 31 décembre	2025	2024
Titres acquis en vertu de conventions de revente	761	215
Actifs financiers dérivés (<i>tableau 6.2</i>)	126	111
Sommes à recevoir de courtiers en placement à l'égard de transactions non réglées et autres	86	107
	973	433

15.2 Autres passifs

Tableau 15.3 – Éléments des autres passifs

Aux 31 décembre	2025	2024
Passifs financiers liés aux placements (<i>tableau 15.4</i>)	900	962
Salaires et rémunération connexe à payer	743	640
Obligations locatives	674	646
Créditeurs et charges à payer	382	390
Régimes de retraite en position de déficit et régimes non capitalisés (<i>tableau 28.1</i>)	206	218
Autres sommes à payer à des courtiers	185	190
Découverts bancaires (<i>tableau 30.3</i>)	152	148
Sommes à payer à l'assureur nominal	152	144
Garanties de tiers	125	131
Plan de répartition des risques à payer	123	131
Primes à payer par les courtiers aux assureurs	103	91
Autres régimes postérieurs à l'emploi et autres avantages complémentaires de retraite	92	88
Provisions	83	106
Autres	206	177
	4 126	4 062

Tableau 15.4 – Passifs financiers liés aux placements

Aux 31 décembre	2025	2024
Positions à découvert sur actions (<i>tableau 5.4</i>)	735	614
Passifs financiers dérivés (<i>tableau 6.2</i>)	87	251
Sommes à payer à des courtiers en placement à l'égard de transactions non réglées	78	97
	900	962

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 16 – Dette impayée

16.1 Sommaire de la dette impayée

Tableau 16.1 – Valeur comptable de la dette impayée

Aux 31 décembre	Date d'échéance	Durée initiale (années)	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche ¹	Taux fixe	Versement des intérêts	Capital	2025	2024
Billets à moyen terme²								
Série 2	nov. 2039	30	-	6,40 %	mai et nov.	250	248	248
Série 3	juill. 2061	50	-	6,20 %	janv. et juill.	100	99	99
Série 5	juin 2042	30	-	5,16 %	juin et déc.	250	249	249
Série 6	mars 2026	10	-	3,77 %	mars et sept.	250	250	250
Série 7	juin 2027	10	-	2,85 %	juin et déc.	425	424	424
Série 8	mars 2025	5	-	3,69 %	mars et sept.	300	-	300
Série 9	déc. 2030	10	-	1,93 %	juin et déc.	300	298	299
Série 10	déc. 2050	30	-	2,95 %	juin et déc.	300	298	298
Série 12	mai 2028	7	-	2,18 %	mai et nov.	375	374	374
Série 13	mai 2053	32	-	3,77 %	mai et nov.	250	248	248
Série 14	sept. 2054	31	-	5,28 %	mars et sept.	400	396	396
Série 15 (voir 16.3)	mai 2034	10	mai 2029	4,65 %	mai et nov.	300	298	298
Série 16 ³ (voir 16.2)	mars 2060	35	mars 2055	4,65 %	mars et sept.	300	298	-
Billets de premier rang de 2022 en USD⁴								
	sept. 2032	10	-	5,46 %	mars et sept.	500 \$ US	681	713
Billets subordonnés garantis								
Billets en GBP ⁵ (voir 16.4)	oct. 2045	31	oct. 2025	5,13 %	oct.	120 £	-	222
Obligations en USD	oct. 2029	30	-	8,95 %	avr. et oct.	9 \$ US	15	16
Total de la dette impayée avant les billets hybrides subordonnés							4 176	4 434
Billets hybrides subordonnés								
Série 1 ⁶	mars 2081	60	mars 2026	4,13 %	mars et sept.	250	250	247
Total de la valeur comptable de la dette impayée							4 426	4 681
Juste valeur de la dette impayée⁷							4 412	4 692

¹ À un prix de rachat égal à leur valeur nominale avant la date d'échéance.

² Les séries 2 à 14 sont rachetables au gré de l'émetteur, en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat égal au plus élevé du rendement des obligations du Canada à la date du rachat majoré d'une marge ou de leur valeur nominale.

³ Rachetables au gré de l'émetteur, en totalité ou en partie, à tout moment de mars 2030 à mars 2055, à un prix de rachat égal au plus élevé de leur valeur nominale ou du rendement des obligations du Canada à la date du rachat majoré d'une marge, et à compter de mars 2055, à leur valeur nominale.

⁴ Rachetables au gré de l'émetteur, en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat égal au plus élevé du taux du Trésor à la date du rachat majoré d'une marge ou de leur valeur nominale.

⁵ Rachetables au gré de l'émetteur, en totalité, à des dates précises, à compter d'octobre 2025, à un prix de rachat égal à leur valeur nominale.

⁶ Rachetables au gré de l'émetteur, en totalité ou en partie, tous les cinq ans, à des dates précises, à compter de mars 2026, à un prix de rachat égal à leur valeur nominale.

⁷ Établie à l'aide de données d'évaluation provenant d'une société de référencement.

16.2 Financement émis en 2025

Billets à moyen terme non garantis de série 16

- Le 21 mars 2025, la Société a réalisé un placement de billets à moyen terme non garantis de série 16 d'un capital de 300 millions \$ au moyen d'un placement privé au Canada. Les billets portent intérêt à un taux annuel fixe de 4,65 %, payables en versements semestriels, du 21 septembre 2025 au 21 mars 2055. Par la suite, l'intérêt est rajusté au taux canadien des opérations de pension à un jour quotidien composé majoré de 1,75 % et est payable en versements trimestriels jusqu'à l'échéance le 21 mars 2060.
- Le produit net reçu a été affecté au rachat des billets à moyen terme non garantis de série 8 d'un capital de 300 millions \$ de la Société échus le 24 mars 2025.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16.3 Financement émis en 2024

Billets à moyen terme non garantis de série 15

- Le 16 mai 2024, la Société a réalisé un placement de billets à moyen terme non garantis de série 15 d'un capital de 300 millions \$ au moyen d'un placement privé au Canada. Les billets portent intérêt à un taux annuel fixe de 4,65 %, payables en versements semestriels, du 16 novembre 2024 au 16 mai 2029. Par la suite, l'intérêt est rajusté au taux canadien des opérations de pension à un jour quotidien composé majoré de 1,00 % et est payable en versements trimestriels jusqu'à l'échéance le 16 mai 2034.
- Le produit net reçu a été affecté au rachat des billets à moyen terme non garantis de série 11 d'un capital de 375 millions \$ de la Société échus le 21 mai 2024.

16.4 Autre financement

Sollicitation de consentement pour les billets à moyen terme non garantis en circulation

Le 16 juin 2025, la Société a achevé son processus de sollicitation de consentement pour les billets à moyen terme non garantis des séries 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13 et 14 en circulation, aux termes duquel les porteurs des billets ont approuvé une modification visant à supprimer la clause d'exigibilité anticipée qui leur permettait auparavant d'exiger un remboursement complet en cas de non-paiement du capital ou des intérêts.

Remboursement de billets subordonnés garantis en livres sterling

Le 10 octobre 2025, la Société a remboursé, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, les billets en GBP en circulation d'un capital de 224 millions \$ (120 millions £) à même l'excédent de trésorerie disponible.

Facilité de crédit

Au 31 décembre 2024, la Société disposait d'une facilité de crédit à terme renouvelable non garantie de 1,8 milliard \$, qui devait venir à échéance le 19 octobre 2028. Le 4 avril 2025, le montant disponible au titre de cette facilité de crédit est passé de 1,8 milliard \$ à 2,0 milliards \$, la date d'échéance a été reportée au 19 octobre 2029 et certaines clauses restrictives financières ont été modifiées. Le montant disponible a été augmenté pour fournir des liquidités supplémentaires. Au 31 décembre 2025, aucun montant n'était prélevé sur cette facilité de crédit (néant au 31 décembre 2024).

Type :	À un taux de :
Emprunts de premier rang	Taux préférentiel majoré d'une marge
Avances aux taux de base (Canada)	Taux de base (Canada) majoré d'une marge
Acceptations bancaires	Taux des acceptations bancaires majoré d'une marge
Avances SOFR	SOFR majoré d'une marge

La convention de facilité de crédit de la Société contient une clause restrictive financière qui exige que la Société maintienne un niveau minimum de capitaux propres attribuables aux actionnaires en tout temps. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société respectait cette clause restrictive financière.

Papier commercial

La Société dispose d'un programme canadien de papier commercial, selon lequel elle peut émettre des billets à court terme (« papier commercial ») jusqu'à un montant en capital global de 500 millions \$. Le 16 mai 2025, la Société a lancé un programme européen, selon lequel elle peut émettre du papier commercial jusqu'à un montant en capital global de 600 millions € et qui servira à financer les frais généraux du siège social en monnaie étrangère. Le papier commercial émis porte des échéances de moins d'un an à des taux d'intérêts ou d'actualisation variant selon les taux en vigueur sur le marché. Au 31 décembre 2025, aucun solde n'avait été émis en vertu de ces programmes (néant au 31 décembre 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16.5 Variation de la dette impayée

Tableau 16.2 – Variations de la dette impayée

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Solde au début de l'exercice	4 681	5 081
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits de l'émission de dette	298	298
Remboursement de dette	(524)	(663)
Emprunts (remboursements) sur la facilité de crédit et le papier commercial, montant net	-	(105)
Autres	(38)	56
Écarts de taux de change	9	14
Solde à la fin de l'exercice	4 426	4 681

Note 17 – Capital-actions

17.1 Autorisées

Le capital-actions autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées (« actions de catégorie A »).

17.2 Actions émises et en circulation

Tableau 17.1 – Actions émises et en circulation

	2025		2024	
Aux 31 décembre	Nombre d'actions	Valeur comptable	Nombre d'actions	Valeur comptable
Actions ordinaires	177 631 629	8 089	178 363 968	8 126
Actions privilégiées – Actions de catégorie A				
Série 1	10 000 000	244	10 000 000	244
Série 3	10 000 000	245	10 000 000	245
Série 5	6 000 000	147	6 000 000	147
Série 6	6 000 000	147	6 000 000	147
Série 7	10 000 000	245	10 000 000	245
Série 9	6 000 000	147	6 000 000	147
Série 11	6 000 000	147	6 000 000	147
Série 13	6 000 000	147	-	-
Total des actions de catégorie A	60 000 000	1 469	54 000 000	1 322
Autres titres de capitaux propres				
Billets BRCRL de série 1	s. o.	297	s. o.	297
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		1 766		1 619
Capital-actions		9 855		9 745

Les actions de catégorie A émises et en circulation ont priorité de rang sur les actions ordinaires quant au paiement des dividendes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 17.2 – Rapprochement du capital-actions

Exercices clos les	Actions ordinaires		Actions privilégiées Actions de catégorie A		Autres titres de capitaux propres		Capital- actions
	Nombre d'actions	Valeur comptable	Nombre d'actions	Valeur comptable	Nombre d'unités	Valeur comptable	Valeur comptable
31 décembre 2025							
Solde au début de l'exercice	178 363 968	8 126	54 000 000	1 322	s. o.	297	9 745
Émission d'actions privilégiées	-	-	6 000 000	147	s. o.	-	147
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(732 339)	(37)	-	-	s. o.	-	(37)
Solde à la fin de l'exercice	177 631 629	8 089	60 000 000	1 469	s. o.	297	9 855
31 décembre 2024							
Solde au début de l'exercice	178 320 868	8 099	54 000 000	1 322	s. o.	297	9 718
Émission d'actions ordinaires ¹	84 021	19	-	-	s. o.	-	19
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions ²	70 000	13	-	-	s. o.	-	13
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	(110 921)	(5)	-	-	s. o.	-	(5)
Solde à la fin de l'exercice	178 363 968	8 126	54 000 000	1 322	s. o.	297	9 745

¹ Les actions ordinaires émises étaient liées à une opération d'acquisition d'un courtier.

² Voir la *note 27.3 – Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants* pour plus de détails.

17.3 Financement émis en 2025

Actions privilégiées de série 13	- Le 12 novembre 2025, la Société a réalisé un placement d'actions privilégiées de catégorie A de la série 13 (les « actions privilégiées de série 13 ») en émettant et en vendant 6 000 000 d'actions privilégiées de série 13 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut total de 150 millions \$. - Les porteurs d'actions privilégiées de série 13 ont le droit de recevoir, sur une base trimestrielle, des dividendes en espèces privilégiés et non cumulatifs à taux fixe, si le conseil d'administration de la Société en déclare, le dernier jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année à un taux annuel équivalent à 1,375 \$ par action. Le dividende initial de 0,5236 \$ par action sera payable le 31 mars 2026, s'il est déclaré. - À compter du 31 décembre 2030, la Société peut racheter à son gré, en totalité ou en partie, les actions privilégiées de série 13, sous réserve de certaines conditions. - Le produit net de 147 millions \$ a été affecté aux besoins généraux de l'entreprise.
---	--

17.4 Dividendes déclarés et versés par action

Tableau 17.3 – Dividendes déclarés et versés par action (en dollars)

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Actions ordinaires	5,32	4,84
Actions privilégiées		
Série 1	1,21	1,21
Série 3	0,86	0,86
Série 5	1,30	1,30
Série 6	1,33	1,33
Série 7	1,50	1,50
Série 9	1,35	1,35
Série 11	1,31	1,31

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Après la clôture de l'exercice, le 10 février 2026, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du dividende trimestriel de la Société de 0,14 \$ pour le porter à 1,47 \$ par action ordinaire. Le même jour, le conseil d'administration a approuvé le dividende trimestriel sur les actions ordinaires et les actions privilégiées pour le premier trimestre de 2026.

Le paiement de dividendes sur les actions ordinaires est à la discrétion du conseil d'administration de la Société.

Les porteurs inscrits des actions privilégiées de la Société ont le droit de recevoir des dividendes en espèces privilégiés et non cumulatifs déclarés par le conseil d'administration de la Société, sur une base trimestrielle.

- **Actions privilégiées de série 1** – Le taux de dividende annuel pour la période de cinq ans allant du 31 décembre 2022 au 30 décembre 2027 inclusivement est de 4,841 %, sous réserve de la révision tous les cinq ans du taux de dividende à un taux équivalent au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 1,72 %. La prochaine révision du taux de dividende aura lieu le 31 décembre 2027.
- **Actions privilégiées de série 3** – Le taux de dividende annuel pour la période de cinq ans du 30 septembre 2021, inclusivement, au 30 septembre 2026, exclusivement, est de 3,457 %.
- **Actions privilégiées de série 5** – Le taux de dividende annuel est de 5,20 % par action et n'est pas révisable.
- **Actions privilégiées de série 6** – Le taux de dividende annuel est de 5,30 % par action et n'est pas révisable.
- **Actions privilégiées de série 7** – Le taux de dividende annuel pour la période de cinq ans du 30 juin 2023, inclusivement, au 30 juin 2028, exclusivement, est de 6,012 %. Le taux de dividende sera révisé à cette date et par la suite tous les cinq ans.
- **Actions privilégiées de série 9** – Le taux de dividende annuel est de 5,40 % par action et n'est pas révisable.
- **Actions privilégiées de série 11** – Le taux de dividende annuel est de 5,25 % par action et n'est pas révisable.
- **Actions privilégiées de série 13** – Le taux de dividende annuel est de 5,50 % par action et n'est pas révisable.

17.5 Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 17 février 2025, la Société a renouvelé son OPRA en vertu de laquelle elle rachètera aux fins d'annulation jusqu'à 5 350 283 actions ordinaires au cours des 12 prochains mois, ce qui représente environ 3 % de ses actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre réel d'actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation et le calendrier des rachats seront déterminés par la Société.

Dans le cadre de l'OPRA, la Société a conclu un plan d'achat d'actions automatique aux termes duquel son courtier désigné rachètera des actions ordinaires de la Société. Le plan permet des rachats d'actions durant des périodes d'interdiction prédéterminées, sous réserve de certains paramètres. En dehors de ces périodes d'interdiction prédéterminées, des actions seront rachetées à la discrétion de la direction. Le prix pour les actions sera le cours du marché au moment de leur acquisition ou un autre prix que la TSX autorisera.

Après la clôture de l'exercice, le 10 février 2026, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement de l'OPRA pour le rachat de jusqu'à 3 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au cours de la période subséquente de 12 mois à compter du 17 février 2026, sous réserve de l'approbation de la TSX.

Le tableau ci-après présente un sommaire des rachats d'actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de l'OPRA.

Tableau 17.4 – Sommaire des actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation dans le cadre de l'OPRA

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation	732 339	110 921
Prix moyen (en dollars)	270,97	220,04
Total de la contrepartie versée	198	24

La contrepartie versée, les frais et les taxes ont d'abord été portés au capital-actions à hauteur de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation. L'excédent du coût payé sur le prix moyen des actions de respectivement 165 millions \$ et 19 millions \$ a été imputé aux résultats non distribués aux 31 décembre 2025 et 2024.

Après la clôture de l'exercice, la Société a racheté et annulé 70 072 actions ordinaires à un prix moyen de 261,23 \$ l'action pour une contrepartie totale de 18 millions \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 18 – Participations ne donnant pas le contrôle

Annulation des actions privilégiées de RSA en 2024

La Société a pris en charge les actions privilégiées émises par RSA qui avaient une valeur nominale de 1 £ par action et ne pouvaient être rachetées. Les porteurs d'actions privilégiées de RSA avaient un droit de priorité par rapport aux porteurs d'actions ordinaires de RSA en ce qui concerne les dividendes et avaient le droit de recevoir un dividende préférentiel cumulatif de 7,375 % par année en versements semestriels, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

À la clôture de l'acquisition de RSA en 2021, les actions privilégiées ont été réévaluées à la juste valeur de 285 millions \$ (166 millions £) selon le cours du marché.

Le 12 juin 2024, les porteurs d'actions privilégiées de RSA ont été appelés à déposer leurs actions privilégiées. Cette transaction s'inscrivait dans le processus continu d'optimisation de la structure du capital de la Société, car ces instruments perpétuels auraient cessé d'être considérés comme du capital réglementaire à compter de 2026 et ne pouvaient plus remplir leur objectif initial.

À la suite de l'approbation des actionnaires le 16 juillet 2024, les 125 000 000 d'actions privilégiées émises par RSA ont été annulées au prix d'offre de 1,22 £ par action privilégiée, plus des droits de vote et des coûts liés à la transaction, pour une contrepartie en trésorerie totale de 279 millions \$ (158 millions £). De plus, des dividendes de 5 millions \$ (3 millions £) liés à cette transaction ont été cumulés et versés aux porteurs d'actions privilégiées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. La transaction a été financée au moyen du programme de papier commercial de la Société et d'excédent de trésorerie.

Par conséquent, la Société a décomptabilisé la valeur comptable de la PNDPC de 285 millions \$ et a comptabilisé dans les Résultats non distribués un profit de 6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Par suite de cette transaction, la Société n'a plus de PNDPC.

Note 19 – Cumul des autres éléments du résultat global

Tableau 19.1 – Éléments du CAERG

Aux 31 décembre	2025	2024
Titres de créance à la JVAERG	(58)	(253)
Conversion des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures d'investissements nets	380	436
	322	183

Note 20 – Gestion du capital

20.1 Objectifs en gestion du capital

La gestion du capital constitue une composante importante de la gestion financière globale de la Société. Le capital est géré au niveau du groupe de l'entité juridique conformément aux politiques de gestion du capital à l'échelle de l'entreprise et régionales, lesquelles sont alignées sur sa stratégie, son plan d'affaires et son appétit pour le risque.

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à :

- maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires en optimisant le capital utilisé pour mener les activités de la Société et la faire croître;
- maintenir de solides niveaux de capital réglementaire pour faire en sorte que les titulaires de police soient bien protégés, que les obligations soient honorées et que les exigences réglementaires soient respectées.

La Société cherche à maintenir le capital à des niveaux adéquats de sorte que la probabilité de ne pas respecter les exigences réglementaires minimales soit minime. Ces niveaux peuvent varier au fil du temps selon l'évaluation des risques par la Société et leur incidence éventuelle sur le capital. La Société maintient également des niveaux plus élevés de la marge sur le capital si elle prévoit de la croissance ou des occasions d'affaires concrètes à court terme. De plus, la Société peut remettre le capital aux actionnaires en augmentant le dividende annuel et, le cas échéant, en rachetant des actions.

Le déploiement du capital est effectué conformément aux objectifs de gestion du capital énoncés et uniquement après un examen rigoureux de son incidence sur les mesures de risque de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20.2 Situation du capital du groupe

La gestion du capital à l'échelle du groupe consiste principalement à optimiser l'ensemble des capitaux au sein des diverses filiales et à s'assurer que les ressources liquides sont suffisantes pour respecter les exigences réglementaires en matière de capitaux, assurer le service de la dette, payer des dividendes, réaliser des acquisitions et pour d'autres fins d'affaires.

La solidité du capital du groupe est mesurée au moyen de la marge sur le capital total. La marge sur le capital total comprend le capital excédant les seuils d'intervention pour les entités d'assurance au Canada, aux É.-U., au RU et dans d'autres territoires étrangers, et les fonds disponibles détenus dans des entités non réglementées, déduction faite des fonds propres accessoires engagés par la Société à l'égard de ses filiales. Ces seuils d'intervention représentent les seuils en deçà desquels un avis doit être déposé auprès des organismes de réglementation, accompagné d'un plan d'action par lequel la Société entend rétablir les niveaux de capital. Ces seuils font l'objet d'un examen annuel dans le cadre des pratiques en matière de gestion des risques.

20.3 Capital réglementaire

Le montant de capital dans une entreprise ou dans un pays dépend de l'évaluation interne de la Société quant aux exigences de capital, compte tenu de son profil de risque et de ses plans stratégiques, ainsi que des exigences réglementaires locales. L'objectif de la Société est de maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau supérieur aux exigences réglementaires minimales pertinentes dans le territoire où elles exercent leurs activités (les « niveaux minimums de surveillance des organismes de réglementation »).

Les lignes directrices sur capital réglementaire évoluent au fil du temps et peuvent avoir une incidence sur les niveaux de capital de la Société. La Société surveille de très près tous les changements, qu'ils soient réels ou prévus.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, chacune des filiales d'assurance de dommages de la Société assujetties à la réglementation respectait les exigences réglementaires en matière de capital.

Canada	- Les filiales canadiennes d'assurance de dommages à charte fédérale de la Société sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire définies par le BSIF et par la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i>, alors que ses filiales à charte provinciale du Québec sont assujetties aux exigences de l'AMF et de la <i>Loi sur les assureurs</i>. - Les assureurs de dommages réglementés par le gouvernement fédéral et le Québec sont tenus, au minimum, de maintenir un ratio de TCM de 100 %. - Le BSIF et l'AMF ont également établi un niveau cible de ratio de capital des organismes de réglementation de 150 %, ce qui procure une réserve en plus de l'exigence minimale.
RU&I	- Les activités de RSA dans le secteur RU&I sont assujetties à la réglementation et à la supervision de la Prudential Regulation Authority (« PRA »), ainsi que d'autres organismes de réglementation au niveau des filiales. - Le secteur RU&I utilise un modèle interne qui est conforme à la directive Solvabilité II adoptée au RU et qui est approuvé par la PRA pour calculer le CSR. - Le ratio de couverture représente le total des fonds propres admissibles par rapport au CSR déterminé par le modèle interne.
É.-U.	- Les filiales d'assurance de la Société aux É.-U. sont assujetties à la réglementation et à la supervision des autorités ayant compétence dans chacun des États où elles sont établies et agréées pour exercer leurs activités. - Les départements de l'assurance des États américains ont promulgué des lois sur la solvabilité des assureurs et établi une infrastructure réglementaire afin qu'ils conservent leur accréditation auprès de la National Association of Insurance Commissioners (« NAIC »). - Une condition clé d'accréditation auprès de la NAIC, en matière de solvabilité, est l'adoption par l'État des exigences visant le CFR.

La Société effectue annuellement l'examen de suffisance du capital afin de s'assurer qu'elle dispose d'un montant de capital suffisant dans l'éventualité d'événements défavorables significatifs. Ces éventualités sont évaluées chaque année pour s'assurer que les risques appropriés sont pris en compte lors de l'examen. De plus, pour assurer leur suffisance, la direction surveille de façon continue les situations de capital cible, réelle et prévue de la Société en utilisant des simulations de crise et des analyses des éventualités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 21 – Rendement net des placements et résultat financier net d'assurance

Tableau 21.1 – Produits nets des placements

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif :		
Titres de créance classés à la JVAERG	652	637
Prêts et trésorerie et équivalents de trésorerie	99	108
Produits d'intérêts et produits similaires sur les titres classés ou désignés à la JVBRN	571	510
Produits d'intérêts	1 322	1 255
Produits (charges) de dividendes découlant :		
D'actions ordinaires, nettes		
Classés à la JVBRN	246	229
D'actions privilégiées, nettes		
Désignés à la JVAERG	60	65
Classés à la JVBRN	31	29
Produits de dividendes	337	323
Produits locatifs tirés des immeubles de placement	33	31
Produits des placements	1 692	1 609
Charges liées aux placements	(60)	(50)
	1 632	1 559

Tableau 21.2 – Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements

Exercices clos les 31 décembre	2025			2024		
Portefeuilles	Titres de créance	Titres de capitaux propres et immeubles	Total	Titres de créance	Titres de capitaux propres et immeubles	Total
Instruments financiers :						
Classés à la JVAERG et au coût amorti	1	-	1	(20)	-	(20)
Désignés à la JVBRN	92	-	92	35	-	35
Classés à la JVBRN	(28)	1 160	1 132	10	584	594
	65	1 160	1 225	25	584	609
Dérivés ¹ :						
Contrats de swaps	2	(369)	(367)	28	(191)	(163)
Contrats à terme de gré à gré et normalisés	(71)	(90)	(161)	(21)	(118)	(139)
	(69)	(459)	(528)	7	(309)	(302)
Immeubles de placement	-	10	10	-	5	5
Profits nets (pertes nettes) de change	(32)	-	(32)	(161)	-	(161)
Charge au titre des PCA	(3)	-	(3)	(3)	-	(3)
	(39)	711	672	(132)	280	148

¹ Compte non tenu des contrats de change, lesquels sont présentés dans les profits nets (pertes nettes) de change sur les placements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 21.3 – Résultat financier net d'assurance

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Variation de la valeur comptable des contrats d'assurance découlant :		
De la désactualisation	(962)	(1 026)
De changements des taux d'actualisation et d'autres hypothèses financières	(108)	(209)
De profits nets (pertes nettes) de change	29	152
Produits financiers (charges financières) d'assurance	(1 041)	(1 083)
Variation de la valeur comptable des contrats de réassurance découlant :		
De la désactualisation	157	183
De changements des taux d'actualisation et d'autres hypothèses financières	22	13
De profits nets (pertes nettes) de change	(17)	(12)
Produits financiers (charges financières) de réassurance	162	184
	(879)	(899)

21.1 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Le modèle de dépréciation de PCA s'applique uniquement aux actifs financiers classés au coût amorti et aux titres de créance classés à la JVAERG, et est prospectif. Voir la *note 2.4 g) – Pertes de valeur des actifs financiers autres que ceux classés ou désignés à la JVB RN* pour plus de détails.

Note 22 – Autres profits nets (pertes nettes) et autres produits et charges

Tableau 22.1 – Éléments des autres profits nets (pertes nettes)

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Profit tiré de la vente d'une entreprise ¹	-	138
Autres profits nets (pertes nettes) de change	(28)	33
Autres ²	123	132
	95	303

¹ Se rapporte à la vente des activités d'assurance directe (habitation et animaux de compagnie) au RU close le 31 mars 2024. Voir la *note 4 – Regroupements d'entreprises et cessions*.

² Comprennent principalement des profits réalisés sur des opérations d'acquisition de courtiers ainsi que des profits latents liés à des investissements de capital-risque.

Tableau 22.2 – Autres produits et charges

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Autres produits (<i>tableau 29.2</i>)	818	714
Autres charges (<i>tableau 23.1</i>)	(1 771)	(1 593)
Autres produits et charges	(953)	(879)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 23 – Charges par nature

Tableau 23.1 – Charges par nature

	Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Autres charges afférentes aux activités d'assurance	Autres charges	Total
Exercice clos le 31 décembre 2025				
Sinistres et frais de règlement	-	14 108	-	14 108
Ajustement au titre du risque	-	(38)	-	(38)
Pertes et reprises sur contrats déficitaires ¹	-	(324)	-	(324)
Commissions	3 171	426	-	3 597
Taxes sur primes et prélèvements	622	98	-	720
Frais indirects répartis ²	2 032	1 396	634	4 062
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises ³	-	-	294	294
Frais d'administration et autres charges	-	-	843	843
	5 825	15 666	1 771	23 262
Représentés par les éléments suivants :				
Charges afférentes aux activités d'assurance (<i>tableau 9.3</i>)	5 825	15 666	-	21 491
Autres charges (<i>tableau 22.2</i>)	-	-	1 771	1 771
	5 825	15 666	1 771	23 262
Exercice clos le 31 décembre 2024				
Sinistres et frais de règlement	-	15 249	-	15 249
Ajustement au titre du risque	-	3	-	3
Pertes et reprises sur contrats déficitaires ¹	-	(131)	-	(131)
Commissions	2 971	361	-	3 332
Taxes sur primes et prélèvements	580	105	-	685
Frais indirects répartis ²	1 889	1 391	552	3 832
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises ³	-	-	285	285
Frais d'administration et autres charges	-	-	756	756
	5 440	16 978	1 593	24 011
Représentés par les éléments suivants :				
Charges afférentes aux activités d'assurance (<i>tableau 9.3</i>)	5 440	16 978	-	22 418
Autres charges (<i>tableau 22.2</i>)	-	-	1 593	1 593
	5 440	16 978	1 593	24 011

¹ Comprennent la comptabilisation initiale des pertes sur contrats déficitaires, toute reprise ultérieure et l'amortissement de l'élément de perte. Se rapportent principalement aux sinistres acquis découlant de l'acquisition de RSA, qui s'établissaient à une reprise de 355 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (reprise de 125 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

² Comprennent principalement les salaires, les loyers et les coûts liés aux technologies.

³ Comprend l'amortissement des réseaux de distribution, des relations clients et des marques de commerce acquis.

Note 24 – Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration

24.1 Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration

Les coûts d'acquisition comprennent les honoraires professionnels liés à la clôture d'acquisitions. Les coûts d'intégration comprennent les coûts de restructuration liés à une acquisition comme les indemnités de départ, les primes de rétention et l'intégration de systèmes, l'incidence nette initiale d'une couverture de réassurance pour les fins d'une acquisition, l'amortissement accéléré, ainsi que les variations de la juste valeur des contreparties éventuelles. Les coûts de restructuration et autres coûts comprennent les coûts de restructuration non liés à une acquisition, y compris les charges de dépréciation et les charges liées à la mise en œuvre de nouvelles normes comptables importantes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 24.1 – Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Coûts d'intégration	252	230
Coûts de restructuration et autres coûts	144	177
	396	407

Note 25 – Impôts sur le résultat

25.1 Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans le résultat net

Tableau 25.1 – Éléments de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans le résultat net

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible		
Exercice en cours	1 127	678
Ajustements affectés aux exercices antérieurs	5	(16)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	(184)	(114)
Ajustements affectés aux exercices antérieurs	(6)	20
	942	568

25.2 Taux d'impôt effectif

Les taux d'impôt effectifs sont différents des taux d'impôt fédéral canadien et provincial combinés prévus par la loi. Les états consolidés du résultat contiennent des éléments qui ne sont pas imposables ainsi que des éléments non déductibles aux fins de l'impôt, qui amènent la charge d'impôt sur le résultat à différer de ce qu'elle aurait été d'après les taux d'impôt prévus par la loi.

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et la charge d'impôt sur le résultat calculée en fonction des taux d'impôt prévus par la loi.

Tableau 25.2 – Rapprochement du taux d'impôt effectif

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Taux d'impôt prévus par la loi	26,0 %	25,9 %
Augmentation (diminution) des taux d'impôt découlant des éléments suivants :		
Pertes non déductibles (profits non imposables)	(0,2) %	(0,8) %
Produit des placements non imposable	(2,0) %	(3,0) %
Pertes non déductibles (produits non imposables) de filiales et des entreprises associées	(0,4) %	(0,8) %
Variation de l'impôt différé non comptabilisée	(1,8) %	(2,5) %
Taux effectifs plus élevés (moins élevés) sur le résultat assujetti à l'impôt à l'étranger	(1,2) %	(1,5) %
Charges non déductibles	0,4 %	0,5 %
Autres	1,1 %	1,9 %
Taux d'impôt effectif	21,9 %	19,7 %

Le rapprochement du taux d'imposition effectif peut être influencé par une combinaison de pertes et de bénéfices imposés à des taux prévus par la loi différents. Le résultat des activités d'assurance est assujetti au plein taux prévu par la loi, tandis que les produits des placements sont imposés à un taux inférieur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

25.3 Éléments des actifs et passifs d'impôt différé

Tableau 25.3 – Éléments des actifs et passifs d'impôt différé

	Bilan		Résultat global	
	Actif (passif)		Charge (économie)	
Aux 31 décembre	2025	2024	2025	2024
Placements	4	97	95	29
Immobilisations corporelles	53	33	(16)	(4)
Immobilisations incorporelles	(871)	(896)	(48)	(20)
Autres actifs	9	8	(1)	(7)
Pertes pouvant être reportées prospectivement	462	329	(132)	1
Coûts de financement	-	14	15	16
Contrats d'assurance et de réassurance	117	64	(53)	(60)
Charges à payer	441	396	(25)	(27)
Régimes de retraite à prestations définies	34	108	77	59
Autres passifs	-	(2)	(2)	(26)
Actifs (passifs) nets d'impôt différé / charge (économie)	249	151	(90)	(39)

La Société croit probable qu'elle générera des produits imposables suffisants au cours de périodes futures pour réaliser les actifs d'impôts différés présentés dans le tableau précédent.

La Société comptabilise un passif d'impôt différé sur toutes les différences temporaires liées aux placements dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, à moins qu'elle ne puisse contrôler la date à laquelle ces différences se résorberont et qu'il soit probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Aux 31 décembre 2025 et 2024, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur les différences temporaires de 1 612 millions \$ (1 224 millions \$ au 31 décembre 2024) liées à des placements dans des filiales et des entreprises associées.

25.4 Variation de l'actif net (du passif net) d'impôt différé

Tableau 25.4 – Variation de l'actif net (du passif net) d'impôt différé

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Solde au début de l'exercice	151	85
Regroupements d'entreprises et autres acquisitions	(27)	(25)
Économie (charge) d'impôt sur le résultat :		
Comptabilisée dans le résultat net	190	94
Comptabilisée dans les AERG	(100)	(55)
Comptabilisée dans les capitaux propres	19	24
Écarts de taux de change et autres	16	28
Actifs (passifs) nets d'impôt différé à la fin de l'exercice	249	151
Présentés dans les :		
Actifs d'impôt différé	746	744
Passifs d'impôt différé	(497)	(593)
Actifs (passifs) nets d'impôt différé à la fin de l'exercice	249	151

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

25.5 Pertes fiscales, crédits d'impôt et autres attributs fiscaux inutilisés

Le tableau ci-après présente un résumé des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés, ainsi que le montant auquel un actif d'impôt différé a été comptabilisé dans les bilans consolidés aux 31 décembre 2025 et 2024.

Tableau 25.5 – Pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés

Aux 31 décembre	2025			2024		
	Total	Comptabilisé	Date d'échéance	Total	Comptabilisé	Date d'échéance
Pertes d'exploitation nettes inutilisées :						
É.-U.	82	82	2033-2036	115	115	2033-2036
Canada	949	947	2036-2044	663	659	2036-2044
RU	3 593	433	Aucune	3 559	283	Aucune
Irlande	539	195	Aucune	530	200	Aucune
Autres territoires ¹	172	27	Divers	136	19	Divers
Crédits d'impôt inutilisés :						
É.-U.	28	28	2030-2036	30	30	2030-2036
Canada	14	3	2043-2045	9	-	2042-2044
Pertes en capital disponibles inutilisées :						
Canada	185	114	Aucune	11	10	Aucune
RU	2 376	-	Aucune	2 311	-	Aucune

¹ Comprend des pertes de 55 millions \$ venant à échéance entre 2038 et 2042 au 31 décembre 2025 (pertes de 37 millions \$ venant à échéance entre 2038 et 2041 au 31 décembre 2024). Les soldes restants n'ont pas de date d'échéance

Les crédits d'impôt inutilisés peuvent servir à compenser l'impôt exigible aux É.-U. dans l'avenir. Les pertes en capital disponibles inutilisées peuvent être utilisées pour réduire les gains en capital imposables dans les exercices à venir au Canada. Les pertes en capital inutilisées au Canada, au RU et en Irlande n'ont pas été comptabilisées puisqu'il est peu probable qu'elles soient utilisées à l'avenir.

En plus des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés, la Société avait des différences temporaires déductibles de 643 millions \$ au 31 décembre 2025 (742 millions \$ au 31 décembre 2024) pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé au bilan consolidé. Ces différences temporaires déductibles sont principalement situées au RU.

Des actifs d'impôt différé liés aux pertes fiscales, aux différences temporaires déductibles et aux crédits d'impôt ont été comptabilisés dans la mesure où la direction estime qu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les actifs d'impôt différé pourront être imputés. Pour utiliser les actifs d'impôt différé, la Société devra déterminer s'il est possible de générer des bénéfices imposables suffisants en se fondant sur les projections de rentabilité future en fonction du type d'impôt et du territoire concerné. La direction évalue également les possibilités de planification fiscale qui permettront de générer un bénéfice imposable futur pouvant absorber les pertes inutilisées, les différences temporaires déductibles et les crédits d'impôt inutilisés.

25.6 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

La direction pose des jugements afin d'estimer la provision pour impôt sur le résultat. La Société est assujettie aux lois fiscales des divers territoires où elle exerce ses activités. Des lois fiscales diverses peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part du contribuable et de l'administration fiscale compétente. Dans la mesure où les interprétations des lois fiscales par la Société diffèrent de celles faites par les autorités fiscales, ou dans la mesure où la réalisation des actifs d'impôt différé ne se produit pas selon l'échéancier prévu, la provision pour impôt sur le résultat peut augmenter ou diminuer au cours de périodes ultérieures en fonction de la situation réelle.

25.7 Déduction au titre des dividendes reçus

Les autorités fiscales canadiennes ont établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Société afin de refuser certaines déductions au titre des dividendes parce que ceux-ci auraient fait partie d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

En 2025, la Société a fait l'objet de nouvelles cotisations de la part de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de l'Alberta Tax and Revenue Administration (ATRA) pour des impôts additionnels et des intérêts d'environ 4 millions \$ visant les années d'imposition 2019 et 2020. La Société prévoit également recevoir de nouvelles cotisations de Revenu Québec (RQ), ainsi que pour ces années, pour les mêmes motifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société a également fait l'objet de nouvelles cotisations de la part de l'ARC, de l'ATRA et de RQ pour des impôts additionnels et des intérêts visant les années d'imposition 2013 à 2016. Le montant total attendu des impôts additionnels et des intérêts à verser pour les années d'imposition 2013 à 2016 combinées s'élève à environ 41 millions \$.

Les nouvelles cotisations reçues jusqu'à maintenant ont été payées en totalité et, par conséquent, aucun intérêt additionnel ne devrait être exigé dans le cas d'une issue défavorable. La Société est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant à payer n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Note 26 – Résultat par action

Le RPA de base a été calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le RPA dilué tient compte de l'incidence des options sur actions.

Tableau 26.1 – Résultat par action

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Résultat net attribuable aux actionnaires	3 365	2 297
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres, nets de l'impôt	(90)	(90)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	3 275	2 207
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	178,1	178,3
Incidence nette des options sur actions	0,4	0,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions), dilué	178,5	178,6
RPA (en dollars)		
De base	18,39	12,37
Dilué	18,35	12,36

Note 27 – Régimes de paiements fondés sur des actions

27.1 Régime incitatif à long terme

a) Unités d'actions des RILT en circulation et juste valeur à la date d'attribution

Tableau 27.1 – Unités en circulation et juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution par cycle de rendement

Aux 31 décembre	2025			2024		
		Juste valeur moyenne pondérée à la date			Juste valeur moyenne pondérée à la date	
Cycles de rendement	Nombre d'unités	d'attribution (en \$)	Montant (en millions \$)	Nombre d'unités	d'attribution (en \$)	Montant (en millions \$)
2022 – 2024	-	-	-	612 892	165,01	101
2023 – 2025	436 457	198,74	87	383 186	198,74	76
2024 – 2026	498 297	202,40	101	459 145	202,40	93
2025 – 2027	447 694	297,59	133	-	-	-
	1 382 448	232,07	321	1 455 223	185,69	270

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

b) Variations des unités d'actions des RILT

Tableau 27.2 – Variations des unités d'actions des RILT

	2025 (en unités)	2024 (en unités)
Exercices clos les 31 décembre		
En cours au début de l'exercice	1 455 223	1 650 768
Attribuées	352 770	385 491
Variation nette des estimations des unités en cours	199 180	121 011
Unités réglées	(624 725)	(702 047)
En circulation à la fin de l'exercice	1 382 448	1 455 223

27.2 Régime d'achat d'actions des employés

Tableau 27.3 – Variations des actions ordinaires incessibles

	2025 (en unités)	2024 (en unités)
Exercices clos les 31 décembre		
En cours au début de l'exercice	116 186	122 703
Accumulées	118 958	118 054
Attribuées et droits acquis	(116 234)	(122 803)
Qui ont fait l'objet d'une renonciation	(1 791)	(1 768)
En circulation à la fin de l'exercice	117 119	116 186

27.3 Régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants

Tableau 27.4 – Options sur actions en circulation par date d'attribution

Aux 31 décembre			2025	2024
Date d'attribution	Prix d'exercice (en \$)	Date d'échéance	Options sur actions (en unités)	Options sur actions (en unités)
1 ^{er} juin 2021	161,67	1 ^{er} juin 2031	760 166	760 166
15 février 2024	223,46	15 février 2034	120 000	120 000
5 septembre 2025	276,66	5 septembre 2035	419 992	-
			1 300 158	880 166

Aux 31 décembre 2025 et 2024, 1 360 181 actions ordinaires avaient été réservées pour émission en vertu du ROAID. Le nombre maximum d'actions pouvant être émises en vertu du ROAID correspond à 1 % des actions émises et en circulation, soit 1 776 316 au 31 décembre 2025 (1 783 640 au 31 décembre 2024).

Le 4 septembre 2025, le conseil d'administration a approuvé l'attribution de 419 992 options sur actions assorties d'objectifs de rendement liés au marché. Le 13 février 2024, le conseil d'administration a approuvé l'attribution de 120 000 options sur actions assorties d'objectifs de rendement non liés au marché.

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2025 et en 2024 et les principales hypothèses utilisées dans le calcul de leur juste valeur à la date d'attribution sont les suivantes :

Tableau 27.5 – Principales hypothèses utilisées

Aux	5 septembre 2025	15 février 2024
Juste valeur à la date d'attribution	21,50	46,16
Cours de l'action à la date d'attribution	275,72	223,46
Durée de vie prévue	10 ans	8 ans
Taux d'intérêt sans risque	3,24 %	3,54 %
Volatilité prévue ¹	18,33 %	18,44 %
Rendement des dividendes	2,75 %	2,27 %
Modèle utilisé	Monte Carlo	Black-Scholes

¹ La volatilité prévue a été déterminée en utilisant la volatilité historique quotidienne de la Société, calculée sur une période correspondant à la durée de vie prévue des options.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 70 000 options sur actions ont été exercées pour une contrepartie en trésorerie de 11 millions \$, et la Société a décomptabilisé la juste valeur de ces options de 2 millions \$ du surplus d'apport, ce qui a donné lieu à l'émission d'actions ordinaires totalisant 13 millions \$.

27.4 Charges et provisions liées aux régimes de paiements fondés sur des actions

Tableau 27.6 – Charges liées aux régimes de paiements fondés sur des actions comptabilisées en résultat net

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
RILT	114	74
RAAE	29	25
ROAID	4	5
Régimes réglés en instruments de capitaux propres	147	104
RILT	28	31
UAD	6	12
Régimes réglés en espèces	34	43
Total des régimes de paiements fondés sur des actions	181	147

Tableau 27.7 – Provisions liées aux régimes de paiements fondés sur des actions comptabilisées dans les autres passifs

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Régimes réglés en espèces		
RILT	34	43
UAD	38	32
	72	75

27.5 Rachat d'actions ordinaires à des fins de régimes de paiements fondés sur des actions

Les régimes réglés en instruments de capitaux propres de la Société ont été réglés par l'entremise de l'administrateur des régimes qui a acheté des actions ordinaires sur le marché et les a remises aux participants. Le coût cumulé de ces unités a été retiré du surplus d'apport.

L'excédent du cours des actions sur le coût cumulé pour la Société de ces unités comportant des droits acquis, net de l'impôt sur le résultat, a été comptabilisé dans les résultats non distribués.

Tableau 27.8 – Règlement en actions

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Valeur des actions ordinaires rachetées à des fins de régimes de paiements fondés sur des actions	196	180
Moins : coût cumulé des unités pour la Société	112	113
Excédent du cours des actions sur le coût cumulé pour la Société	84	67
Montant comptabilisé dans les résultats non distribués, net de l'impôt	64	56

Note 28 – Avantages futurs du personnel

28.1 Aperçu des avantages futurs du personnel

La Société offre divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies ainsi que d'autres régimes d'avantages sociaux pour ses employés, comme il est décrit ci-dessous. Aux É.-U., la Société offre un régime 401(k) à ses employés.

a) Avantages futurs du personnel au RU

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes ont été fermés aux nouveaux participants en 2002 et il n'est plus possible d'accumuler les droits aux prestations futures depuis 2017.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les prestations constituées sont réévaluées jusqu'au départ à la retraite en tenant compte des indices d'inflation gouvernementaux. Après le départ à la retraite, les rentes en cours de versement sont augmentées annuellement en fonction de l'augmentation des indices d'inflation gouvernementaux, sous réserve de plafonds.

Les régimes sont gérés par des fiducies dont les fiduciaires indépendants (les « fiduciaires ») sont responsables de protéger les intérêts de tous les membres.

Les régimes en position de surplus tiennent compte d'une charge d'impôt de 25 % sur un remboursement de surplus autorisé au 31 décembre 2025 (25 % au 31 décembre 2024). La Société est d'avis qu'il ne s'agit pas d'une charge d'impôt sur le résultat au sens de l'IAS 12, classant plutôt ce montant avec la « réévaluation des autres surplus nets ».

En 2023, dans le cadre de sa stratégie de réduction des risques, la Société a souscrit des contrats de rente sans rachat des engagements (« contrats de rente sans rachat ») pour le compte de ses deux principaux régimes de retraite à prestations définies au RU (la « transaction de contrats de rente au RU »). Voir la *note 28.6 – Information supplémentaire sur les régimes de retraite à prestations définies au RU*.

b) Avantages futurs du personnel au Canada

Régimes de retraite à prestations définies

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés qui versent des prestations aux membres sous forme de rente et payable à vie qui se fonde sur les gains moyens de fin de carrière et qui est conditionnelle au respect de certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service. La Société offre à ses employés actifs le choix de participer à un régime à prestations définies ou à un régime à cotisations définies.

Sous réserve des lois applicables régissant les régimes de retraite, les régimes sont administrés par la Société ou par un comité de retraite lui ayant délégué certaines responsabilités, et les actifs sont détenus dans des caisses de retraite qui sont juridiquement séparées de la Société. Les actifs ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins que le paiement des prestations de retraite et des frais d'administration y afférents.

La réglementation provinciale en matière de capitalisation minimale exige que la Société effectue des paiements spéciaux pour combler toute insuffisance de l'actif au titre des régimes enregistrés qui correspondent aux cibles de capitalisation. Une garantie sous forme de lettres de crédit peut remplacer ces paiements spéciaux, jusqu'à concurrence de 15 % du passif actuariel utilisé pour établir la cible de capitalisation.

Sous réserve des exigences juridiques applicables pour les régimes de retraite, tout solde de l'actif restant après avoir tenu compte des prestations constituées des participants des régimes peut être retourné à la Société à la cessation du régime. La législation sur les régimes de retraite dans certaines provinces peut exiger que la Société soumette une proposition aux participants et aux bénéficiaires sur la répartition de l'excédent d'actif. Toutefois, de façon permanente, une partie de cet excédent peut être recouvré par la Société au moyen d'une réduction des cotisations futures ou du paiement de frais d'administration admissibles.

Dans le cadre de sa stratégie de réduction des risques, la Société a souscrit des contrats de rente sans rachat pour ses régimes de retraite à prestations définies au Canada, dont certains ont été convertis en contrats de rente avec rachat des engagements (« contrats de rente avec rachat ») en 2024. Voir la *note 28.7 – Information supplémentaire sur les régimes de retraite à prestations définies au Canada*.

Autres régimes postérieurs à l'emploi et autres avantages complémentaires de retraite

La Société offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite payés par l'employeur procurant de l'assurance vie et de l'assurance de soins médicaux à un nombre limité d'employés actifs et de retraités, ainsi que des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui fournissent une couverture d'assurance de soins médicaux et dentaires aux employés en invalidité. Ces régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28.2 Situation de capitalisation

Les régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés aux bilans consolidés à titre d'actif si les régimes sont en position de surplus ou à titre de passif si les régimes sont en position de déficit. Le classement est propre à chaque régime.

Tableau 28.1 – Actifs (passifs) des régimes de retraite à prestations définies, par pays

Aux 31 décembre	2025			2024		
	RU&I	Canada	Total	RU&I	Canada ¹	Total
Obligation au titre des prestations définies ²	(8 982)	(2 487)	(11 469)	(8 912)	(2 391)	(11 303)
Contrats de rente sans rachat	8 910	265	9 175	8 747	276	9 023
Titres de créance	106	1 662	1 768	122	1 555	1 677
Autres actifs des régimes	84	722	806	72	613	685
Juste valeur des actifs des régimes	9 100	2 649	11 749	8 941	2 444	11 385
Réévaluation des autres surplus nets ³	(23)	-	(23)	(4)	-	(4)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	95	162	257	25	53	78
Présentés dans les :						
autres actifs – régimes en position de surplus (<i>tableau 15.1</i>)	100	363	463	45	251	296
autres passifs – régimes en position de déficit et régimes non capitalisés (<i>tableau 15.3</i>)	(5)	(201)	(206)	(20)	(198)	(218)
	95	162	257	25	53	78
Situation de capitalisation – régimes capitalisés	101 %	116 %	104 %	100 %	111 %	104 %

¹ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a décomptabilisé les actifs au titre des contrats de rente sans rachat et l'obligation au titre des prestations définies correspondante de 1 009 millions \$ relativement à la conversion des contrats de rente sans rachat en contrats de rente avec rachat. Voir la *note 28.7 – Information supplémentaire sur les régimes de retraite à prestations définies au Canada*.

² Au 31 décembre 2025, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies était de 11,4 ans pour les régimes britanniques et de 17,1 ans pour les régimes canadiens (11,8 ans et 18,0 ans, respectivement, au 31 décembre 2024).

³ Tient compte d'une charge de 25 % des paiements de surplus autorisé (25 % au 31 décembre 2024) liés à certains régimes de retraite à prestations définies au RU, puisqu'il ne s'agit pas d'une charge d'impôt au sens de l'IAS 12.

Capitalisation et cotisations aux régimes de retraite à prestations définies

La Société verse des cotisations aux régimes de retraite à prestations définies afin de garantir les prestations, dont le montant et le calendrier sont déterminés conformément aux lois applicables régissant les régimes de retraite et la fiscalité, ainsi que selon les recommandations d'un actuaire. La Société doit financer l'excédent de la capitalisation requise en sus des cotisations des participants. En vertu des dispositions des régimes de retraite au Canada, les taux de cotisations des participants varient selon le taux d'accumulation des prestations choisi, qu'ils peuvent modifier chaque année.

Le montant des cotisations requises de la Société variera selon le nombre de participants actifs qui accumulent des droits à prestations et leur niveau de salaire ouvrant droit à pension, les résultats des nouvelles évaluations actuarielles, l'incidence des modifications apportées aux règles de capitalisation, et les décisions de la Société quant à l'utilisation de lettres de crédit ou de surplus, ou de prendre des congés de cotisations lorsque la législation le permet. La Société devrait également couvrir le coût des frais d'administration admissibles à même les caisses de retraite.

a) Régimes de retraite à prestations définies au RU

Les évaluations de capitalisation des régimes britanniques, qui déterminent le niveau des cotisations en trésorerie qui doivent être versées dans les régimes et qui doivent faire l'objet d'une convention entre les fiduciaires et la Société, sont normalement fondées sur une évaluation prudente de l'expérience future relative au taux d'actualisation qui tient compte d'une prévision prudente des rendements fondée sur les stratégies d'investissement réelles. Cela diffère de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui exige que les flux de trésorerie futurs associés aux prestations soient projetés au moyen des hypothèses fondées sur la meilleure estimation et actualisés en tenant compte du rendement des obligations de sociétés de première qualité. Les hypothèses de capitalisation des fiduciaires ne sont mises à jour qu'aux trois ans, parallèlement aux évaluations triennales de la capitalisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les évaluations triennales de la capitalisation permettent de déterminer la capitalisation future, notamment la capitalisation pour éliminer tout déficit de capitalisation. Étant donné qu'il n'est plus possible d'accumuler les droits aux prestations futures au titre des régimes britanniques, les cotisations versées se rapportent uniquement aux déficits liés aux services passés.

La dernière évaluation des principaux régimes détenus au RU a été effectuée en date du 31 mars 2024. À cette date, les principaux régimes détenus au RU présentaient un déficit de capitalisation cumulé de 91 millions \$ (53 millions £), correspondant à un niveau de capitalisation de 99 %.

Comme il a été convenu avec les fiduciaires, la Société n'est pas tenue de verser de cotisation annuelle à des fins de capitalisation, mais elle continue de fournir une garantie en tant que société mère pour les obligations.

La Société demeurerait tenue de verser des cotisations au principal régime de retraite à prestations définies au RU pour respecter les obligations liées à la prime différée des contrats de rente, ainsi que les charges courantes et les prélèvements réglementaires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a versé 17 millions \$ (9 millions £) aux régimes au RU. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a versé 140 millions \$ (80 millions £), y compris des cotisations requises pour le paiement en totalité de la prime différée des contrats de rente et pour la résiliation des swaps de longévité des régimes. Voir la **note 28.6 – Information supplémentaire sur les régimes de retraite à prestations définies au RU** pour plus de détails.

La prochaine évaluation de capitalisation requise sera effectuée au 31 mars 2027.

b) Régimes de retraite à prestations définies au Canada

Chaque régime est généralement soumis à des évaluations triennales qui permettent de déterminer la capitalisation future, notamment la capitalisation pour éliminer tout déficit. La dernière évaluation des principaux régimes a été effectuée en date du 31 décembre 2024. La prochaine évaluation de capitalisation requise sera effectuée au 31 décembre 2027, mais la Société peut choisir de réaliser une nouvelle évaluation avant cette date. Le risque de liquidité de la Société à l'égard de ces régimes de retraite est faible, puisqu'elle dispose d'une proportion élevée d'actifs liquides de qualité et de rentrées de fonds suffisantes provenant des cotisations et les contrats de rente sans rachat pour couvrir une partie du paiement des prestations. En effet, une partie importante des actifs investis est détenue dans des instruments de créance de gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral très liquides pour protéger la Société contre tout besoin imprévu important de liquidités.

En 2024, la Société a pris un congé de cotisations pour ses régimes de retraite de l'Ontario et du Québec. Le congé s'est poursuivi en 2025 pour le régime de l'Ontario et devrait se poursuivre en 2026. Pour le régime du Québec, les cotisations en trésorerie ont repris en 2025, et la Société prévoit de verser des cotisations de 29 millions \$ en 2026.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28.3 Variation de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes

L'obligation au titre des prestations définies est fondée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus pour les paiements de prestations aux participants pendant toute leur vie.

Tableau 28.2 – Variation de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes

	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs des régimes	Réévaluation des autres surplus nets	Actif (passif) net au titre des prestations définies
Exercice clos le 31 décembre 2025				
Solde au début de l'exercice	(11 303)	11 385	(4)	78
Coût des services rendus	(65)	-	-	(65)
Produits (charge) d'intérêts nets	(593)	594	-	1
Autres	(1)	(23)	-	(24)
Total de l'économie (de la charge) comptabilisé dans le résultat net	(659)	571	-	(88)
Variations du taux d'actualisation	177	-	-	177
Variations des autres hypothèses financières ¹	116	-	-	116
Variations de l'expérience des régimes	(82)	-	-	(82)
Variations des hypothèses démographiques	(33)	-	-	(33)
Rendement réel des actifs des régimes	-	60	-	60
Réévaluation des autres surplus nets	-	-	(19)	(19)
Écarts actuariels nets comptabilisés dans les AERG	178	60	(19)	219
Cotisations salariales	(53)	53	-	-
Cotisations de l'employeur	-	46	-	46
Prestations payées	622	(622)	-	-
Écarts de taux de change	(254)	256	-	2
Solde à la fin de l'exercice	(11 469)	11 749	(23)	257

¹ Les variations des autres hypothèses financières sont principalement liées au taux d'inflation.

	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs des régimes	Réévaluation des autres surplus nets	Actif (passif) net au titre des prestations définies
Exercice clos le 31 décembre 2024				
Solde au début de l'exercice	(12 599)	12 608	(8)	1
Coût des services rendus	(65)	-	-	(65)
Produits (charge) d'intérêts nets	(542)	541	-	(1)
Contrats de rente avec rachat ¹	1 046	(1 051)	-	(5)
Autres	-	(26)	-	(26)
Total de l'économie (de la charge) comptabilisé dans le résultat net	439	(536)	-	(97)
Variations du taux d'actualisation	1 182	-	-	1 182
Variations des autres hypothèses financières ²	(172)	-	-	(172)
Variations de l'expérience des régimes	(115)	-	-	(115)
Variations des hypothèses démographiques	2	-	-	2
Rendement réel des actifs des régimes	-	(816)	-	(816)
Contrats de rente sans rachat ^{3, 4}	-	(63)	-	(63)
Réévaluation des autres surplus nets	-	-	4	4
Écarts actuariels nets comptabilisés dans les AERG	897	(879)	4	22
Cotisations salariales	(51)	51	-	-
Cotisations de l'employeur	-	151	-	151
Prestations payées	589	(589)	-	-
Écarts de taux de change	(578)	579	-	1
Solde à la fin de l'exercice	(11 303)	11 385	(4)	78

¹ Comprend surtout la décomptabilisation des contrats de rente sans rachat et une obligation au titre des prestations définies correspondante de 1 009 millions \$ relativement à la conversion des contrats de rente sans rachat canadiens en contrats de rente avec rachat. Voir la *note 28.7 – Information supplémentaire sur les régimes de retraite à prestations définies au Canada*.

² Les variations des autres hypothèses financières sont principalement liées au taux d'inflation.

³ La Société a souscrit à des contrats de rente sans rachat d'un montant de 275 millions \$ pour le compte de régimes de retraite à prestations définies canadiens dans le cadre de sa stratégie de réduction des risques. Voir la *note 28.7 – Information supplémentaire sur les régimes de retraite à prestations définies au Canada*.

⁴ La Société a mis fin aux swaps de longévité liés aux régimes de retraite à prestations définies au RU, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte actuarielle nette de 58 millions \$ (33 millions £) dans les AERG. Voir la *note 28.6 – Information supplémentaire sur les régimes de retraite à prestations définies au RU*.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28.4 Écarts actuariels sur les avantages futurs du personnel, nets de la réévaluation des autres surplus, comptabilisés dans les AERG

Tableau 28.3 – Écarts actuariels sur les avantages futurs du personnel, nets de la réévaluation des autres surplus, comptabilisés dans les AERG

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Régimes de retraite (<i>tableau 28.2</i>)	219	22
Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	7	1
	226	23

28.5 Composition des actifs des régimes de retraite

Les actifs des régimes de retraite étaient principalement composés de contrats de rente sans rachat aux 31 décembre 2025 et 2024.

Tableau 28.4 – Composition de la juste valeur des actifs cotés et non cotés des régimes de retraite

Au 31 décembre 2025	RU&I	Canada	Total	% du total	Total coté	Total non coté
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65	-	65	1 %	65	-
Titres de créance ¹						
Titres gouvernementaux	82	1 044	1 126	10 %	1 126	-
Autres que de gouvernements	24	618	642	5 %	572	70
Titres de créance	106	1 662	1 768	15 %	1 698	70
Contrats de rente sans rachat	8 910	265	9 175	78 %	-	9 175
Actions ordinaires	23	968	991	8 %	706	285
Instruments financiers dérivés	(16)	2	(14)	- %	-	(14)
Biens	2	-	2	- %	2	-
Autres	10	-	10	- %	1	9
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	(248)	(248)	(2) %	-	(248)
Total de l'actif	9 100	2 649	11 749	100 %	2 472	9 277

Au 31 décembre 2024	RU&I	Canada	Total	% du total	Total coté	Total non coté
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39	9	48	- %	39	9
Titres de créance ¹						
Titres gouvernementaux	88	961	1 049	9 %	1 049	-
Autres que de gouvernements	34	594	628	6 %	548	80
Titres de créance	122	1 555	1 677	15 %	1 597	80
Contrats de rente sans rachat des engagements	8 747	276	9 023	79 %	-	9 023
Actions ordinaires	28	865	893	8 %	634	259
Instruments financiers dérivés	(6)	16	10	- %	-	10
Biens	2	-	2	- %	2	-
Autres	9	-	9	- %	-	9
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	(277)	(277)	(2) %	-	(277)
Total de l'actif	8 941	2 444	11 385	100 %	2 272	9 113

¹ Au 31 décembre 2025, la durée moyenne pondérée des titres de créance était de 17,1 ans (17,5 ans au 31 décembre 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28.6 Information supplémentaire sur les régimes de retraite à prestations définies au RU

Transaction de contrats de rente au RU

Dans le cadre de la transaction de contrats de rente au RU conclue par les fiduciaires avec Pension Insurance Corporation plc (« PIC »), un assureur spécialisé dans les régimes de retraite à prestations définies, les risques économiques et démographiques résiduels liés aux régimes ont été transférés à PIC et la volatilité a été éliminée du bilan consolidé de la Société. Les principaux risques conservés par la Société sont le risque de contrepartie par rapport à PIC et un risque résiduel lié aux prestations fournies par les régimes, notamment dans le cadre d'un changement d'interprétation juridique et d'ajustements dus aux activités continues de nettoyage de données.

D'après le nettoyage de données et les tests réalisés à ce jour, aucun ajustement important par rapport au solde des obligations au titre des prestations définies n'est prévu. Cependant, tant que l'exercice n'est pas clos, la possibilité de nouveaux ajustements ne peut être écartée. Au 31 décembre 2025, l'ajustement des primes estimé correspondait à un montant à recevoir de 56 millions \$ (30 millions £) de PIC aux régimes au RU (montant à payer de 40 millions \$ (30 millions £) à PIC des régimes au RU au 31 décembre 2024). Par conséquent, la Société a comptabilisé un profit actuariel net de 96 millions \$ (52 millions £) dans les AERG pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (une perte de 32 millions \$ (19 millions £) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Swaps d'actifs et de longévité

En 2009, les régimes au RU ont obtenu une couverture contre le risque de longévité pour 55 % des régimes de retraite en cours de versement. L'arrangement prévoyait le remboursement des obligations en échange d'un rendement contractuel sur un portefeuille composé de titres de créance de gouvernements, compensé par des swaps d'actifs et de longévité. À la date de la transaction de contrats de rente au RU, le portefeuille et les swaps d'actifs ont fait l'objet d'une novation en faveur de PIC, les swaps de longévité demeurant comme actifs des régimes. Les swaps de longévité et les contrats de rente sans rachat de PIC ont été traités à titre de contrats d'assurance admissibles à la date de la transaction de contrats de rente, en fonction de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies connexe, conformément à l'IAS 19.

Le 11 novembre 2024, la Société a mis fin aux swaps de longévité et a ajusté les contrats de rente sans rachat de PIC afin d'obtenir une couverture de remplacement. Cela améliore la souplesse stratégique de la Société en ce qui a trait à ses obligations au titre des régimes de retraite. Avec prise d'effet le 15 novembre 2024, la Société a comptabilisé une perte actuarielle nette de 58 millions \$ (33 millions £) dans les AERG, qui reflète des frais de cessation et une mise à jour des hypothèses sur l'espérance de vie.

28.7 Information supplémentaire sur les régimes de retraite à prestations définies au Canada

Conversion des contrats de rente sans rachat au Canada en 2024

Avec prise d'effet le 1^{er} mars 2024, la Société a converti les contrats de rente sans rachat admissibles en contrats de rente avec rachat. Par conséquent, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a décomptabilisé les actifs au titre des contrats de rente sans rachat et l'obligation au titre des prestations définies correspondante de 1 009 millions \$ comptabilisée auparavant au montant net dans les autres passifs. L'incidence sur le résultat net et les AERG de la Société a été de néant, la juste valeur des rentes sans rachat ayant varié en fonction de l'obligation au titre des prestations définies correspondante.

Souscription de contrats de rente sans rachat au Canada en 2024

Le 16 octobre 2024, la Société a souscrit à des contrats de rente admissibles sans rachat d'un montant de 275 millions \$ pour le compte de régimes de retraite à prestations définies canadiens dans le cadre de sa stratégie de réduction des risques. Une perte actuarielle de 5 millions \$ découlant de cette transaction a été comptabilisée dans les AERG pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. La juste valeur des rentes sans rachat variera en fonction de l'obligation au titre des prestations définies correspondante.

28.8 Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Le coût des régimes à prestations définies et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués par des actuaires indépendants de la Société en utilisant des hypothèses établies par la direction. L'évaluation actuarielle repose sur des hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations futures des salaires, de l'inflation future, de l'âge des employés au moment de la cessation d'emploi et de la retraite, des taux de mortalité, des augmentations futures des prestations de retraite, de l'incidence de l'invalidité et des tendances du coût des soins de santé et soins dentaires. Si l'expérience réelle diffère des hypothèses utilisées, l'obligation attendue pourrait augmenter ou diminuer dans les années à venir.

En raison de sa nature à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est très sensible à la variation de certaines hypothèses. Les hypothèses font l'objet d'un examen à chaque date de présentation de l'information financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

a) Hypothèses utilisées et analyse de sensibilité

Tableau 28.5 – Principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour évaluer les régimes de retraite de la Société

Aux 31 décembre	2025		2024	
	RU&I	Canada	RU&I	Canada
Taux d'actualisation pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation	5,45 %	5,08 %	5,46 %	4,76 %
Taux de croissance de la rémunération future				
Première année	s. o.	3,50 %	s. o.	3,50 %
À long terme	s. o.	3,44 %	s. o.	3,04 %
Taux d'inflation (IPC)				
Première année	2,33 %	2,19 %	2,63 %	2,60 %
À long terme	2,33 %	2,19 %	2,63 %	2,04 %
Taux d'inflation (IPD)	2,83 %	s. o.	3,18 %	s. o.
Taux de croissance des prestations de retraite ¹	2,75 %	s. o.	3,01 %	s. o.

Exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	RU&I	Canada	RU&I	Canada
Taux d'actualisation pour déterminer la charge au titre des prestations :				
Taux d'actualisation				
Coût des services rendus	s. o.	4,78 %	s. o.	4,63 %
Charge d'intérêts liée à l'obligation au titre des prestations définies	5,46 %	4,53 %	4,54 %	4,63 %
Taux de croissance de la rémunération future				
Première année	s. o.	3,50 %	s. o.	3,25 %
À long terme	s. o.	3,04 %	s. o.	2,85 %
Taux d'inflation (IPC)				
Première année	2,63 %	2,60 %	2,45 %	4,00 %
À long terme	2,63 %	2,04 %	2,45 %	1,85 %
Taux d'inflation (IPD)	3,18 %	s. o.	3,05 %	s. o.
Taux de croissance des prestations de retraite ¹	3,01 %	s. o.	2,91 %	s. o.

¹ Au RU, le taux de croissance annuel des prestations de retraite présenté correspond au taux de croissance des prestations de retraite selon l'indice des prix de détail, sous réserve d'un plafond de 5 %.

Le tableau suivant présente les hypothèses à l'égard de la mortalité future. Les espérances de vie actuelles qui sous-tendent l'obligation au titre des prestations définies et de la charge au titre des prestations des régimes à prestations définies se présentent comme suit :

Tableau 28.6 – Hypothèse à l'égard de la mortalité future

Aux 31 décembre	2025		2024	
	RU&I	Canada	RU&I	Canada
Espérance de vie (en années) pour les retraités à l'âge de 65 ans :				
Homme	22,4	22,9	22,0	22,9
Femme	23,8	24,5	23,6	24,4

Les taux de mortalité de base supposés pour les principaux régimes du RU suivent les tables sectorielles standard publiées en 2018 par la Continuous Mortality Investigation (« CMI ») (tables de la série S3) et des ajustements en pourcentage apportés pour refléter l'évolution récente des régimes en fonction de la dernière enquête menée en 2021. Les réductions des taux de mortalité futurs sont prises en compte en utilisant les tables CMI de 2024 (tables CMI de 2023 en 2024) avec un taux d'amélioration à long terme de 1,25 % en 2025 (1,25 % en 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le taux de croissance de la rémunération des régimes à prestations définies canadiens est fondé sur les prévisions de la direction pour la prochaine année, et sur le taux d'inflation ainsi que les prévisions à long terme à l'égard du taux d'augmentation des salaires pour les années subséquentes. Les hypothèses à l'égard de l'espérance de vie des participants aux régimes de retraite à prestations définies canadiens sont fondées sur la table de mortalité standard du Canada (secteur privé) publiée par l'Institut canadien des actuaires en 2014 (« table CPM2014Priv »), ajustée en fonction des résultats d'une étude de l'expérience de mortalité réalisée en 2022.

Le tableau suivant présente l'analyse de sensibilité aux principales hypothèses de l'obligation au titre des prestations définies.

Tableau 28.7 – Sensibilité aux principales hypothèses de l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite

Aux 31 décembre	Variation	2025		2024	
		RU&I	Canada	RU&I	Canada
Taux d'actualisation	+1 %	(828)	(365)	(863)	(367)
Taux d'actualisation	-1 %	1 146	494	1 175	501
Taux hypothétique lié à l'inflation	+1 %	734	141	718	143
Taux hypothétique lié à l'inflation	-1 %	(561)	(121)	(587)	(122)
Espérance de vie	+ un an	329	43	315	44
Espérance de vie	- un an	(198)	s. o.	(202)	s. o.

L'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies des régimes à la fin de l'exercice a été déterminée en changeant une hypothèse dans l'analyse de sensibilité sans toutefois modifier les autres hypothèses. L'incidence d'une augmentation (diminution) d'un an de l'espérance de vie a été estimée en mesurant l'incidence qu'aurait le fait que les participants soient âgés d'un an de moins (de plus) que leur âge réel à la date d'évaluation.

28.9 Gestion du risque et stratégie de placement

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la Société à la volatilité du bilan en raison des modifications apportées aux hypothèses actuarielles, comme la longévité, les taux d'intérêt, les fluctuations des écarts de crédit et l'inflation. Le coût ultime dépend des événements futurs plutôt que des hypothèses formulées. De manière générale, la Société court le risque que les hypothèses sous-jacentes à la présentation de l'information ou au calcul des cotisations à verser ne se confirment pas dans les faits et que le coût à payer par la Société soit plus élevé que prévu. Le cas échéant, la Société serait tenue d'augmenter le montant de ses cotisations et le déficit présenté serait plus élevé.

Les facteurs qui peuvent varier considérablement comprennent :

- le rendement réel de l'actif des régimes;
- une diminution de la valeur de l'actif non compensée par une baisse similaire de la valeur des obligations; et
- des variations futures imprévues du taux de mortalité donnant lieu à une augmentation des obligations au titre des prestations définies.

Les obligations au titre des prestations définies et le coût des services sont sensibles aux hypothèses établies relativement au taux d'actualisation, qui est fondé sur des estimations du taux de rendement du marché des obligations de sociétés bénéficiant de cotes très élevées, ainsi que sur les taux d'augmentation des salaires, sur l'inflation et sur l'espérance de vie.

La souscription des contrats de rente sans rachat pour le compte des régimes de retraite à prestations définies au RU et au Canada a permis à la Société de réduire considérablement son exposition à la volatilité du bilan, étant donné que la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et des contrats de rente sans rachat correspondants varie dans la même proportion. Au 31 décembre 2025, 80 % de l'obligation au titre des prestations définies était financée par des rentes sans rachat (80 % au 31 décembre 2024).

a) Régimes de retraite à prestations définies au RU

Les régimes britanniques sont gérés par des fiduciaires dont les fiduciaires sont responsables de surveiller et de protéger les intérêts de tous les membres. Les fiduciaires travaillent étroitement avec la Société et tiennent des réunions régulières pour discuter de la situation de capitalisation des régimes, de la stratégie de placement ainsi que des propositions de changement à apporter aux régimes. Les régimes sont réglementés par The Pensions Regulator au RU.

Les actifs des régimes britanniques sont détenus en fiducie, les fiduciaires exerçant le contrôle de ces dispositions. La stratégie de placement est établie par les fiduciaires après consultation avec la Société. La Société et les fiduciaires, avec le soutien de leurs conseillers en placement, examinent régulièrement le rendement des actifs des régimes pour s'assurer qu'ils sont conformes aux attentes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs des régimes britanniques étaient principalement composés de contrats de rente sans rachat aux 31 décembre 2025 et 2024.

b) Régimes de retraite à prestations définies au Canada

Le comité de gestion des régimes de retraite est responsable de la surveillance des régimes de retraite, y compris l'examen de la politique de capitalisation et du rendement des placements. L'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite (l'« énoncé ») définit des principes de placement, des lignes directrices et des procédures de contrôle qui visent à respecter les besoins et les objectifs du fonds, conformément aux règles applicables. Il établit également les principes et les limites afférents aux risques liés au marché des titres de capitaux propres et au marché des titres de créance. Tout écart par rapport à l'énoncé est examiné par le comité de placement opérationnel. L'approbation de l'énoncé et l'examen du rendement des placements des régimes de retraite incombent au comité de la gestion des risques, un des comités du conseil d'administration.

Le portefeuille de placements des régimes de retraite est géré par Intact Gestion de placements inc., filiale de la Société, selon l'énoncé qui est axé sur la diversification des actifs et l'appariement de l'actif et du passif. La Société surveille régulièrement la conformité avec l'énoncé.

Diversification des actifs

La diversification des actifs vise à limiter le risque que la Société essuie des pertes en capital importantes.

Les titres de créance des régimes de retraite sont assujettis à un risque important de variation des taux d'intérêt et d'écarts de crédit. La politique de placement vise une répartition cible des placements équilibrée entre les titres de capitaux propres et les titres de créance et un plafonnement de la concentration de crédit. La stratégie de gestion des risques liés aux régimes de retraite consiste à investir dans des titres de créance de première qualité et à limiter le montant du risque de crédit à l'égard de chaque émetteur en imposant des limites en fonction de leur qualité de crédit. L'énoncé adopté exige que les placements dans des titres de créance aient une notation d'au moins « BBB » à l'acquisition, et limite la concentration dans toute entité émettrice ou tout groupe connexe d'entités émettrices à 10 % du coût du total des actifs (à l'exception des titres qui sont émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou une des provinces canadiennes). La Société impose des limites globales à l'égard du risque de crédit concernant les titres de capitaux propres et les titres de créance, ainsi qu'à l'égard des éléments ne figurant pas aux bilans.

L'analyse de sensibilité est une technique de gestion des risques qui aide la direction à garantir que les risques inhérents aux actions pris en charge cadrent avec le niveau de tolérance au risque des régimes de retraite. Les placements des régimes de retraite de la Société sont concentrés de façon importante au Canada ainsi que dans le secteur gouvernemental. Cette concentration du risque est étroitement surveillée.

Dans le cadre de sa stratégie de réduction des risques, la Société a souscrit des contrats de rente sans rachat en 2021, en 2022 et en 2024 pour le compte des régimes de retraite à prestations définies au Canada. Ces contrats ont éliminé efficacement les risques de marché et les risques démographiques associés à plus de 90 % du passif des retraités des régimes de retraite agréés canadiens de la Société au moment de la souscription des contrats de rentes sans rachat. Les contrats de rentes sans rachat acquis en 2021 et en 2022 ont été convertis en contrats de rentes avec rachat en mars 2024. Voir la *note 28.7 – Information supplémentaire sur les régimes de retraite à prestations définies au Canada*.

La Société établit aussi un cadre à la répartition de l'actif dans le but de garantir une diversification suffisante (voir la *note 8.4 – Risque de crédit*).

Appariement de l'actif et du passif

Dans le cadre de l'énoncé, la Société s'est fixé un objectif qui vise à maintenir un équilibre approprié entre l'exposition au risque de taux d'intérêt des actifs investis du régime et la durée de ses engagements contractuels. La Société calcule un ratio de couverture de taux d'intérêt qui consiste en la durée du taux d'intérêt du portefeuille de l'actif des régimes divisée par la durée des obligations au titre des régimes de retraite enregistrés capitalisés, ajusté pour tenir compte de la taille relative de chacun de ces régimes. Un ratio de couverture de taux d'intérêt plus faible augmente l'exposition de la Société aux variations des taux d'intérêt. Dans le cadre de ce calcul, l'obligation couverte par les contrats de rente sans rachat est considérée comme entièrement couverte. Le ratio de couverture de taux d'intérêt s'établissait à 80 % au 31 décembre 2025 (80 % au 31 décembre 2024).

Une partie des passifs au titre des régimes de retraite comprend une clause d'indexation liée à l'indice des prix à la consommation (« IPC »). La Société investit dans des actifs sensibles à l'inflation afin de réduire en partie le risque lié à une hausse imprévue de l'inflation. Au 31 décembre 2025, 16 % des actifs des régimes de retraite restants étaient investis dans des obligations du gouvernement du Canada à rendement réel (23 % au 31 décembre 2024).

La Société a eu recours à des conventions de rachat pour financer en partie l'augmentation des titres de créance dans la composition de l'actif des régimes de retraite afin d'améliorer l'appariement des actifs et des passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 29 – Informations sectorielles

29.1 Secteurs isolables

La Société compte trois secteurs isolables, ce qui reflète sa structure de gestion et l'information financière interne, lesquelles sont fondées sur le pays ainsi que sur la nature de ses activités, comme il est décrit ci-après.

Canada

- Souscription de contrats d'assurance automobile, habitation et entreprises pour les particuliers et les entreprises au Canada, distribués par l'entremise d'agences et d'un vaste réseau de courtiers, ainsi que directement aux consommateurs.
- Produit tiré de la distribution, compte tenu des résultats opérationnels de la filiale en propriété exclusive de la Société, BrokerLink Inc., des courtiers affiliés, des plateformes d'agents généraux et des résultats des activités liées à la chaîne d'approvisionnement, principalement de On Side Development Ltd.

RU&I

- Souscription de contrats d'assurance pour les entreprises au RU, en Europe et en Irlande, ainsi qu'à l'international grâce au réseau mondial de la Société. La Société distribue des produits d'assurance par l'intermédiaire d'un vaste réseau de partenaires à affinités et de courtiers, ou directement aux consommateurs.

É.-U.

- Souscription de contrats spécialisés principalement pour les moyennes entreprises aux É.-U. La Société distribue des produits d'assurance par l'intermédiaire d'agences indépendantes, de courtiers, de grossistes et d'agences de gestion générale.
- Le produit tiré de la distribution comprend les résultats opérationnels de la filiale en propriété exclusive de la Société et des plateformes d'agents généraux.

Le secteur siège social et autres (« siège social ») est constitué des activités de gestion de l'investissement, de gestion de la trésorerie et du capital, de réassurance d'entreprise, y compris certains contrats internes, ainsi que d'autres activités du siège social.

29.2 Rendement opérationnel par secteur

Tous les produits opérationnels par secteur présentés au **tableau 29.1** proviennent de clients externes.

La direction évalue la rentabilité des secteurs de la Société en fonction du ROAI, qui exclut des éléments qui ne sont pas représentatifs du rendement opérationnel de la Société puisqu'ils comprennent des éléments découlant surtout de l'évolution des conditions du marché, ont trait à des éléments liés à une acquisition ou à des éléments spéciaux, ou ne s'inscrivent pas dans les activités régulières de la Société. Voir la **section 28 – Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières** du rapport de gestion de la Société pour la définition et le rapprochement des mesures opérationnelles connexes.

Le rapprochement des produits opérationnels et du ROAI aux montants comptabilisés dans les états consolidés résumés du résultat est présenté respectivement au **tableau 29.2** et au **tableau 29.3**.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 29.1 – Rendement opérationnel par secteur

Exercices clos les 31 décembre	2025					2024				
	Canada	RU&I	É.-U.	Siège social	Total	Canada	RU&I	É.-U.	Siège social	Total
Résultat opérationnel										
Produits de souscription nets opérationnels	16 321	4 340	2 402	(7)	23 056	15 184	4 199	2 272	3	21 658
Produit net des placements opérationnel	-	-	-	1 632	1 632	-	-	-	1 559	1 559
Autres produits opérationnels	668	-	32	10	710	573	-	33	10	616
Produits opérationnels par secteur	16 989	4 340	2 434	1 635	25 398	15 757	4 199	2 305	1 572	23 833
Sinistres nets opérationnels	(8 884)	(2 522)	(1 073)	(3)	(12 482)	(9 170)	(2 394)	(1 118)	(3)	(12 685)
Frais de souscription nets opérationnels	(5 289)	(1 594)	(972)	(2)	(7 857)	(4 906)	(1 504)	(869)	(5)	(7 284)
Quote-part du résultat tirée des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	159	-	-	-	159	165	-	-	-	165
Total des coûts de financement	(14)	-	-	(225)	(239)	(16)	-	-	(222)	(238)
Autres charges opérationnelles	(306)	-	(7)	(191)	(504)	(239)	-	(8)	(186)	(433)
ROAI	2 655	224	382	1 214	4 475	1 591	301	310	1 156	3 358
Charge d'impôt sur le résultat opérationnel					(957)					(679)
Résultat net attribuable aux PNDPC					-					(13)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres					(90)					(90)
RON attribuable aux porteurs d'actions ordinaires					3 428					2 576
Le ROAI se compose de ce qui suit :										
Produit net (perte nette) de souscription	2 148	224	357	(12)	2 717	1 108	301	285	(5)	1 689
Produit net des placements opérationnel	-	-	-	1 632	1 632	-	-	-	1 559	1 559
Produit tiré de la distribution	521	-	25	-	546	499	-	25	-	524
Total des coûts de financement	(14)	-	-	(225)	(239)	(16)	-	-	(222)	(238)
Autres produits (charges) opérationnels	-	-	-	(181)	(181)	-	-	-	(176)	(176)
ROAI	2 655	224	382	1 214	4 475	1 591	301	310	1 156	3 358

Tableau 29.2 – Rapprochement des produits opérationnels par secteur aux montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Produits opérationnels par secteur (tableau 29.1)	25 398	23 833
Charges afférentes aux contrats de réassurance	2 363	2 579
Produits des activités d'assurance nets tirés des sinistres acquis dans un regroupement d'entreprises	483	842
Commissions reprises (cédées) et ajustement des primes	280	95
Produits des activités d'assurance nets tirés des contrats de réassurance rétroactifs	(43)	(46)
Autres produits compris dans les frais de souscription nets opérationnels	108	98
Produits de souscription nets tirés des unités d'exploitation abandonnées	811	1 395
Produits, tels que présentés ci-dessous	29 400	28 796
Représentés par les éléments suivants :		
Produits des activités d'assurance	26 950	26 523
Produits nets des placements	1 632	1 559
Autres produits (tableau 22.2)	818	714
	29 400	28 796

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 29.3 – Rapprochement du ROAI aux montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
ROAI sectoriel (tableau 29.1)	4 475	3 358
Éléments non opérationnels :		
Profits nets (pertes nettes) sur le portefeuille de placements	672	148
Variations du taux d'actualisation et des autres hypothèses financières	(86)	(196)
Profits nets (pertes nettes) de change compris dans les résultats financiers nets des services d'assurance	12	140
Actualisation appliquée au passif des sinistres	835	925
Désactualisation nette du passif des sinistres	(825)	(883)
Autres profits nets (pertes nettes)	95	303
Résultat (perte) des unités d'exploitation abandonnées	(51)	(108)
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	(322)	(306)
Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration	(396)	(407)
Résultat net des sinistres acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	(1)	(4)
Autres	(72)	(59)
Résultat avant impôt, comme présenté dans le rapport de gestion	4 336	2 911
Moins : quote-part de la charge d'impôt sur le résultat des courtiers associés	(29)	(33)
Résultat avant impôt sur le résultat, tel qu'il est présenté	4 307	2 878

29.3 Principaux actifs et passifs sectoriels

Tableau 29.4 – Principaux actifs et passifs sectoriels

	2025					2024				
Aux 31 décembre	Canada	RU&I	É.-U.	Siège social	Total	Canada	RU&I	É.-U.	Siège social	Total
Placements (note 5)	-	-	-	42 568	42 568	-	-	-	40 282	40 282
Passif net au titre des contrats d'assurance ¹	14 433	6 735	2 328	6	23 502	14 126	6 502	2 360	6	22 994

¹ Représente le passif net au titre des sinistres survenus avant les montants nets à payer inclus dans les sinistres survenus et le reclassement des sinistres nets présentés selon le MGE. Voir le *tableau 9.9 – Valeur comptable du passif net au titre des sinistres survenus*.

29.4 Informations par zone géographique

Tableau 29.5 – Zones géographiques

	2025				2024			
Aux 31 décembre	Canada	RU&I	É.-U.	Total	Canada	RU&I	É.-U.	Total
Contrats d'assurance et de réassurance :								
Produits des activités d'assurance	17 382	6 537	3 031	26 950	16 464	7 194	2 865	26 523
Charges afférentes aux activités d'assurance	(13 877)	(5 400)	(2 214)	(21 491)	(14 314)	(5 840)	(2 264)	(22 418)
Charges afférentes aux contrats de réassurance	(910)	(1 035)	(418)	(2 363)	(878)	(1 231)	(470)	(2 579)
Produits afférents aux contrats de réassurance	574	403	221	1 198	877	434	349	1 660
Autres informations :								
Total des produits (tableau 29.2)	19 152	6 977	3 271	29 400	18 076	7 615	3 105	28 796
Total de l'actif	36 301	17 169	9 398	62 868	32 293	17 822	9 411	59 526

Les montants présentés ci-dessus sont répartis en fonction du pays d'où proviennent les risques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les principales filiales de la Société sont présentées ci-après, par zone géographique.

Tableau 29.6 – Principales filiales par zone géographique

Entités juridiques		
Canada	- Compagnie d'assurance Belair inc. - BrokerLink Inc. - Intact Compagnie d'assurance	- On Side Developments Ltd. - Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances - Unifund, Compagnie d'Assurance
É.-U.	Atlantic Specialty Insurance Company	
RU&I	- Intact Insurance UK Limited (auparavant Royal & Sun Alliance Insurance Limited) - Intact Insurance (Europe) S.A. (auparavant RSA Luxembourg S.A.)	Intact Insurance Ireland DAC (auparavant RSA Insurance Ireland DAC)

Note 30 – Informations supplémentaires sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie

30.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Tableau 30.1 – Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie		
(Profits nets) pertes nettes sur les portefeuilles de placements (<i>note 21</i>)	(672)	(148)
Autres pertes nettes (profits nets) (<i>note 22</i>)	(95)	(303)
Amortissement des immobilisations corporelles ¹	175	163
Amortissement des immobilisations incorporelles (<i>note 12</i>)	622	563
Primes nettes (escomptes nets) sur les titres de créance classés à la JVAERG	(160)	(131)
Charge au titre des régimes à prestations définies (<i>note 28</i>)	88	97
Charges liées aux régimes de paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	147	104
Quote-part du résultat tirée des participations dans des entreprises associées et des coentreprises (<i>note 13</i>)	(67)	(89)
Autres	(2)	7
	36	263
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Cotisations aux régimes de retraite à prestations définies (<i>note 28</i>)	(46)	(151)
Variation des contrats d'assurance et de réassurance	846	1 192
Autres actifs opérationnels	(9)	(74)
Autres passifs opérationnels	15	(20)
Dividendes reçus des participations dans des entreprises associées et des coentreprises (<i>note 13</i>)	59	44
	865	991

¹ Comprend l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation des contrats de location.

Tableau 30.2 – Autres informations à fournir sur les flux de trésorerie – activités opérationnelles

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Intérêts payés	227	225
Intérêts reçus	1 311	1 217
Dividendes reçus	395	362

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30.2 Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite des découverts bancaires

Tableau 30.3 – Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite des découverts bancaires

Aux 31 décembre	2025	2024
Trésorerie	867	881
Équivalents de trésorerie	498	264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 365	1 145
Découverts bancaires, comptabilisés dans les autres passifs (<i>tableau 15.3</i>)	(152)	(148)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite des découverts bancaires	1 213	997

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à utilisation restreinte s'établissaient respectivement à environ 288 millions \$ et 251 millions \$ aux 31 décembre 2025 et 2024.

Note 31 – Transactions entre parties liées

La Société conclut des transactions avec des entreprises associées et des coentreprises, dans le cours normal de ses activités, ainsi qu'avec les principaux dirigeants et les régimes de retraite. Ces transactions sont conclues aux prix normaux du marché et se composent principalement de commissions versées à l'égard de polices d'assurance, de remboursements d'intérêts et de capital sur des prêts et de contrats de réassurance.

31.1 Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Tableau 31.1 – Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Aux 31 décembre	2025	2024
Produits (charges) comptabilisés dans les :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	(485)	(448)
Produits nets des placements	9	7
Actifs (passifs) comptabilisés dans les :		
Prêts et autres montants à recevoir	175	136
Autres créditeurs et autres passifs	(185)	(190)
Passifs des contrats d'assurance	103	127

31.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, c'est-à-dire tous les membres de la haute direction et du conseil d'administration de la Société.

Tableau 31.2 – Rémunération globale des principaux dirigeants

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Rémunération ¹	33	31
Palements fondés sur des actions	49	38
	82	69

¹ La rémunération comprend les avantages du personnel à court et à long terme, y compris les prestations de retraite.

Les principaux dirigeants peuvent souscrire des produits d'assurance offerts par la Société dans le cours normal des activités. Les modalités de ces transactions sont essentiellement les mêmes que celles applicables aux clients et aux employés de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31.3 Régimes de retraite

Intact Gestion de placements inc., filiale de la Société, gère le portefeuille de placements de la fiducie globale des régimes de retraite du Canada en contrepartie d'honoraires de consultation en placement imputés aux régimes de retraite, pour un total de 6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Les cotisations de la Société aux régimes de retraite du Canada et du RU ont totalisé 46 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (151 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Note 32 – Engagements et éventualités

32.1 Engagements

La Société a conclu des contrats de location destinés à des fins commerciales visant principalement les actifs au titre de droits d'utilisation pour les biens immobiliers, ainsi que d'autres engagements d'une durée restante allant de un an à 15 ans. Voir la *note 8.5 b) – Échéance contractuelle des passifs financiers* et la *note 15.2 – Autres passifs* pour plus de détails sur les obligations locatives.

a) Autres engagements non résiliables

Le tableau suivant présente les autres engagements non résiliables, y compris les coûts opérationnels et les paiements de loyers variables.

Tableau 32.1 – Autres engagements non résiliables

Au 31 décembre 2025	Contrats de location ¹	Placements ²	Autres	Total
Moins de un an	84	1 790	345	2 219
De un an à cinq ans	255	-	203	458
Plus de cinq ans	229	-	1	230
	568	1 790	549	2 907

¹ Comprennent les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux, tels que les taxes foncières.

² Représentent les placements dans des fonds immobiliers, des titres garantis par des créances ou d'autres catégories de placements qui sont rachetables sur la durée de vie des fonds.

b) Montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat

Tableau 32.2 – Montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Intérêts sur les obligations locatives	23	22
Coûts opérationnels et charges au titre des paiements de loyers variables	112	108

32.2 Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait l'objet de diverses réclamations d'assurance et poursuites. Les poursuites comportent souvent de nombreuses incertitudes, et leur issue individuelle est imprévisible. De l'avis de la direction, la Société a constitué des provisions adéquates ou a une assurance et une réassurance suffisantes pour couvrir tous les sinistres et procédures juridiques. Par conséquent, aucun règlement conclu ne devrait avoir d'incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels et la situation financière futurs consolidés de la Société.

La Société a des ententes d'indemnisation pour ses administrateurs et ses dirigeants contre lesquels des poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions dans la mesure permise par la loi. La Société possède une couverture d'assurance relativement à ces ententes.

En ce qui concerne les actions collectives en lien avec la couverture des pertes d'exploitation au Canada en lien avec les réclamations liées à la COVID-19, la plupart des contrats d'assurance des entreprises, sauf dans des cas bien précis, ne prévoient pas de couverture pour les pertes en cas de fermeture d'une entreprise par suite de la pandémie de COVID-19, puisqu'il doit y avoir des pertes ou des dommages matériels directs pour qu'une couverture s'applique. La Société continue de suivre l'évolution de ces questions, et estime qu'elles n'auront pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 33 – Profil en matière de réglementation des tarifs

33.1 Canada

Les filiales canadiennes d'assurance de la Société sont titulaires d'un permis en vertu des lois régissant l'assurance dans chaque province et territoire où elles exercent leurs activités. L'assurance automobile pour les particuliers et les entreprises est obligatoire et est régie par les autorités provinciales et territoriales du Canada, dont l'une des fonctions est la réglementation des tarifs.

Les mécanismes relatifs à la réglementation des tarifs peuvent être regroupés habituellement en trois catégories :

Tableau 33.1 – Catégories de dépôts de tarifs

Catégorie	Description
Soumettre pour approbation	Les assureurs doivent attendre l'approbation des tarifs déposés avant de les appliquer.
Déclarer et appliquer	Les assureurs soumettent leurs tarifs aux autorités compétentes et, après le délai prescrit, appliquent les tarifs proposés.
Appliquer et déclarer	Les tarifs sont appliqués et ensuite déclarés.

Au Canada, pratiquement toutes les provinces et tous les territoires ont recours à un mécanisme relatif à la réglementation des tarifs qu'ils soumettent pour approbation, à l'exception du Québec qui a recours à un mécanisme relatif à la réglementation des tarifs qu'il applique et déclare. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits en assurance automobile visés par un mécanisme relatif à la réglementation des tarifs s'élèvent à 6,1 milliards \$, soit environ 74 % des produits en assurance automobile de la Société au Canada (5,5 milliards \$, ou 74 %, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

33.2 É.-U.

La plupart des États ont des lois sur les assurances qui obligent généralement les sociétés d'assurance de dommages à soumettre leurs tarifs, leurs règles et leurs formulaires de police ou de couverture à l'autorité de réglementation de l'État. Dans la plupart des cas, ces tarifs, règles et formulaires doivent être approuvés avant d'être appliqués. Bien que les lois sur les prix varient d'un État à l'autre, leurs objectifs sont généralement de veiller à ce que les tarifs ne soient pas excessifs, inadéquats, injustement discriminatoires ou utilisés pour exercer une concurrence déloyale en matière de prix. La capacité de la Société d'augmenter les tarifs et le calendrier du processus sont fonction des exigences réglementaires de chaque État. Certaines catégories de biens et d'assurance de dommages pourraient être exemptées de ces exigences.

33.3 RU&I

Au RU&I, aucun règlement n'oblige les sociétés d'assurance à soumettre leurs tarifs, mais certaines règles exigent que les sociétés d'assurance fournissent un devis lors du renouvellement des polices d'assurance habitation et automobile qui ne dépasse pas celui pour un nouveau contrat client utilisant le même canal.

Note 34 – Normes émises, mais non encore en vigueur

34.1 IFRS 18, Présentation et information à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et information à fournir dans les états financiers* (« IFRS 18 »), pour améliorer l'information sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), mais reprend telles quelles de nombreuses dispositions de l'IAS 1. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise. L'IFRS 18 introduit des sous-totaux spécifiés dans les états du résultat, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction ainsi que des dispositions additionnelles sur le regroupement et la ventilation des informations.

La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans ses états financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34.2 Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié un document intitulé *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)* afin de répondre aux questions soulevées lors de l'examen suivant la mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9. Les modifications clarifient le classement de certains actifs financiers ainsi que la décomptabilisation d'un passif financier et introduisent une option de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un virement électronique si certaines conditions sont remplies. Les modifications ajoutent également des obligations d'information pour certains instruments financiers.

Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La Société a choisi d'appliquer ces modifications à tous les paiements, à l'exception des contrats entrant dans le champ d'application de l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance*, sans retraitement des chiffres comparatifs. La Société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.